

## L'USECO sera rattachée à la Commission de police

La Commission de police du Québec dirigera dorénavant le personnel et le fonctionnement de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO).

En annonçant cette décision, hier à Québec, le ministre de la Justice a fait valoir que la nouvelle formule sera plus efficace, règlera les problèmes rencontrés jusqu'ici au sein de l'USECO.

CO et donnera une nouvelle vigueur à la lutte au crime organisé.

Le communiqué émis par le bureau de M. Choquette explique que le rattachement de l'USECO à la Commission de police du Québec fait suite aux consultations avec toutes les parties intéressées ainsi qu'à l'analyse de la situation que vient de compléter le nouveau directeur de l'USECO, Me Paul-E. L'E-

cuyer.

La Commission de police du Québec exercera donc "une autorité directe et absolue" sur le choix et la direction du personnel de l'USECO, tant des avocats, des policiers, des enquêteurs que des analystes.

Cette mesure, souligne-t-on encore, a pour but d'assurer l'efficacité et la continuité de l'enquête dans l'audition

de la preuve et aussi dans l'organisation des étapes préparatoires.

Dans un même temps, le ministère indique qu'une réduction des effectifs de l'USECO est prévue simultanément à l'entrée en vigueur de la réforme du fonctionnement de l'organisme. On soutient que la réduction des effectifs ne diminuera pas l'efficacité de cet élé-

Voir page 6: L'USECO

### La conférence de Calgary prend fin dans l'harmonie

## Les provinces pourront détenir 25 p.c. des actions d'une banque

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

CALGARY Les provinces du Canada pourront désormais faire l'acquisition de 25% du capital-actions d'une banque à charte canadienne, ou détenir la même proportion du capital et des actions dérivées de nouvelles banques qui pourraient être établies à leur instigation.

En annonçant hier après-midi cette décision du cabinet Trudeau, qui satisfait en grande partie la revendication la plus spectaculaire des quatre premiers ministres de l'Ouest canadien, le ministre des Finances, M. John Turner, a permis que la conférence de Calgary sur les perspectives économiques

de l'Ouest se termine dans l'harmonie.

Mais certainement pas dans l'euphorie: car chacun des premiers ministres a tenu, en fin de séance, à énumérer les nombreuses déceptions enregistrées par son gouvernement, qui au chapitre des transports, qui du développement industriel, qui des autres sujets à l'ordre du jour. Mais enfin, la déclaration de M. Turner, a été accueillie très favorablement par MM. Barrett, Shreyer, Lougheed et Blakeney, reléguant ainsi dans l'ombre les discussions plutôt acrimonieuses d'hier sur les problèmes de l'agriculture.

Tous les chefs de gouvernement pro-

vinciaux ont rendu hommage à M. Trudeau pour avoir convoqué la conférence et tous ont convenu que celle-ci avait été utile. Mais chacun à tour de rôle s'est dit déçu des résultats d'ensemble de ces trois jours de discussions.

"La réaction du gouvernement fédéral à nos revendications a été décevante", a déclaré M. Lougheed, de l'Alberta: j'ai nettement l'impression que nous n'avons pas réussi à communiquer aux représentants fédéraux l'esprit et le potentiel de l'Ouest.

M. Blakeney, de la Saskatchewan, a lui aussi souligné ce défaut apparent de communication mais déplore surtout

que l'on n'ait pas réussi à jeter les bases, selon lui, de cette "nouvelle politique nationale de développement" plus équitable envers l'Ouest, dont M. Trudeau avait parlé lors de la séance inaugurale.

Le bilan de M. Schreyer, du Manitoba, a cependant été plus favorable. "Une conférence utile qui nous a permis des échanges de vues très francs, ce qui est déjà énorme, a-t-il dit. Même sur des questions très précises, les progrès accomplis ne sont pas négligeables. Il subsiste, bien sûr, maints désaccords mais j'aurais été étonné s'il en avait été autrement."

L'inénarrable Dave Barrett, de la Colombie-Britannique, devait abonder dans le même sens, en ajoutant qu'il était sain que chaque gouvernement se soit présenté à Calgary avec ses propres préjugés politiques.

M. Barrett a souligné aussi l'importance de la concertation étroite que cette conférence a provoquée entre les quatre gouvernements de l'Ouest. "Je n'aurais jamais cru qu'il m'aurait été possible de travailler aussi étroitement avec un conservateur comme Peter Lougheed, de lancer M. Barrett, au milieu des éclats de rire. Puis sur un mode philosophique il a insisté sur les aspects intangibles et éternels de cette fameuse "aliénation" de l'Ouest en rappelant le peu de compréhension des gens de l'Est à l'endroit des Prairies et de la Colombie: "je n'entends rien au Québec et à l'Est du pays, a-t-il avoué, mais je m'engage à me rendre à Toronto et à Montréal pour me renseigner. Le seul conseil que je vous donne, M. Trudeau, est le suivant: s'il vous plaît, venez plus souvent dans l'Ouest."

Tous les premiers ministres ont souligné la dimension historique des amendements à la législation bancaire que M. Turner entend faire adopter dès 1974 pour permettre aux provinces de s'engager dans ce secteur financier. Il convient de souligner, toutefois, que toute province devra ramener de 25 à 10% la participation au capital de la banque dont elle aura favorisé l'établissement, dès que celle-ci sera passablement implantée dans l'industrie et capable de concurrencer les banques préexistantes. Au surplus, ces amendements permettront désormais au gouvernement d'octroyer une charte bancaire par lettres patentes plutôt que d'obliger le Parlement à adopter une loi spéciale comme c'est présentement le cas.

Tout en accueillant favorablement la proposition de M. Turner les premiers ministres de l'Ouest ont contesté l'obligation qu'il leur serait faite de réduire à 10% comme tout autre actionnaire, leur participation au capital d'une banque.

"Je vois mal en vertu de quel principe le gouvernement d'une province, élu par la population, peut être mis sur le même pied que des groupes d'intérêts

Voir page 6: Les provinces



Suite au premier débrayage des employés sédentaires des chemins de fer, le CN a discontinué jusqu'à nouvel ordre son service transcontinental. Un train transcontinental a dû revenir d'Ottawa à Montréal et quelques voyageurs ont été forcés de passer la nuit dans un wagon-lits en gare Centrale.

(Téléphoto CP)

### Le conflit du rail

## Ottawa ne songe pas encore à intervenir

Un porte-parole des syndicats des employés sédentaires des chemins de fer a accusé hier les grandes compagnies ferroviaires du Canada de chercher à pousser les syndicats vers la grève générale, de façon à forcer le gouvernement "à prendre contre nous des mesures d'urgence".

Cependant, le ministre du Travail, M. John Munro, a déclaré à la Chambre des communes, en réponse à une question de M. James McGrath (PC de Saint-Jean est), que le gouvernement respecte le principe de la négociation libre et qu'il n'est pas question, pour l'instant, de recourir à une loi d'exception pour forcer le retour au travail des grévistes. D'autant plus que le transport des céréales de l'Ouest est assuré par un engagement entre les parties.

M. Munro s'est dit néanmoins disposé à intervenir personnellement si son ges-

te est de nature à favoriser un règlement du conflit entre les 57.000 employés sédentaires des chemins de fer et les onze compagnies ferroviaires du Canada.

C'est M. R.C. Smith, président du comité conjoint de négociation des syndicats concernés, qui a porté l'accusation contre les compagnies en signalant que celles-ci faisaient des mises à pied dans des régions non touchées par la grève tourmente. Celle-ci a été déclenchée hier matin, et pour 48 heures seulement, dans toute la province de l'Ontario.

Par la grève tourmente, les syndicats comptent forcer la partie patronale à donner suite à leurs revendications, principalement en matière de caisse de retraite.

Les deux grandes compagnies ferroviaires ont annulé tous leurs services de trains voyageurs en Ontario pour la durée de la grève régionale. Les trains voyageurs circulant entre Montréal et Ottawa sont également immobilisés pour la durée de la grève en Ontario. Les services voyageurs transcontinentaux des deux compagnies sont discontinués, mais les syndicats ont pris l'engagement de maintenir les services de traversiers dans les provinces maritimes.

CP Rail affirme mettre tout en oeuvre pour ne pas laisser de voyageurs en plan. La compagnie a en outre l'intention de maintenir le service de trains interurbains et de trains de banlieue, sauf dans les régions affectées par une grève. Les marchandises sont acceptées pour transport dans toutes les régions, sauf en Ontario durant la grève de 48 heures. Un embargo a été imposé dans le cas des envois de bétail.

Un porte-parole de CP Rail a qualifié d'exagérée l'accusation portée par les

Voir page 6: Le conflit du rail

## M. Nixon ne se conformera qu'à une décision de la Cour suprême

WASHINGTON (d'après AP et l'AFP) Le président Nixon a choisi hier de défier devant les tribunaux les requêtes concernant les enregistrements de ses conversations, présentées par la commission sénatoriale chargée d'enquêter sur l'affaire Watergate et par le procureur spécial Archibald Cox.

Le litige qui oppose les avocats de M. Nixon aux procureurs de la commission Ervin et ceux de M. Cox ne sera donc tranché qu'au niveau de la Cour suprême des États-Unis.

En annonçant la décision présidentielle, le porte-parole de la Maison-Blanche a précisé que M. Nixon n'accepterait d'autre décision que celle de

la Cour suprême qui devrait donner finalement raison au président, a-t-il souligné.

C'est en fin de matinée hier que le président a fait connaître le texte de sa réponse à la commission Ervin. Celle-ci lui avait demandé de produire les documents et les enregistrements pertinents à la poursuite de son enquête. A toutes ces demandes, le président a opposé un refus catégorique. Adressant une lettre semblable au procureur spécial Archibald Cox, M. Nixon lui a toutefois fourni deux documents très spécifiques dont il était fait mention dans la sommation émise lundi.

Dans sa lettre au sénateur Ervin, le président qui a refusé de lui fournir les enregistrements requis, laisse

toutefois la porte entrouverte sur la question des documents de la Maison-Blanche, affirmant que la commission devrait lui adresser à ce sujet des requêtes précises.

C'est à quoi le sénateur Ervin a répliqué que la commission ne jouissait pas du don de clairvoyance et qu'elle ne pouvait identifier des documents qu'elle ne connaissait pas.

C'est alors que le sénateur républicain Howard Baker, du Connecticut, qui est aussi vice-président de la commission, a proposé d'obliger le président à comparaître devant un tribunal. La proposition a aussitôt été adoptée à l'unanimité.

Voir page 6: Cour suprême

## Ehrlichman soulève le voile sur un aspect inconnu du Watergate

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — L'existence d'une nouvelle dimension mystérieuse "d'importance extrême pour la sécurité nationale" et impliquant un pays étranger a été révélée, devant la commission sénatoriale d'enquête sur le Watergate par John Ehrlichman, qui en était hier à sa troisième journée de comparution.

Il s'agit d'une affaire de renseignement mais l'ancien conseiller du président Nixon s'est réfugié derrière le privilège de l'exécutif et fait valoir qu'il ne devait pas, par ordre de la Maison-Blanche, donner le moindre détail à ce sujet.

C'est un paragraphe laissé en blanc dans un memorandum de la Maison-Blanche sur les activités des "plombiers" qui a mis les sénateurs sur la piste. Ce passage laissé en blanc, Ehrlichman est à même de le reconstituer, mais il s'y refuse car, dit-il, cette affaire est "très délicate", implique un pays étranger et risque de "nuire à la sécurité nationale".

Les sénateurs, en conflit juridique ouvert avec la Maison-Blanche, ont donc décidé de réclamer également ce paragraphe manquant du memorandum sur les activités des "plombiers" rédigé en août 1971.

Tout ce que les membres de la commission sénatoriale ont pu tirer d'Ehrlichman est que l'affaire de renseignement en question n'est pas "en soi liée" au coup de Watergate.

Cette dimension mystérieuse du scandale du Watergate serait à l'origine de la mise sur pied de l'équipe des "plombiers" chargés de détecter et de colmater les fuites d'informations.

A ce propos, Ehrlichman précise que John Mitchell, procureur général de l'époque, et Edgar Hoover, patron du FBI, étaient au courant de la mise sur pied du groupe clandestin des "plombiers" mais poursuit Ehrlichman, on n'aurait pas eu besoin de ces "spéciaux" si Hoover s'était montré plus coopératif et plus flexible. Le président Nixon, ajoute-t-il, a fait réellement pression pour que l'enquête aboutisse.

La révélation d'hier signifie qu'il y a probablement une seconde unité spéciale de "plombiers" mais exerçant ses ac-

tivités dans une voie autre que les implications du Watergate.

L'avocat d'Ehrlichman, Me John Wilson, a produit devant la commission sénatoriale d'enquête une lettre récente du conseiller juridique de la Maison-Blanche, M. Fred Buzhardt, ordonnant au témoin de garder le silence sur cet aspect de la question. Ehrlichman a d'ailleurs poussé l'"amabilité" jusqu'à proposer, si la Maison-Blanche l'y autorisait, d'éclairer les sénateurs sur ce

paragraphe manquant lors d'une séance à huis clos.

L'ancien conseiller présidentiel, tout en se défendant d'avoir autorisé l'irruption au cabinet du psychiatre d'Ellsberg, a estimé cependant que ce type d'actions entre dans les prérogatives présidentielles si la sécurité nationale est en danger.

C'est pourquoi, justement, les anciens agents de la CIA, Gordon Liddy et Howard Hunt avaient été envoyés à Los Angeles pour prendre connaissance du dossier psychiatrique d'Ellsberg.

Devant une commission sénatoriale qui cache de moins en moins son incertitude, John Ehrlichman, qui comparaitra encore ce matin, a continué d'affirmer avec aplomb qu'il n'avait trempé pendant son séjour à la Maison-Blanche dans aucune opération illégale.

Avec un sourire parfois un peu forcé, le premier des témoins du Watergate qui n'ait jamais exprimé le moindre regret ou avoué d'erreur de jugement, assure n'avoir jamais entendu parler des listes "d'ennemis de la Maison-Blanche" dont des copies à l'entête ont pourtant été fournies par l'ancien conseiller présidentiel John Dean.

Semblant considérer que l'existence de ces listes noires, où figuraient des personnalités politiques, universitaires, journalistiques et artistiques, était un fait acquis, le sénateur Joseph Montoya a demandé au témoin d'en dresser la "genèse".

"Non monsieur, car je ne me souviens pas d'en avoir jamais entendu parler", a répliqué ce dernier.

Semblant encore affecté par le "complexe de supériorité" que les membres du Congrès lui reprochaient au temps où il formait, avec l'ancien secrétaire général de la Maison-Blanche Harry Haldeman, la "garde prussienne du président", l'ancien conseiller a purement et simplement refusé, avec un large sourire, de répondre au sénateur Montoya qui lui demandait son avis sur le conflit actuel avec les juges enregistrements présidentiels. Expriment sa "réticence" à prendre position, Ehrlichman a déclaré seulement que sa "réaction instinctive serait de protéger l'institution présidentielle."

Voir page 6: Les Jeux

### Le NPD retarde le vote du bill sur les Jeux

OTTAWA (PC) — Les Néo-démocrates ont eu le dernier mot, hier soir, en réussissant à faire ajourner les débats de la Chambre juste avant que n'ait lieu le vote sur le projet de loi destiné à aider le financement des Jeux olympiques de 1976.

A ce moment-là, à 22h25, les Communes venaient de rejeter, par un vote de 114 à 21, une motion de ce parti pour n'adopter le projet de loi que dans six mois, ce qui équivalait à une motion visant à tuer le projet de loi.

Normalement, les débats aux Communes se terminent à 22h. Hier, toutefois, d'un commun accord, les députés de tous les partis avaient décidé de ne pas ajourner à cette heure, pour en finir avec ce projet de loi.

Les Néo-démocrates, toutefois, qui se sont opposés constamment, avec M. Pierre De Bané, député libéral de Matane, à ce projet de loi, ont déjoué les stratégies de tout le monde par leur motion d'ajournement des débats, parrainée par M. Arnold Peters, député cte Témiscaming. M. De Bané s'est abstenu de voter.

Ce projet de loi permettra la frappe de pièces de monnaie, l'impression de timbres spéciaux et la mise sur pied

### Le coût de la vie

## Les employés du secteur public toucheront une indemnité de 1.7%

QUEBEC (PC) — Les 200.000 travailleurs du secteur public recevront sous peu une indemnité équivalant à 1.7% de leur salaire et correspondant au pourcentage moyen d'augmentation de l'indice des prix excédant 2.8% de juin 1972 à juin 1973. Or, au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1973, l'indice des prix à la consommation a accusé une augmentation moyenne de 4.5%. L'excédent de 2.8% est donc de 1.7%, ce qui accorde aux employés du secteur public une prime variant de \$85 (pour un salaire annuel de \$5.000) à \$255 (pour un salaire annuel de \$15.000), pour compenser cette hausse du coût de la vie.

"Ce nouvel élément positif au bilan du Soutenu de la vie et de la grève qu'il a soutenue devrait faire réfléchir les travailleurs et les citoyens qui doutent encore de l'efficacité du Front commun", a déclaré M. Pepin, qui a enjoint le gouvernement et ses employeurs de payer sans tarder ces primes, même si un délai de trois mois leur est alloué par la loi.

Cette clause passée inaperçue, négociée l'an dernier par le Front commun, et à laquelle la CSN tenait particulièrement, prend une valeur inattendue aujourd'hui, en raison de la hausse effarante du coût de la vie, a souligné le président de la CSN.

Elle stipule que dans les trois mois suivant la publication de l'indice des prix à la consommation de juin par Statistique Canada, les travailleurs représentés par le Front commun recevront un montant forfaitaire correspondant au pourcentage moyen d'augmentation de l'indice des prix dans la région de Montréal, excédant 2.8 pour cent au cours de l'année se terminant le 30 juin 1973.

M. Pepin a ajouté que cette clause assure une protection appréciable pour les travailleurs contre l'augmentation galopante du coût de la vie, qui vient trop souvent annuler les augmentations de salaires obtenues de peine et de misère.

Cette prime de vie chère porte à une moyenne de plus de 7 pour cent

l'augmentation que recevront les travailleurs au cours de la durée de leur convention de travail. "La demande originale du Front commun était de 8 pour

Voir page 6: Indemnité de 7%

L'ENTRAIDE  
IMMOBILIÈRE  
LAURENTIENNE

ed

Certificats d'épargne  
et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke  
Montréal 133 527-3624

# Ottawa promet à l'Ouest un régime d'assurance céréales

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

CALGARY — Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé hier devant les premiers ministres de l'Ouest réunis à Calgary que le gouvernement Trudeau dévoilera bientôt un nouveau programme d'assurance pour l'industrie céréalière visant à stabiliser le revenu des agriculteurs des Prairies.

M. Lang a proposé en outre l'établissement d'un centre de développement des oléagineux et des produits céréalières à Saskatoon, ce qui entraînera des immobilisations de \$4 millions et des subventions de fonctionnement d'un million la première année, qui seront graduellement réduites au cours des quatre années suivantes.

Le ministre s'est dit prêt, en outre, à modifier la loi de la Commission canadienne du blé, pour satisfaire une revendication de longue date des fermiers de l'Ouest: que les membres du comité consultatif rattaché à la commission soient élus par les producteurs, plutôt que d'être nommés par le gouvernement. Enfin ce qui est d'intérêt immédiat pour les fermiers, M.

Lang a annoncé que le gouvernement relèvera à nouveau prochainement le plafond de \$56,000 fixé pour les paiements anticipés aux cultivateurs céréalières et qu'il est en train de mettre la dernière main à un programme de stockage des grains.

Ce sont là trois seulement de la quarantaine de propositions formulées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'agriculture, dans la cadre de cette vaste opération politique que constitue la conférence convoquée par M. Trudeau sur les perspectives économiques de l'Ouest canadien. La plupart de ces propositions ont été avancées par M. Eugene Whelan, le ministre fédéral de l'Agriculture, et satisfait en partie, si l'on en croit leurs porte-parole, les revendications des quatre provinces représentées à Calgary.

Il est cependant une question de première importance, pour l'Ouest, sur laquelle les premiers ministres de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, n'ont pu obtenir satisfaction: c'est la nature de la nouvelle politique nationale sur les grains de provende que

M. Lang est en train de formuler. Les provinces auraient souhaité que la nouvelle politique eût été dévolue à Calgary — d'autant plus que, certaines rumeurs émanant d'Ottawa ces derniers temps laissent croire que le commerce interprovincial des grains de provende ne relèverait plus de la Commission canadienne du blé, ce à quoi les wester-ners s'opposent catégoriquement.

Parmi les nombreuses mesures annoncées par M. Whelan, signalons la constitution d'un fonds de développement des récoltes d'un million de dollars, une assistance financière aux offices de mise en marché et coopératives de production pour stimuler l'expansion des installations de stockage (\$500,000, ou le tiers des frais d'immobilisation), la révision des règlements douaniers touchant les importations de fruits et légumes, l'établissement d'un conseil de coordination du développement des marchés agricoles et alimentaires, mise sur pied d'un programme de contrôle technique des instruments et de l'outillage aratoires, et la révision des normes de crédit des agences fédérales de prêt agricole, afin de mettre davantage

l'accent sur l'aide aux jeunes fermiers et intensifier la collaboration avec les agences provinciales.

Après avoir souligné que, contrairement à une impression fort répandue dans l'ouest, les programmes fédéraux de recherche agricole sont en pleine expansion, M. Whelan a annoncé toute une série d'initiatives nouvelles: programmes pour améliorer la qualité de la viande et favoriser sa plus grande transformation au pays, pour améliorer les techniques de marketing, pour améliorer la formation du personnel vétérinaire, pour resserrer la concertation fédérale-provinciale en matière douanière, pour mettre au point une stratégie d'expansion de l'élevage et le reste.

M. Lang s'est cependant borné, hier, à résumer l'analyse fédérale du problème et à exposer les grands principes qui serviront à encadrer la nouvelle politique. Il faut convenir, a rappelé M. Lang, que la mise en marché des grains de provende est désordonnée: seulement un tiers du volume produit passe par la commission, le reste étant soit utilisé sur la ferme, échangé d'une ferme à l'autre dans l'Ouest, ou vendu aux usines de transformation. Ce sont

précisément ces deux-tiers de la production de grains de provendes qui ne sont pas mis en marché par la commission, a soutenu M. Lang, qui sont à l'origine de "l'instabilité artificielle" de ce secteur agricole, autant pour les fermiers de l'Ouest que pour ceux de l'Est.

Quand il y a surplus de grains de provende, étant donné l'insuffisance des livraisons contingentes à la commission, les fermiers de l'Ouest sont plus ou moins obligés d'utiliser eux-mêmes ces surplus en élevant du bétail, plutôt que de continuer de se spécialiser dans la production céréalière. En outre, les éleveurs "professionnels" de bétail qui s'alimentent sur le marché libre sont fort vulnérables à l'instabilité des prix ce qui rend l'élevage plus hasardeux. Enfin, l'interdiction au mouvement des grains de provende d'une province à l'autre impose une contrainte artificielle et nuisible à la spécialisation agricole (céréales versus bétail) en fonction des avantages naturels des diverses zones de production.

Pour corriger cette situation, a poursuivi M. Lang, la nouvelle politique

nationale des grains de provende se confirmera aux principes suivants:

- Aucune région du Canada ne jouira d'une assistance artificielle au détriment des agriculteurs céréalières et des éleveurs de l'Ouest;
- Les deux secteurs — céréales et bétail — devraient pouvoir se développer selon les avantages naturels des zones de production;
- Tous les utilisateurs de grains de provende, partout au Canada, devraient avoir également accès aux stocks disponibles, conformément au principe de la liberté des échanges que postule l'existence du marché commun canadien;
- Les prix de livraison à la ferme devraient refléter les vrais coûts de transport, de manutention et de mise en marché;
- Il convient de mettre de l'ordre dans la mise en marché des grains de provende qui échappent au contrôle de la Commission canadienne du blé;
- La politique ne devrait pas restreindre la liberté de manœuvre des fermiers et devrait être bénéfique à toute l'économie canadienne.

## Hydro-Ontario

### Moog obtient que le comité d'enquête siège à huis clos

TORONTO (d'après CP) — Les membres conservateurs du comité spécial de l'Assemblée législative ontarienne qui, depuis deux mois, enquête sur le contrat de construction du nouveau siège social de l'Hydro-Ontario accordé à la compagnie Canada Square, ont utilisé hier leur représentation majoritaire au sein du comité pour que désormais l'enquête se poursuive à huis clos.

Jusqu'à maintenant toutes les auditions du comité spécial d'enquête furent publiques et reçurent une très grande publicité en Ontario comme dans le reste du Canada. La décision d'hier de poursuivre les auditions à huis clos constitue pour l'entrepreneur Gerhard Moog, président de Canada Square, une importante victoire. En effet, ce dernier, depuis le début de cette semaine, réclamait par la voix de son procureur, Me G.D. Finlayson, d'être entendu à huis clos, afin que son témoignage ne compromette pas le financement de la construction du siège social de l'Hydro-Ontario dont le coût est estimé à un peu plus de \$44 millions.

Mercredi, M. Moog avait réussi à obtenir une victoire partielle en obtenant que seul le procureur du comité spécial, Me Richard Shibley, ait accès à la correspondance qu'il a échangée depuis 1971 avec des banquiers suisses au sujet du financement de la construction de l'édifice de l'Hydro-Ontario. Interrogé hier par Me Shibley sur certains faits révélés par cette correspondance, M. Moog a soutenu dans un plaidoyer empreint d'émotion que ses transactions financières étaient d'ordre privé et qu'en révélant le contenu et les modalités pourraient les compromettre irrémédiablement en plus de retarder indéfiniment la construction de l'édifice de l'Hydro-Ontario. Me Pierre Genest, le procureur de l'Hydro-Ontario, a appuyé les dires de l'entrepreneur qui est aussi un ami très intime du premier ministre de l'Ontario, M. William Davis.

De son côté, le député néo-démocrate de Toronto-Riverdale, M. James Renwick, a répliqué que les transactions relatives à cette affaire étaient d'intérêt public, car elles soulevaient tout le problème de "l'intégrité du gouvernement conservateur de M. William Davis".

Après un vif échange de part et d'autre, des membres conservateurs du comité proposeront que les auditions se poursuivent désormais à huis clos. Cette proposition fut adoptée à la majorité, malgré l'opposition du prési-

dent du comité, M. John MacBeth, lui-même conservateur, et du procureur Richard Shibley.

Avant que les auditions ne se poursuivent derrière des portes closes, M. Gerhard Moog s'était dit assuré d'obtenir les sommes nécessaires à la construction du nouveau siège social de l'Hydro-Ontario, malgré le refus des banquiers suisses de "financer directement" le projet de l'Hydro-Ontario. Puis M. Moog a laissé entendre qu'il s'était adressé à des financiers américains pour négocier ce financement et que ces négociations n'étaient pas encore achevées. Un peu plus tard, M. Moog a nié que ces négociations comporteraient la mise au point d'un arrangement selon lequel les banquiers suisses financeraient la construction de l'édifice de l'Hydro-Ontario par l'intermédiaire de financiers américains.

Se référant au contenu d'un mémo faisant partie de la correspondance de M. Moog, le procureur du comité, Me Shibley, a demandé à l'entrepreneur s'il était exact que l'argent que ce dernier se dit "assuré d'obtenir" pour financer complètement la construction du siège social de l'Hydro-Ontario lui parviendrait par une méthode de re-financement destinée à masquer la véritable source de financement. Cette méthode consisterait en un arrangement suivant lequel une maison d'affaires américaine emprunterait des banquiers suisses la somme requise pour ensuite la prêter à Canada Square Corporation, afin d'éviter à cette dernière les frais d'amortissement qui "taxent" les emprunts effectués auprès des banques suisses. Par cette méthode, M. Moog pourrait effectuer un emprunt à un coût moindre que s'il s'adressait directement aux banques suisses et, de plus cela lui permettrait de masquer l'identité de ses véritables créanciers.

C'est au moment où M. Moog niait énergiquement ces allégations du procureur du comité que son propre avocat lui demanda de cesser de répondre aux questions de Me Shibley. Le député conservateur de Sarnia, M. Lorne Henderson, proposa alors que le comité poursuive ses auditions à huis clos, tandis que Me Shibley affirmait qu'une telle décision aurait pour effet de démontrer l'inefficacité même du comité spécial d'enquête à défendre l'intérêt public. Mais M. Henderson rallia cinq autres députés conservateurs à son point de vue et le huis clos fut ordonné.



Gerhard Moog

**ottawa**

### Tarifs préférentiels

OTTAWA (PC) — Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont signé, hier matin, un accord concernant le maintien réciproque des droits de douane préférentiels. L'accord a été signé à Ottawa par le ministre des Affaires étrangères, M. Mitchell Sharp et M. Dean J. Eyre, haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande. Selon un communiqué de presse émis à cette occasion, les deux pays ont reconnu la valeur des accords commerciaux préférentiels existant entre eux et ont décidé, par un échange de lettres de préserver en autant que possible les bénéfices découlant de ces arrangements. L'accord a été de concert avec l'accord commercial entre la Nouvelle-Zélande et le Canada, originellement signé en 1932 et qui continue d'être en vigueur.

### Outrage au tribunal

L'outrage au tribunal est une procédure qui a causé, dans le passé, des injustices et on devrait, dans les plus brefs délais possible, remédier à cette situation, a déclaré hier à la presse, le député conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner. Les condamnations pour outrages au tribunal ont été particulièrement nombreuses au Québec depuis la crise d'octobre 1970 et, la semaine dernière, l'avocat de Jacques Rose, Me Robert Lemieux, se voyait infliger une peine de 30 mois de prison pour un délit semblable par le juge Guy Mathieu. Désormais, on devrait transférer à la Couronne le fardeau de la preuve dans des cas semblables, a poursuivi M. Wagner, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement Lesage au Québec, au lieu de demander à l'accusé lui-même de prouver qu'il est innocent. Avec ce principe, il appartenait déjà alors à la Couronne de poursuivre quelqu'un en mépris de Cour et non pas au juge de se faire à la fois accusateur et juge d'une personne, en l'occurrence un avocat, par exemple, a dit encore M. Wagner.

### \$6 millions au Ghana

Le Canada a accordé au Ghana un prêt de \$6 millions pour un important projet d'alimentation en eau pour le nord de ce pays. Selon un communiqué de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) émis hier, à Ottawa, les fonds seront tirés des crédits de l'ACDI et seront répartis sur les cinq prochaines années. Quelque \$3 millions seront versés sous forme de prêts, le reste en subventions. Le fonds canadien permettra d'acheter des pompes mécaniques ou électriques pour les puits déjà en usage, d'améliorer les installations de distribution d'eau grâce à la construction de nouveaux réservoirs et de forer environ 2,300 nouveaux puits.

## Le ministère publie le règlement promis sur le camionnage en vrac

Le ministre d'Etat aux Transports, M. Raymond Mailloux, croit que le règlement 12 sur le camionnage en vrac, règlement que vient d'adopter le conseil des ministres, va enfin restituer cette industrie en améliorant les conditions de travail des camionneurs artisans et des entrepreneurs, en mettant fin au malaise social et en améliorant le service à la clientèle.

Le règlement 12 concrétise les engagements pris par M. Mailloux et le ministre des Transports, M. Bernard Pinard, envers l'Association nationale des camionneurs artisans, le 14 avril 1972. Il s'ensuit que ceux qui étaient camionneurs artisans à cette date bénéficieront d'une position prioritaire lors de l'émission des permis. Cette date est également retenue pour établir la proportion qui devrait exister entre les artisans et les entrepreneurs.

Le nouveau règlement est axé sur le principe de la régionalisation du transport des marchandises en vrac et respecte sensiblement les onze régions administratives définies par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Désormais, les camionneurs artisans et les entrepreneurs pourront effectuer du transport de marchandises en vrac de l'intérieur de leur région à tout point dans la province, et de l'extérieur de leur région à tout point à l'intérieur de celle-ci. Les taux minimaux décrets dans le règlement 12 sont ceux de l'ordonnance 13.

Le règlement 12 prévoit la création au niveau régional de deux postes d'affectation, l'un pour les artisans et l'autre pour les entrepreneurs, afin de recevoir les demandes de la clientèle et de distribuer celles-ci équitablement entre tous les transporteurs.

La journée normale d'un camionneur artisan sera de huit heures, après quoi il pourra se faire remplacer s'il le désire à la conduite de son camion. Pour des raisons de sécurité, le camionneur doit bénéficier d'un repos d'au moins huit heures consécutives par période de 24 heures pour prendre le volant de son

véhicule.

M. Mailloux a indiqué que la Commission des transports devra entendre des requêtes pour environ 8,000 permis. Les formules de requêtes pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac peuvent être demandées aux Associations de camionnage ou directement à la Commission des transports du Québec. Ces permis sont délivrés au nom d'une personne pour un véhicule donné; ils distinguent deux catégories de transporteurs:

- les artisans qui ne possèdent qu'un seul véhicule et le conduisent eux-mêmes;
- les entrepreneurs qui possèdent plusieurs véhicules ou n'en possèdent qu'un mais ne le conduisent pas eux-mêmes.

Au cours de sa conférence de presse, le ministre Raymond Mailloux a insisté sur l'importance de la reconnaissance officielle du statut de camionneur artisan, "puisque le ministère des Transports a conclu en 1972, avec leur Association nationale, une entente leur garantissant le transport d'une part importante des matériaux de voirie".

L'ensemble des camionneurs en vrac ont, selon M. Mailloux des revenus bruts de l'ordre de \$150 millions, dont plus du tiers sont reliés à des travaux routiers.

Des transferts sont d'ailleurs possibles selon le règlement 12, notamment pour des personnes qui acquièrent un camion par donation, succession ou testament. Il est

### Sommet nippo-US

TOKYO (AFP) — Le premier ministre japonais, M. Tanaka, quittera Tokyo pour Washington dimanche, pour des conversations au sommet avec le président Nixon.

M. Tanaka, qui sera accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Masayo Shi, et d'autres membres de ce ministère, rencontrera en outre des hommes d'affaires américains et des représentants des mass media, durant son séjour qui prendra fin le 6 août.

Marie-Blanche Sansregret, son frère François Sansregret, ses petits-enfants, Marc Larouche, Anne-Marie et Jean-François Trudel ainsi que plusieurs parents. Les funérailles auront lieu vendredi, 27 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Giguère & Tomasso Inc., no 8889 rue Hochelaga à 2:30 heures, pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 3 heures.

Et de la au cimetière de Boucherville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**HEBERT, Curé Albert.** Subitement à St-Jovite, le 24 juillet 1973 à l'âge de 59 ans, est décédé M. le Curé Albert Hébert, Curé de la paroisse Ste-Suzanne de Pierreford, fils de Pélias Hébert et de feu Alexina Daigle. Les funérailles auront lieu vendredi, 27 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Legault, no 16114 boul. Gouin ouest, pour se rendre à l'église Ste-Suzanne de Pierreford où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**Magnus Poirier Inc.**  
6603 BOUL. ST-LAURENT  
6520, ST-DENIS  
10526, ST-LAURENT  
185 est, DeCASTELNEAU  
7100, rue Joseph Renaud,  
Ville d'Anjou  
Tel.: 277-2135

**LAROCHE Simone.** A Montréal, le 24 juillet 1973 à l'âge de 61 ans, est décédée, Mme Lorenz Larouche, née Simone Sansregret, demeurant à Boucherville. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Réjean, époux de Yolande Desrochers, Mme André Trudel, (Berangère), son père, Joseph Sansregret, sa sœur

prévu qu'en cas de "casé" du camion, le transporteur pourra louer un véhicule pour effectuer son service pendant les réparations.

Au cours de sa conférence de presse, le ministre, M. Raymond Mailloux a précisé qu'une mission technique du ministère des Transports visitera toutes les régions et fournira aux camionneurs eux-mêmes les informations dont ils ont besoin pour se conformer aux exigences du nouveau règlement. Un guide du ca-

mionneur artisan ou entrepreneur sera édité et distribué à tous ceux, artisans, entrepreneurs ou clients, qui sont concernés par le camionnage en vrac. On y trouvera notamment diverses explications sur le règlement lui-même, des cartes des zones et régions et un guide pour la rédaction du rapport annuel que devront fournir tous les détenteurs de permis à la Commission des transports en vue du renouvellement de leur permis.

## AVIS AUX VOYAGEURS

Les syndicats associés des employés ferroviaires sédentaires ont déclenché une grève régionale contre le Canadien National, CP Rail et neuf autres compagnies ferroviaires du Canada.

Cette situation rend les chemins de fer incapables d'offrir au public un service voyageurs long-parcours fiable. Le Canadien National et CP Rail annoncent donc que le service voyageurs transcontinental des deux réseaux est discontinué entre Montréal, Toronto et Vancouver à compter de jeudi le 26 juillet et ne sera pas rétabli jusqu'à nouvel avis. Toutefois, les compagnies continueront l'exploitation des services interurbains de courts parcours et les services de banlieue, sauf dans le cas d'une grève qui provoquerait l'annulation temporaire des services dans quelque région. Le cas échéant, le service sera rétabli dès la fin de la grève régionale.

Les compagnies ferroviaires regrettent les inconvénients et l'incertitude que le public doit subir à cause de cette situation.

**CANADIEN NATIONAL**  
**CP RAIL**

## Gérard Laprise s'interroge sur la subvention au "Soleil"

OTTAWA (PC) — M. Gérard Laprise, député créditiste d'Abitibi, a demandé au gouvernement de produire tous les documents relatifs à la subvention faite par le gouvernement fédéral au quotidien "Le Soleil" de Québec, l'an dernier.

Cette subvention de \$130,000, couvrant 10 pour cent d'un investissement total de \$1,300,000, avait été faite par le ministère de l'Expansion économique régionale, dans le cadre du développement régional.

Or, selon M. Laprise, qui prenait la parole, hier, aux Communes, au moment de l'heure réservée aux questions des députés, les subventions ne peuvent être offertes qu'aux entreprises de fabrication ou de transformation qui s'implantent, agrandissent ou modernisent leurs installations dans les régions désignées ou les zones spéciales.

La plupart des entreprises de fabrication et de transformation, a-t-il dit, sont admissibles, à l'exception des raffineries, des entreprises de transformation de minerais à forte concentration, de pâte et de papier-journal.

M. Laprise se demande comment le journal "Le Soleil" a pu obtenir une telle subvention.

## Centrale nucléaire en Gaspésie?

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a affirmé que la Gaspésie était vraiment l'un des régions que l'on considérerait comme emplacement de la deuxième centrale nucléaire.

Répondant à une question de M. Alexandre Cyr (L-Gaspé), hier aux Communes, M. Gray, qui parlait au nom de M.

MacDonald, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, a spécifié que la Commission de l'Energie et le gouvernement considéreraient actuellement la possibilité de construire une nouvelle usine d'eau lourde au Québec.

La seule usine qui existe présentement est celle de Gentilly, non loin de Montréal.

## L'Institut Archambault n'a pas consulté M. Allmand

OTTAWA (PC) — Le Solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, a dit qu'on ne l'avait pas consulté au sujet des deux semaines de vacances accordées aux détenus de l'Institut Archambault.

Repondant aux questions de M. S. O'Sullivan (PC-Hamilton-Wentworth), M. Allmand a dit toutefois qu'il exagérait en affirmant que les détenus jouaient au golf et au tennis et prenaient des bains de soleil.

Au député qui rétorquait qu'il venait tout juste de visiter certaines prisons du Québec, M. Allmand a affirmé: "A ce que je sache, l'Institut Archambault ne possède pas de terrain de golf".

Le Solliciteur général a toutefois déclaré que les deux semaines de relâche dont on faisait état coïncidaient avec les congés du personnel des institutions et que ces congés permettent, autant que possible, de créer des conditions de vie similaires à celles que connaissent les détenus au moment de leur libération.

Comment se fait-il, a poursuivi M. O'Sullivan, que les photographes n'ont pu entrer dans les institutions au moment de la visite du Comité permanent des Communes qui enquêtait sur les prisons, mais ont pénétré à l'intérieur de l'Institut Archambault, récemment pour filmer "les contentances souriantes de certains conspirateurs FLQ"?

Tout en disant qu'il étudierait la question, M. Allmand a rappelé que, de temps en temps, la presse et les photographes sont admis à pénétrer dans certaines institutions, à faire des entrevues, etc.

Voir page 6: Archambault

## Deux familles se tuent dans deux accidents

La journée d'hier a été particulièrement tragique sur les routes. On a dénombré au moins quinze victimes d'accidents. Deux d'entre eux ont causé la mort de familles de quatre personnes à peu près à la même heure, hier matin.

Quatre membres d'une famille de Laval ont été écrasés vers dix heures hier, à deux milles au nord de Mont-Laurier, sur la route 11, quand un camion semi-remorque a accidentellement déversé son chargement de planches sur leur voiture.

Les quatre victimes sont M. Armand Martin (59 ans), sa femme, Marie-Rose (51 ans) et leurs deux filles Hélène et Jeanne, respectivement âgées de 14 et 9 ans.

L'autre accident est survenu au même moment sur la Transcanadienne, près de Saint-Liboire, à 35 milles de Montréal. Il a coûté la vie à une famille du Massachusetts qui retournait aux USA après avoir passé ses vacances à Montréal. Le père, la mère et leurs deux enfants (un garçon et une fille) sont morts sur le coup quand un camion-remorque de 60 pieds est devenu incontrôlable, a traversé le terre-plein et heurté leur auto de plein fouet. Les victimes sont M. Davis Holmes (40 ans), sa femme Joan (38 ans) et leurs deux enfants, Deborah (11 ans) et Williams (8 ans). Ils étaient originaires d'Ashe.

Plusieurs autres accidents de la route ont causé au moins deux morts. Une collision frontale sur la route 2, près de Vaudreuil, a causé la mort des deux automobilistes, Eric Koshinsky, 34 ans du 6887 rue Reims et Euclide Cyr, 43 ans, de Valleyfield.

De même, les deux occupants d'une voiture qui a pris feu après avoir dérapé et heurté un rocher près d'Inverness ont trouvé la mort dans l'incendie. Il s'agit de Martin Paris, 18 ans, et de Pierre Michaud, 20 ans, tous deux de Plessisville.

A LaSalle, M. Roland Leduc a péri quand une voiture familiale est entrée en collision avec une roulotte à l'intersection du boulevard Shevchenko et de la rue Jean-Brillat à 715. Son fils a aussi été sérieusement blessé.

René Forget, 20 ans, du 2150 de la 24e avenue à Laval est décédé quand la moto qu'il conduisait est entrée en collision avec une automobile, rue Saint-Laurent, dans le nord de la ville.

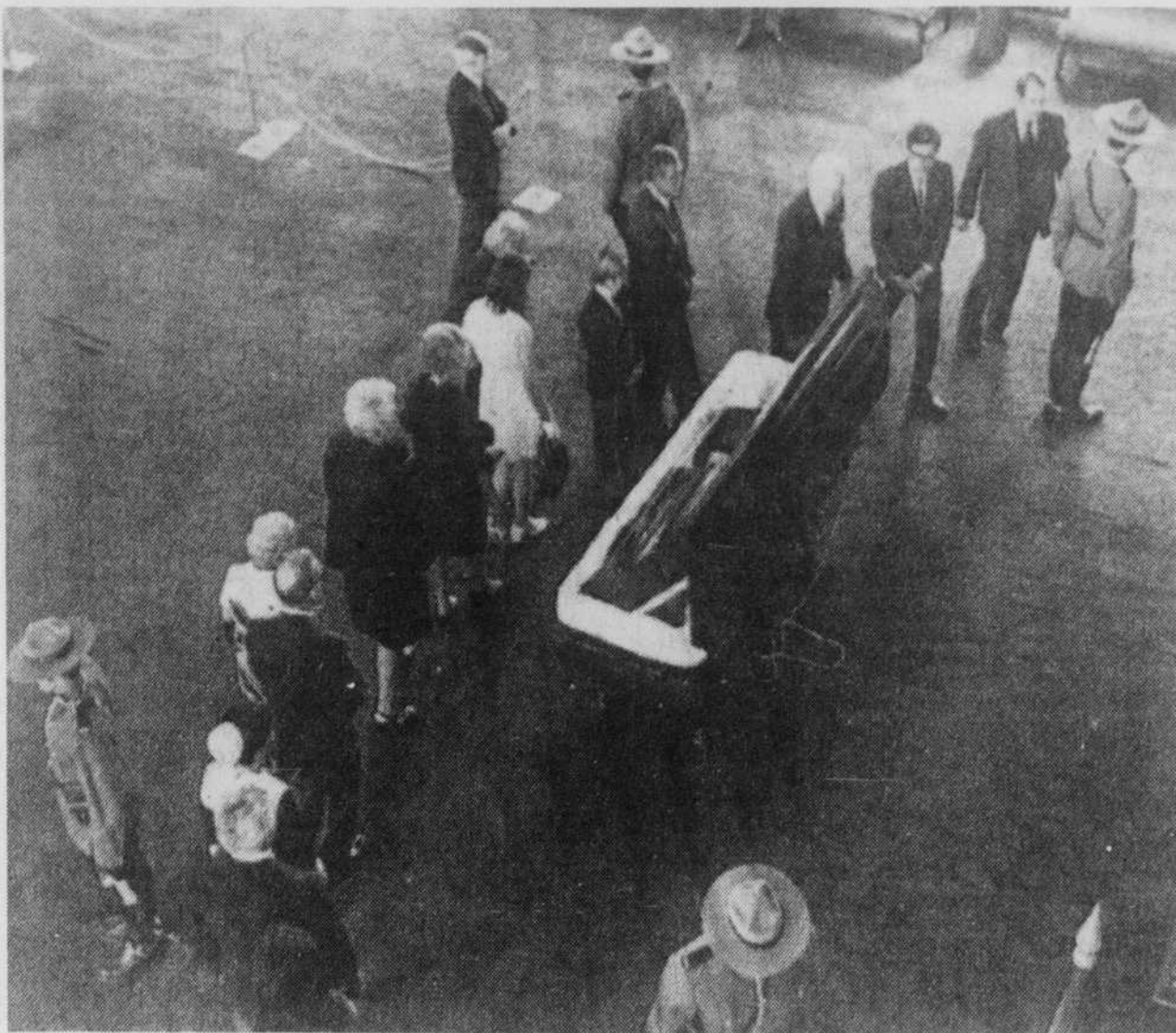
Enfin, Guy Marchand, 42 ans, du 5220 avenue Rosedale, est mort sur le coup quand sa voiture a capoté sur le boulevard Décarie près de la rue Queen Mary vers 3h hier matin.

## VW rappelle 839 Audi-100

TORONTO (CP) — La compagnie Volkswagen du Canada vient de rappeler 839 "Audi-100" produites entre le mois de novembre dernier et février à cause d'une défectuosité possible au système de freinage.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'on rappelle aussi aux États-Unis 12.500 de ces voitures de ce type. Des lettres seront envoyées à tous les propriétaires d'Audi d'ici la fin de semaine.

Ce même porte-parole a expliqué que quatre boulons retiennent les mâchoires aux disques des freins des roues avant. Si l'un de ces boulons venait à se briser, il se produirait une fuite d'huile qui réduirait l'efficacité des freins avant.



Quatre officiers de la Gendarmerie royale du Canada portant la turnique écarlate montent la garde aux côtés de la dépouille mortelle de l'ancien premier ministre Louis Saint-Laurent en chapelle ardente dans la Chambre rouge de l'Assemblée nationale, à Québec. Le premier ministre Robert Bourassa et les membres de la famille du disparu défilent devant le cercueil. (TéléPhoto CP)

## Dupuis trouve injuste que la date du scrutin appartienne au gouvernement

par Pierre O'Neill

Le chef du Ralliement créditiste, M. Yvon Dupuis, prédit que le gouvernement Bourassa tiendra des élections générales en septembre.

Dans cette perspective, M. Dupuis croit savoir pour certain que l'annonce des élections se fera précisément le 10 août pour situer le jour du scrutin dans la dernière quinzaine de septembre.

Mais en supposant que les libéraux

refusent le cheminement critique des créditistes, alors M. Dupuis serait d'avis que la date choisie sera la plus éloignée possible. C'est-à-dire au printemps 1975. Et même s'il prédit un scrutin pour l'automne, M. Dupuis admet qu'il ne le souhaite pas. S'il le faut cependant, son organisation se retournera de bord et fera face à la musique.

Toutes ces spéculations sur la date des élections, ce faux suspense qui re-

vient infailliblement vers la fin de chaque mandat, c'est un aspect de nos moeurs politiques que le chef créditiste déplore, dénonce. M. Dupuis préconise ardemment que la loi électorale soit modifiée pour situer tous les quatre ans, à une date fixe, la tenue d'un scrutin général au Québec. Il trouve injuste que l'on laisse ainsi le parti au pouvoir exploiter cette discrétion contre les partis de l'opposition.

Dans cette entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, le chef du Ralliement créditiste a en outre livré ses premières impressions de la tournée qu'il poursuit à travers le Québec: "Aucune réticence, aucune hargne, pas de mauvais esprit, partout un accueil chaleureux. Je suis extrêmement satisfait."

C'est à bord d'une roulotte, accompagnée de sa famille, et de son directeur de l'organisation, que le leader créditiste va ainsi d'une région à l'autre. Il ne tient aucun ralliement public, "mais plutôt des contacts personnels avec les citoyens, en allant les rencontrer dans leur milieu, et en prêtant l'oreille à leurs commentaires, quels qu'ils soient."

Pour entreprendre la troisième étape de cette tournée provinciale estivale qui dure depuis un mois, M. Dupuis se rend aujourd'hui dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Au cours des dernières semaines il s'était rendu en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans la région du Nord-Ouest. Il a

Voir page 6: Dupuis

## Jean-François Bertrand dissipe un malentendu

QUÉBEC (PC) — Au cours d'une entrevue accordée au quotidien La Voix de l'Est, M. Jean-François Bertrand a déclaré qu'un malentendu s'est créé autour de sa candidature possible dans le comté de Missisquoi et qu'en fait, le projet était encore à l'examen. Des nouvelles contradictoires ont en effet circulé sur la candidature du fils de l'ancien premier ministre Jean-Jacques Bertrand qui a déclaré qu'il avait dernièrement rencontré des représentants de l'Union nationale venus lui proposer la candidature dans le comté de Missisquoi aux élections partielles éventuelles, ajoutant toutefois qu'il n'avait encore pris aucune décision définitive.

Deux éléments retiennent l'attention de M. Bertrand dans ce projet: la re-

fonte prochaine du comté de Missisquoi qui comprendra désormais le comté de Brome avec une augmentation sensible de sa population et de sa superficie et son désir de ne pas évoluer dans l'ombre de son père.

M. Bertrand a déclaré qu'un sondage était présentement en cours dans le comté de Missisquoi afin de déterminer le climat politique qui y règne et de savoir quel est le candidat qui répondrait le plus aux exigences de l'électorat. Pour l'instant, M. Bertrand n'a pris aucune décision et sa réponse devrait être connue suite à une réunion qu'il doit avoir la semaine prochaine avec les représentants de l'Union nationale.

## Denise Gauthier, de Développement et Paix

## La vraie cause de la catastrophe du Sahel, c'est le colonialisme

par Jean-Pierre Proulx

Les causes profondes de la catastrophe qui s'abat actuellement sur le Sahel, au sud du Sahara, ne sont pas d'abord les conditions climatiques fragiles du milieu qui, on le sait, ont engendré ces dernières années une sécheresse sans précédent. Paradoxalement, la cause profonde, c'est l'homme et l'homme blanc. Elle s'appelle le colonialisme.

C'est la conviction qu'a acquise Mlle Denise Gauthier, permanente à Développement et Paix, au cours de sa récente visite dans les pays du Sahel avec la délégation de l'ACDI. En plus des contacts qu'elle a pu faire sur place et subéquemment en France, Mlle Gauthier a rassemblé sur la sécheresse du Sahel un impressionnant dossier.

Depuis deux mois, c'est-à-dire depuis le moment où la presse a commencé à faire état de cette catastrophe à la suite de l'appel des chefs d'Etat des pays concernés (Sénégal, Mali, Haute-Volta, Tchad, Niger, Mauritanie) et de la FAO, on a parlé, du moins ici au Québec, surtout de la sécheresse et de la météo. On a évidemment décrit ses conséquences: perte du cheptel, morts d'enfants, de femmes et d'hommes, migration des populations humaines et animales. Il a été question des opérations de secours, de la participation du Canada. Mais, fait remarquer Denise Gauthier, des causes profondes du sinistre, on a très peu parlé.

Pour Mlle Gauthier, et pour bien d'autres dont elle a recueilli les avis, la cause profonde de la situation actuelle réside dans l'absence, d'infrastructures hydrauliques, agricoles et routières. Or de cette absence, les pays colonisateurs sont responsables dans une

large mesure. En effet, tout le développement des infrastructures s'est fait d'abord en fonction d'objectifs bien précis, telle la monoculture du coton ou des arachides ou de l'exploitation des mines. L'exploitation de ces richesses servait et sert encore à alimenter les coffres des pays développés.

Il y a plus grave encore: ces monocultures se font aux dépens des cultures vivrières, tels le mil, le sorgho, le riz qui constituent les aliments de base des populations locales. Les meilleurs terres étant affectées à ces cultures d'exportation, les terres arables ou pourraient pousser les céréales sont sur-cultivées. Les sols ne se régénèrent plus et s'asséchant, ils élargissent le désert rendant ainsi encore plus précaires des conditions climatiques déjà extrêmement capricieuses. Les paysans doivent alors se tourner vers d'autres régions cultivables allumant préalablement ces fameux feux de brousse qui contribuent encore à assécher l'atmosphère. Cercle vicieux.

Mais si au moins les pays occidentaux payaient le prix juste pour les produits qu'ils importent. Le président Senghor du Sénégal déclarait le 29 mars à "La Croix" qu'en 1968 "il y a eu baisse de 20% sur les prix des arachides vendues aux pays développés. C'est comme si le prix du blé à la production avait diminué de 20% en France".

Ces considérations semblent loin du problème de la sécheresse. Ce n'est pas le cas. Car, poursuit Mlle Gauthier, les infrastructures actuelles n'ont pas été orientées en fonction des besoins des populations du Sahel, populations économiquement peu rentables. Or leur premier

besoin, c'est l'eau: l'eau pour les cultures vivrières, l'eau pour le cheptel, unique richesse des pasteurs touarèges.

Cette eau, elle existe dans le Sahel. Tout le monde le sait. Elle existe en grande quantité sous forme de nappes souterraines. Elle tombe aussi en pluie même si ces pluies se font de plus en plus rares depuis les six ou sept dernières années. Mais il faudrait des puits à très grande profondeur, il faudrait des barrages pour retenir les eaux qui tombent en pluie, il faudrait irriguer. Ce sont là les véritables infrastructures dont le Sahel a besoin mais qu'il n'a pas parce qu'elles se trouvent ailleurs. En conséquence, explique Denise Gauthier, c'est encore une fois le problème du véritable développement qui est repoussé à la conscience mondiale. Les moyens techniques pour rendre moins pire la sécheresse chronique de ces régions sont connus. Reste à savoir si les pays développés vont se contenter d'envoyer des secours d'urgence quand la catastrophe est irrémédiable ou s'ils vont s'orienter vers les véritables solutions.

A Développement et Paix, on étudie ces jours-ci la question plus en profondeur. Va-t-on centrer l'action sur les secours d'urgence? Ceux-ci demeurent encore nécessaires pour cette année et sans doute aussi pour l'an prochain, car la situation ne s'améliorera vraisemblablement pas. On accuse partout un grave déficit agricole. Va-t-on au contraire centrer l'action sur les solutions à plus long terme? Pour sa part, Développement et Paix aura pris sa décision d'ici septembre. L'organisation, nous a dit Mlle Gauthier, a fermement l'intention de la communiquer au peuple canadien.

## Bourassa s'incline devant le cercueil de Saint-Laurent

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a assisté hier après-midi à la mise en chapelle ardente dans le Salon rouge de l'Assemblée nationale de la dépouille mortelle de M. Louis-Stephen Saint-Laurent, décédé la veille à sa résidence de la Grande-Allée à Québec.

Entouré des membres de la famille Saint-Laurent, le chef du gouvernement québécois s'est incliné quelques instants devant le cercueil. Quatre policiers de la Gendarmerie royale du Canada en uniforme et au garde-à-vous sont postés aux quatre coins du cercueil fait d'acajou massif.

M. Gérard Pelletier, ministre fédéral des Communications, est allé représenter le gouvernement canadien qui a été sous la gouverne de M. Saint-Laurent de 1948 à 1957. Le ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, a également été l'un des premiers à se recueillir devant la dépouille mortelle, près de laquelle ne sont disposées que quelques couronnes de fleurs. La famille a d'ailleurs demandé d'envoyer plutôt des dons à la Fondation canadienne du Cœur.

D'autres ministres et députés, tant fédéraux, québécois que d'autres pro-

vinces, ont aussi défilé avec le public devant la dépouille de l'ex-premier ministre du Canada, décédé à l'âge de 91 ans.

Il laisse cinq enfants dans le deuil: Jean-Paul, Renaud, Mmes Mathieu (Marthe) Samson, G.F. (Thérèse) Laferty et W.J. (Madeleine) Veitch.

Le public pourra défilier au Salon rouge jusqu'à 22h ce soir. Demain à 10h, l'archevêque de Québec, S.E. Maurice Roy, présidera la cérémonie religieuse qui aura lieu à la Cathédrale Notre-Dame de Québec.

Le cortège parcourra ensuite une distance de 145 milles pour se rendre à Compton, dans les Cantons de l'Est, municipalité natale de M. Saint-Laurent.

Après un libéra chanté à l'église de Compton, le corps de M. Saint-Laurent sera inhumé tout près de celui de son épouse décédée en 1966.

Par ailleurs, les sénateurs ont rendu hommage hier à Ottawa à celui que M. Paul Martin a décrit comme celui qui a joué un rôle de leader dans "le développement constitutionnel, judiciaire et politique du Canada". Quant au sénateur Jacques Flynn, il a dit de M. Saint-Laurent qu'il avait incarné "l'unité, l'harmonie et l'espoir".

De son côté, le président des États-Unis, M. Richard Nixon, a rendu hommage hier, dans une déclaration diffusée par la Maison-Blanche, au rôle joué par M. Saint-Laurent dans la création de l'OTAN et dans le développement de l'amitié et de la coopération canado-américaines.

L'ex-premier ministre libéral de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, a annoncé qu'il assisterait aux funérailles de M. Louis Saint-Laurent demain à Québec, tandis que le premier ministre néo-démocrate du Manitoba, M. Ed Schreyer, faisait parvenir au nom de sa province un message de sympathie à la famille de l'illustre disparu.

M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, de passage à Ottawa pour préparer la prochaine conférence des premiers ministres des pays membres du Commonwealth, a loué le travail de M. Saint-Laurent en faveur de la coopération internationale, parti-

Voir page 6: Bourassa

## La CUM accorde le contrat pour la station de métro Jolicoeur

La Communauté urbaine de Montréal a accordé hier à la compagnie Miron le contrat de construction de la station de métro Jolicoeur, dans le prolongement vers le sud-ouest de la ligne numéro 1. Le contrat, qui comprend également la construction des accès et d'un tunnel long de 1.900 pieds, est au montant de \$4.875.495.

L'offre de Miron était la plus basse de cinq soumissionnaires, la plus élevée étant de \$6.300.000. La station Jolicoeur longera le boulevard de la Vérendrye, entre les rues Springland et Jacques-Hertel, à Ville-Émard.

## Le nouveau propriétaire de la maison Van Horne pourra plaider sa cause

Le juge Samuel Bard a décidé hier que la Cour entendra les représentations du promoteur David Azrieli, qui demande que l'on enjoigne à la Ville de Montréal de lui octroyer un permis pour la démolition de la maison Van Horne, rue Sherbrooke.

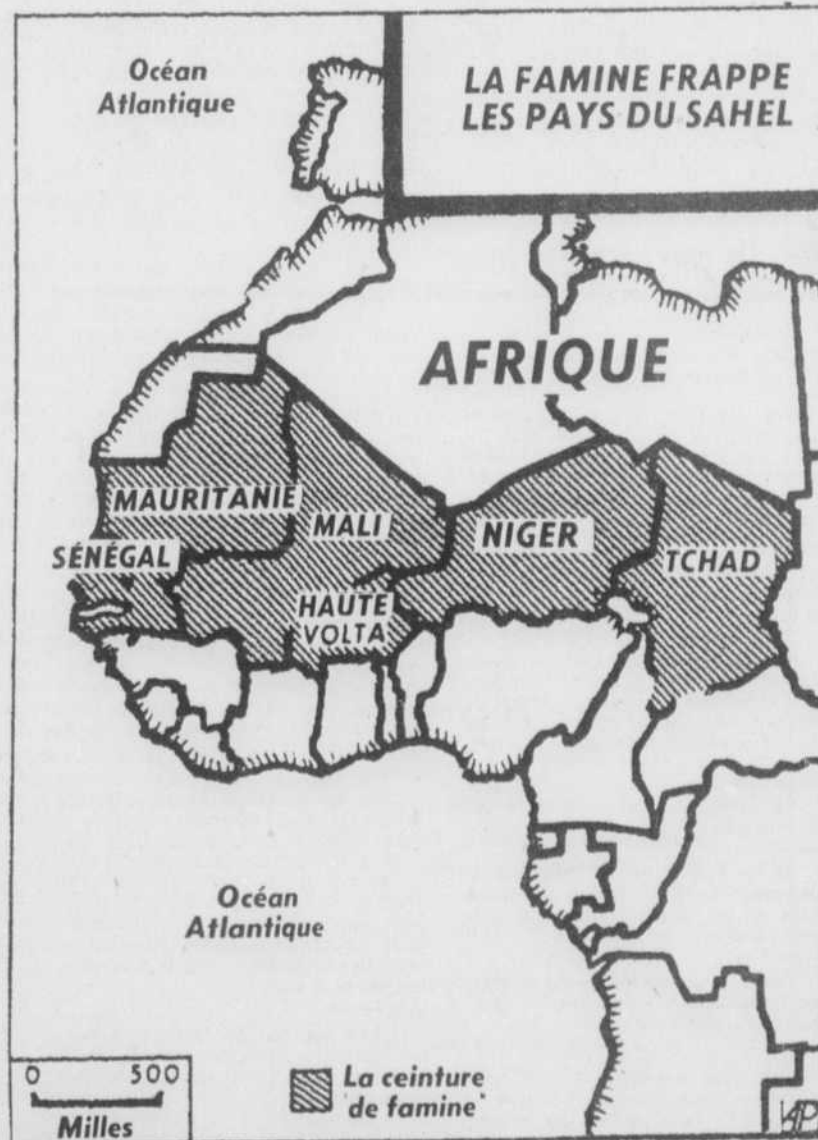
On sait que cet immeuble, qui a été classé "monument historique" pendant une certaine période par le ministère des Affaires culturelles, est au centre d'une vive controverse.

M. Azrieli a acheté la célèbre maison du fondateur du Canadien Pacifique pour la somme de \$800.000 et a déjà fait un premier versement de \$50.000. Depuis ce temps, il a annoncé son intention de procéder à la démolition de la maison et d'y édifier sur le même emplacement une maison d'appartements de 14 étages.

Un comité de citoyens, "Great Places", qui s'est donné pour objectif de veiller à la protection de l'environnement et des "monuments historiques", a tenté d'obtenir une injonction interdisant la démolition de la maison Van Horne. Ce comité a été débouté en Cour supérieure et a interjeté appel.

Malgré l'échec du comité de citoyens et de son président, M. James William MacLellan, la Ville de Montréal a jugé bon jusqu'à présent de ne pas émettre le permis de démolition réclamé par le promoteur.

C'est pourquoi celui-ci s'est adressé à la Cour pour l'émission d'un bref de mandamus pour forcer la Ville à émettre ce permis. Ce bref a été émis, hier, de façon préliminaire mais le fond de la question n'a pas encore été tranché.



Depuis six ans, les pays du Sahel, cette région semi-désertique du sud du Sahara, sont victimes d'une sécheresse qui ne s'était pas vue depuis 60 ans. Le fléau a pris cette année des proportions insoupçonnées réduisant au moins 8.000.000 de personnes à la famine et entraînant la mort de centaines de milliers de têtes de bétail.

## éditorial

# La position intenable de M. Nixon

Par le refus qu'il a opposé hier aux subpoenas de la Commission Ervin et du procureur Archibald Cox, le président Nixon a ouvert une crise constitutionnelle et morale sans précédent dans toute l'histoire de la république américaine.

L'attitude du président met en cause les rapports entre le pouvoir exécutif et les deux autres pouvoirs d'une façon dramatique et tout à fait inédite. Elle fait surtout peser sur le président lui-même des soupçons si graves que son autorité morale risque de s'en trouver irrémédiablement compromise.

S'il ne s'était agi que de la commission Ervin, le refus du président Nixon pourrait donner lieu à des divergences raisonnables. La commission sénatoriale, depuis quelques semaines, n'a pas toujours été au-dessus de toute partialité. La méthode qui préside au travail de ces commissions d'enquête prête, au surplus, le flanc aux critiques les plus sérieuses. Comme le but de la commission Ervin n'est pas d'établir des responsabilités criminelles précises, mais de proposer des amendements aux lois existantes afin de prévenir la répétition des abus qui ont mené au scandale du Watergate, le président Nixon n'a peut-être pas tort de soutenir qu'il ne servirait aucun but utile en satisfaisant au désir de curiosité du sénateur Ervin et de ses collègues.

N. Nixon, cependant, faisait face en même temps à un subpoena en provenance du procureur spécialement chargé de l'enquête judiciaire dans cette affaire où, de toute évidence, des crimes sérieux ont été commis à l'intérieur même de la Maison-Blanche. On se demande au nom de quel droit sacré le président des États-Unis pourrait se soustraire, en une telle situation, à une obligation qui incombe à tout citoyen américain, à plus forte raison à celui qui est investi de la plus haute fonction exécutive. Si le président n'a pas le devoir de collaborer à la bonne marche de la justice dans un cas semblable, de quel droit pourra-t-il ensuite exhorter ses concitoyens à s'acquitter de leurs devoirs?

Un porte-parole de la Maison-Blanche a fort heureusement laissé entendre hier qu'advenant une décision judiciaire qui lui ferait un devoir de produire les fameux enregistrements, le président obéirait aux tribunaux. Si telle est vraiment l'intention du président, l'essentiel sera sauvegardé. Le principe de l'autorité suprême de la loi, qui fonde toute démocratie, sera sauvegardé, et tout le monde en sera quitte pour une perte de temps qui aura contribué, par contre, à éclaircir des principes demeurés obscurs

dans la pratique judiciaire et administrative américaine.

A supposer, au contraire, que M. Nixon cherche seulement à gagner du temps et soit résolu à ne jamais produire les enregistrements de ses conversations avec des collaborateurs soupçonnés de crimes graves, il se pourrait qu'il ne reste plus d'autre issue au conflit actuel que la procédure "d'impeachment" réservée au Congrès par la constitution.

Seul un renversement radical dans l'orientation des procédures en cours tant au Sénat qu'au bureau de M. Archibald Cox pourrait maintenant infléchir l'opinion publique dans un sens favorable à M. Nixon. Le président vient de jouer à ce sujet l'une de ses cartes majeures avec le témoignage de M. John Ehrlichman. Même si ce dernier a été très vigoureux, rien n'indique que son témoignage réussira à changer radicalement la tendance d'une opinion qui exige que la lumière soit faite et que les coupables d'une fraude sans précédent reçoivent la juste rétribution de leurs actes.

Par-delà la question constitutionnelle que soulève son double refus des derniers jours, M. Nixon risque de ruiner une autorité morale déjà fort ébranlée.

Pour le bon fonctionnement d'une république démocratique, il importe que la parole de ses chefs soit crue. Or, par l'attitude qu'il adopte dans l'affaire des enregistrements, M. Nixon inflige un coup très dur à sa propre crédibilité.

Il se peut, en effet, que M. Nixon dise la vérité dans cette affaire. Il se peut, comme il le soutient lui-même, que le contenu des conversations enregistrées confirme la version qu'il a donnée ces derniers mois des événements qui ont entouré l'affaire Watergate. Mais si tel est le cas, pourquoi refuse-t-il, sinon à la Commission Ervin, du moins au procureur Cox, le droit de prendre connaissance de ces documents?

M. Louis Saint-Laurent dut un jour, vers la fin de son mandat comme premier ministre, trancher un problème un peu similaire. Au lendemain de la condamnation très ferme qu'il avait adressée à la Grande-Bretagne et à la France à la suite de l'occupation militaire de Suez, l'opposition conservatrice, soupçonnant M. Saint-Laurent d'avoir exercé un chantage inadmissible sur la Grande-Bretagne, somma celui-ci de produire le texte d'un télégramme qu'il avait alors fait parvenir à M. Anthony Eden.

M. Saint-Laurent refusa tout net, jugeant que ce télégramme était de nature confidentielle et niant catégoriquement qu'il ait pu contenir le moindre élément de chantage.

Devant la persistance de l'opposition, il trouva néanmoins un compromis. Il offrit de porter à la connaissance d'un membre du Conseil privé que l'opposition désignait librement, le contenu du célèbre message, pourvu qu'ensuite, le témoin désigné accepte de dire publiquement si les choses qu'il avait apprises corroboraient ou infirmaient la version du premier ministre. L'opposition ne donna pas suite à la proposition de M. Saint-Laurent. Celui-ci dut subir quand même aux élections les effets négatifs de la ligne de conduite qu'il adopta envers l'Angleterre. Mais le débat sur la confidentialité du document gouvernemental fut résolu habilement.

C'est sans doute à une solution de cette nature que songeait M. Elliott Richardson lorsqu'il émit l'autre jour le vœu que le dilemme actuel puisse se résoudre par une formule de compromis qui permettrait d'éviter le test redoutable d'un recours aux plus hautes instances judiciaires, voire éventuellement à l'autorité dernière du Congrès. Un appareil politique ne fonctionne bien que lorsque ses mécanismes suprêmes sont, pour ainsi dire, gardés en réserve et qu'on n'est pas obligé de les mettre à l'épreuve. Aussi faut-il souhaiter que l'on puisse trouver, pour trancher le conflit qui oppose M. Nixon à la fois au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire, une formule acceptable d'arbitrage ou de conciliation.

Ce qui répugne dans l'attitude de M. Nixon, c'est le refus de soumettre au jugement d'un tiers, quel qu'il soit, les pièces sur lesquelles il s'appuie pour fonder son propre jugement dans une affaire où des actes criminels sont imputés à son entourage immédiat.

A défaut d'une divulgation complète, laquelle serait de beaucoup la plus satisfaisante procédure dans les circonstances, les intérêts nationaux des États-Unis seraient mieux servis par le recours au jugement impartial d'un tiers que par une position stérile comme celle qu'a adoptée M. Nixon.

Parce qu'il refuse de reconnaître cette exigence, M. Nixon met en péril non seulement sa crédibilité personnelle mais aussi l'autorité et les pouvoirs de la fonction présidentielle. On doute que les fondateurs de la république américaine aient voulu investir le président des États-Unis de pouvoirs aussi grands pour que ceux-ci soient mis au service d'intérêts aussi obscurs que ceux qui semblent commander l'attitude présente de M. Nixon.

Claude RYAN

## Le rôle de l'Opposition

Nous ne croyons pas qu'une minorité libérale ait, plus qu'une minorité conservatrice ou une minorité céciste, le droit de frustrer la volonté de la population par une attitude d'obstruction. A notre avis, l'opposition doit exposer son attitude avec vigueur et sincérité et faire tout son possible pour persuader la majorité au Parlement que, quand elle s'oppose à une mesure législative, son opposition est bien fondée. Mais, en dernière analyse, nous sommes d'avis que la volonté de la majorité au Parlement et, encore plus, de la majorité de la population doit passer avant tout. En fait, nous croyons qu'une minorité au Parlement ne doit pas tenter de faire obstacle à la volonté de la majorité, à moins d'être convaincue, — cela peut arriver, — qu'il y a en jeu un principe d'une si grande importance pour le pays qu'elle doit faire tout ce qu'elle peut pour que la question soit soumise à la décision de la population elle-même.

... A notre avis, la fonction appropriée de l'opposition qui espère et compte retourner au pouvoir est d'être équitable et franche avec le public, de critiquer le gouvernement vigoureusement, et de formuler des solutions de rechange aux programmes suivis par le gouvernement, mais non de tenter d'usurper les fonctions du gouvernement ni d'en assumer la responsabilité.

Louis-S. Saint-Laurent  
Chef de l'opposition  
Chambre des Communes  
Le 16 octobre 1957

## lettres au DEVOIR

### Les certitudes faciles de M. Richard Joy

Monsieur Ryan,  
Il me faut commenter l'analyse du recensement de 1971 que M. Richard J. Joy faisait en ces pages le 19 juillet dernier.

La conclusion qu'en tire M. Joy quant à la situation du français au Québec me paraît tout à fait inacceptable, vu l'absence flagrante dans son article de cette profondeur que vous-même exigez si souvent, et avec raison, de telles analyses.

D'abord, gare à l'arrondissement! La différence positive de 0,1% que M. Joy exhibe entre les Québécois de langue maternelle française et les Québécois francophones fond à moins de 0,05% si on divise la différence entre les chiffres bruts par la population totale. Cette différence réelle de 3,000, ces quelque 800 foyers québécois où la langue française, sans être la langue maternelle, est devenue la langue habituelle, suffisent-ils pour qu'on puisse affirmer que la langue française est très forte, voire gagnante au Québec? M. Joy ne semble pas trop le croire lui-même quand avec une logique douteuse il transforme une partie nulle en victoire.

Les "prophètes de malheur" auront beau jeu, aussi, de rappeler à M. Joy que les effets du bill 63 ou de l'enseignement précoce généralisé de l'anglais ne seront pas primaires en chiffres qu'après le recensement de 1981, et encore plus après 1991. Si la situation du

français au Québec est aujourd'hui si précaire qu'elle nous oblige à prendre une partie nulle pour une victoire, les prophètes de bonheur chercheront-ils demain à faire accepter la défaite comme étant en fait une partie nulle?

La partie nulle québécoise, ajoutée au recul dramatique du français partout ailleurs au Canada, n'équivaut-elle pas, en effet, à une perte nette de pouvoir politique pour les Canadiens-français? Combien plus les prophètes de bonheur devraient nourrir d'illusions que de chiffres méritent-ils les louanges de M. Joy. M. Trudeau et son équipe, en particulier, en choisissant de ranimer la vision du Canadien français chez lui à mari usque ad mare, n'ont-ils pas agi dans un sens exactement contraire à la recommandation de franchise avec laquelle M. Joy termine son "Languages in Conflict"? Qu'est-il arrivé à la belle objectivité dont a fait preuve M. Joy dans ce livre? Ou donc est le parti politique fédéral qui reconnaît le Québec comme foyer de la nation canadienne-française et qui est prêt à consacrer cette reconnaissance en accordant au Québec un statut particulier?

Mais surtout, d'après les chiffres de M. Joy lui-même, la dénaté n'est pas seule à menacer le français au Québec. L'immigration, la langue de travail, la condition économique des francophones

y jouent sûrement aussi. Car à partir des chiffres du tableau 41 de "Languages in Conflict", on s'aperçoit que le pourcentage des francophones au Québec en 1961, selon l'ancienne définition, était de près de 81,2%. Ce qui révèle une diminution appréciable en 1971 de plus de 0,4% dans le nombre relatif de Québécois de langue maternelle française. Et donc une régression universelle de la proportion de francophones dans toutes les provinces du Canada entre 1961 et 1971. Voilà, n'est-ce pas, la variable essentielle qu'il faut garder à l'oeil. Ce qui nous renvoie à la conclusion fondamentale du livre de M. Joy: "The historical evidence... indicates that two languages on unequal strength cannot co-exist in intimate contact and that the weaker must, inevitably, disappear" (R. J. Joy, op. cit., p. 135).

Il est également renversant qu'avant de déclarer la prépondérance relative de la force assimilatrice du français, M. Joy n'ait pas fait état de la force d'assimilation de l'anglais, en comparant le nombre de Québécois de langue maternelle anglaise avec le nombre de Québécois dont la langue habituelle est l'anglais.

Je joins à vous, M. Ryan, le soin de faire ce calcul intéressant et de conclure.

Charles CASTONGUAY  
Hull, le 21 juillet 1973.

### La langue et la culture

Enfin, un intellectuel anglophone, M. Richard J. Joy, est venu à la rescousse de M. Claude Ryan pour river leur clou aux "prophètes de malheur" qui nous ont fait de craintes que de chiffres" (Les groupes linguistiques et le recensement de 1971. Le Devoir 19 juillet). En effet, d'après les chiffres — et Dieu sait que les chiffres, contrairement aux politiques, ça ne ment pas! —, les "francophones" (langue le plus souvent parlée à la maison) sont légèrement plus nombreux (80,8 p.c.) que ceux qui sont de langue maternelle française (80,7 p.c.).

Conclusion triomphante de M. Joy: "Ces chiffres détruisent la thèse des démagogues qui, depuis trop longtemps déjà, crient à haute voix que les Québécois sont en train de se faire angliciser et qu'ils vont suivre les Franco-Manitobains et les Franco-Ontariens dans la voie de l'assimilation massive". Voilà le coup de masse assénés aux démagogues. Voici maintenant les sels qui vont les réveiller brutalement à la vraie réalité: "Dans le Québec, la langue française est gagnante". Comme il ne faut quand même pas trop pousser, l'auteur ajoute: "Ses gains sont minimes, il est vrai, mais quand on joue contre un adversaire fort, même une partie nulle doit être célébrée comme une victoire". Puisque c'est le genre de victoire dont se satisfait M. Joy, — et pour poursuivre sa comparaison — envoyons-le piloter les pierres Seals d'Oakland: après une saison, il viendra nous repaier des joies de la victoire...

Mais on ne raille pas un intellectuel anglophone, noté de chiffres, froid comme le marbre, au-dessus de la mêlée. Parce qu'il y a des gens, comme ça, au-dessus de la mêlée. Pas de démagogie. Si j'étais Anglais, je n'aurais pas d'angoisses, moi non plus. Com-

me M. Ryan n'en a pas, qui n'est pourtant pas Anglais. Mais il est lui aussi nourri de chiffres, froid, au-dessus de la mêlée.

Donc, finies les craintes et les angoisses: il n'y a pas d'assimilation au Québec!

Je dois être un incorrigible démagogue, puisque je suis encore rempli de craintes et d'angoisses. Je regarde les chiffres et je regarde la réalité autour de moi, et je les vois en contradiction. Les chiffres ne disent-ils pas tout?

Qu'est-ce que s'assimiler, au Québec? Pour M. Joy comme pour M. Ryan, manifestement cela veut dire passer du français à l'anglais, d'une langue à l'autre en oubliant la première. De Canadien français, devenir Anglais, sans lien entre les deux. Or cela est absurde: comment la majorité perdrait-elle sa langue au profit de celle du minoritaire? La définition de l'assimilation n'est pas là. S'assimiler, au Québec, ce n'est pas perdre sa langue: c'est se perdre de vue. Qu'est-ce que cela veut dire? Tout simplement ceci que le Canadien français qui, au Québec, s'assimile à l'Anglais, passe d'une culture à une autre tout en continuant de parler français — ou de savoir le parler. Il devient un Anglais francophone. Il n'y a que chez nous où de telles absurdités existent.

Car quand on parle de langue, dans les statistiques et chez les intellectuels sans angoisses et au-dessus de la mêlée, on ne parle pas de ce qu'elle exprime: la culture, c'est-à-dire la vie même d'un peuple. On sépare la langue de la culture, la première devenant une sorte d'objet en soi, accidentel de la notion de citoyen, fait d'une certaine somme de mots et qui n'a rien à voir avec la totalité de l'être qui la parle ni avec le peuple qui la véhicule. Une abstraction. Un outil tombé de la main. Dans cette vi-

sion des choses, 80,8 p.c. des Québécois sont "francophones". Je le veux bien. Mais de ces 80,8 p.c., combien ne sont plus de culture française? Combien y a-t-il, dans la grande région montréalaise bilinguistique, de "francophones" que leur langue maternelle, sur le vaste plan de la culture, n'informe plus, par les journaux, les livres, la radio, la télévision, la chanson, etc? Nourris de la culture de l'Autre, ils sont encore "francophones" puisqu'ils n'ont pas perdu leur langue maternelle. Mais quel est le poids de cette langue vidée de sa culture?

L'assimilation, au Québec, c'est cette déculturation galopante, consciente ou inconsciente: déculturation qui débouche infailliblement sur la culture de l'Autre. Quand la culture sera complètement anglaise, ce ne sera plus qu'une formalité que de passer d'une langue-objet (le français) à une langue-culture (l'anglais). L'unité de l'être sera retrouvée, mais dans l'Autre. Ce n'est pas pour demain matin, soit, mais peut-être pour après-demain si nous continuons de séparer ainsi la langue de la culture du peuple qui la parle. Voilà quelques mots et craintes et mes angoisses. Voilà ma démagogie.

Il y a une chose qui ne sera jamais quantifiable: c'est la qualité et la profondeur de notre identité québécoise. Face à cette déculturation qui nous ronge de toutes parts, il faut un certain déracinement de la sensibilité canadienne-française pour être sans angoisses et se dire au-dessus de la mêlée. Mais peut-être que cet acharnement à se réfugier dans l'analyse des chiffres n'est, au fond, qu'une façon de domestiquer une angoisse qui n'ose s'avouer.

Jean BOUTHILLETTE  
Montréal, le 23 juillet 1973

### La ligue des droits de l'homme et les Amérindiens

M. Jérôme Choquette,  
ministre de la Justice

Dernièrement, la Ligue des Droits de l'Homme publiait son projet de Charte et de Commission québécoise des Droits de l'Homme.

L'article 65 proposé dans cette charte fait obligation à l'État québécois de permettre aux Indiens et aux Esquimaux de développer leur langue propre comme langue première et de veiller à ce que la langue française leur permette autant de diffuser leur culture au

sein de la majorité francophone que des'y développer.

Le Bureau de direction de Recherches Amérindiennes au Québec appuie sans réserve cette proposition et vous prie de bien vouloir y donner suite le plus tôt possible.

Recherches Amérindiennes au Québec est une association qui entend regrouper tous ceux qui au Québec comme à l'extérieur, poursuivent des recherches ou s'intéressent aux populations indiennes

et esquimaux habitant le Québec. Notre association publie périodiquement une revue dont l'objet est de faire connaître non seulement les résultats de recherche de ses membres, mais également informer le public en général sur la situation des autochtones au Québec.

Laurent GIROUARD,  
Président,  
Recherches Amérindiennes  
au Québec  
Montréal, le 15 juillet 1973.

### La démolition des oeuvres de Sir Van Horne

# Une tragédie culturelle et historique

par MICHAEL FISH  
architecte

● Dans cette libre opinion, l'architecte Michael Fish explique pourquoi la démolition de la maison Van Horne et de la gare Windsor serait une perte grave pour le patrimoine national au pays. Les sous-titres sont du DEVOIR.

Le nom de Sir William Van Horne n'évoque pas grand-chose pour la communauté francophone de Montréal. C'est un des aspects les plus désolants de la division de notre communauté, qui ne rend que plus vraie l'expression si souvent employée des deux "solitudes".

On a surnommé Van Horne l'immigrant le plus illustre du pays. Sir William est né américain de descendance hollandaise. Dès sa jeunesse, il s'est intéressé aux sciences naturelles et au génie. Déjà, il était attiré par les immenses

chemins de fer qui se construisaient dans l'Ouest américain. Il travailla à l'emploi de l'un d'entre eux, et en devint rapidement ingénieur et administrateur en chef alors qu'il était encore très jeune. Au moment où les sorciers de la finance du Canadien Pacifique avaient besoin de quelqu'un pour étendre le chemin de fer de Montréal jusqu'au Pacifique, ils firent appel au jeune Van Horne et lui en confièrent l'entière responsabilité technique.

#### Le chemin de fer

Le fait que l'entreprise ait été une réussite, rendant ainsi possible l'existence d'un pays indépendant au nord des États-Unis, est généralement attribué au génie financier de Lord Strathcona ou aux manœuvres politiques de John A. MacDonald. Mais ce sont là les

conclusions des historiens pour qui les finances et la politique étaient les seuls domaines dignes d'un "gentleman". La technologie et le génie de l'homme étaient secondaires.

Aujourd'hui cependant, Sir William reçoit la première place au soleil dans l'histoire de la réalisation du Grand chemin de fer. Sa générosité et ses apports à la ville de Montréal lui donnent une place de choix dans l'histoire de la Cité.

Ce fut un grand homme dans tout ce qu'il a entrepris — ses biographies parlent de sa barbe fournie, de ses grandes chaussures, de sa gourmandise, de son goût du plaisir, de son exubérance. Sa popularité était devenue formidable. On disait de lui qu'il rendait l'impossible possible, que lorsque les choses allaient mal pour le chemin de fer, lorsque les locomotives et les rails disparaissaient dans les marécages, lorsqu'il était extrêmement difficile de découvrir des passages à travers les Rocheuses, sa volonté en venait à bout et il savait choisir les hommes pour accomplir ce qu'il voulait. Une fois achevé, ce fut le premier chemin de fer réalisé par une compagnie — pour ne pas dire par un seul homme.

Il choisit Montréal comme lieu de résidence. Sur la rue Sherbrooke, au coin nord-est de la rue Stanley il bâtit une superbe maison. Prévoyant qu'elle deviendrait un jour un musée, il la décora des plus belles boiseries encore jamais vues au Canada. On vient de rappeler il y a quelques jours que cette oeuvre est celle d'un important écologiste américain, Colonna. Il ne fait aucun doute que cette oeuvre est un exemple rare, peut-être le seul, du travail exécuté par cet homme, un des plus remarquables générateurs du style "Art Nouveau" — style presque introuvable sur ce continent. Ce fut un des intérieurs modèles de l'époque qui révolutionna le goût de son temps. Dans cette maison on retrouve la seule grande collection privée d'art mondial au Canada. Le quart de cette collection forme le noyau de la collection du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

M. Van Horne fonda le Musée des Beaux-Arts de Montréal et il offrit à la Ville, lorsqu'il en fut nommé premier directeur d'urbanisme, un schéma d'aménagement qu'il paya de ses propres deniers.

Son apport le plus considérable à l'évolution culturelle du pays a été le développement d'une architecture canadienne distincte dans sa forme et dans son style.

### la parole du jour

"L'heure vient — et nous y sommes — où les vains adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité." — Jean 4,23

"Les gens disent: 'Voilà, ne vois pas! Prophète, ne prophétise pas!' Ne nous annonce pas la vérité. Dis-nous plutôt des choses agréables et tâche d'avoir des songes d'illusion." — Isaïe 30,10

"La où est votre trésor, là aussi est votre cœur." — Luc 12,34 (après 65 après JC)

"Il y a plusieurs membres, et cependant un seul corps. L'oeil ne peut donc dire à la main: Je n'ai pas besoin de toi; ni la tête à son tour dire aux pieds: Je n'ai pas besoin de vous." — 1 Corinthiens 12,20-21

"Ils ne feront qu'un dans ma main" dit le Seigneur — Ézéchiel 37,19

"Malheur à ceux qui haïssent le défenseur du droit devant les tribunaux et qui détestent celui qui parle avec sincérité." — Amos 5,10

"Tout ce que vous voulez qu'on fasse pour vous, faites-le aux autres." — Matthieu 7,12 (après 65 après JC)

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?... As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abîme?... De quel côté habite la lumière, et les ténèbres, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38,12-24 (cinquième siècle avant JC)

"Un ami fidèle est un puissant soutien; qui l'a trouvé, a trouvé un trésor. Un ami fidèle n'a pas de prix: il n'y a pas de poids pour peser sa valeur. Un ami fidèle, c'est un remède capable de rendre la vie." — Ecclésiastique 6,14-16 (deuxième siècle avant JC)

"Il existe quatre êtres tout petits sur terre, mais qui sont des sages entre les sages: les fourmis qui sont un peuple bien chétif, mais, dès l'été, elles savent prévoir leurs provisions; les daimans qui n'ont pas de vigueur, mais savent se réfugier au creux des rochers; les sauterelles qui n'ont pas de roi, mais sortent toujours en très bon ordre; et les lézards qui la simple main capture, mais qui embarrassent les palais royaux!" — Proverbes 30, 24-28 (cinquième siècle avant JC)

"Que de fois n'ai-je pas entendu vos propos et quels pénibles consolateurs vous faites! Y aura-t-il une fin à ces paroles en l'air? Et quelle maladie que ce besoin de répondre! Moi aussi, je pourrais parler comme vous, si c'était pour vous qui étiez là où j'en suis. Je saurais vous accabler de discours... et vous réconforter en paroles!" — Job 16,2-5 (cinquième siècle avant JC)

"Mieux vaut peu de chose avec justice que riche abondance sans équité." — Proverbes 16,8 (cinquième siècle avant JC)

"Acquérir la sagesse vaut mieux que l'or, et l'intelligence est préférable à l'argent." — Proverbes 16,16 (cinquième siècle avant JC)

"Mieux vaut la fin d'une chose que son début; mieux vaut la patience que la prétention." — Qohélet 7,8

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouvée: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

# Vers la fin du régime Banzer en Bolivie "brésilienne"?

par XAVIER USCATEGUI

Le colonel Banzer n'a pas fait en Argentine le voyage projeté à l'occasion de l'ascension du président Campora au gouvernement. En revanche, le prédécesseur de Banzer, le général Juan José Torres, est arrivé du Chili à Buenos Aires le 12 mai, et il a eu le 18 un entretien personnel avec Campora. Ainsi les changements dans le pouvoir en Argentine sont susceptibles de provoquer d'évidentes répercussions dans l'instable panorama du pouvoir à La Paz. On sait de reste de quel côté, au fond et malgré l'ouverture immixtion du Brésil en Bolivie, penchaient les sympathies du général Lanusse, dont un vieux collègue et ami, le général René Miranda, exerce d'importantes fonctions dans le pays du haut-plateau. Il apparaît que les données changeraient, surtout si les justiciars argentins ont l'audace de pousser leurs décisions au-delà des gestes symboliques et des proclamations de principe.

Le colonel Hugo Banzer, pour ne pas aller à Buenos Aires, a invoqué les exigences du deuil imprévu par la mort subite du colonel Andrés Selich Chop. Une mort survenue comme le fruit d'un sinistre règlement de comptes entre chefs de files du coup d'Etat du 22 août 1971. Selich Chop commandait alors dans le département subtropical de Santa Cruz de la Sierra, la formation de "rangers" avec laquelle, il était venu à bout de la colonne d'une douzaine d'hommes à la tête desquels errait Ernesto Guevara dans les parages désolés de la zone.

Le nom doublement germanique du colonel (d'ailleurs né argentin) resta lié à l'exécution sommaire du Ché, ce qui lui valut des exilés cubains de Miami le titre pompeux

de "Premier héros anticommuniste d'Amérique". Avec les mêmes "rangers" et les éléments logistiques fournis par le régime brésilien, il partit en 1971 en campagne contre le gouvernement populiste du général Torres. Et, arrivé à La Paz, il "remet le pouvoir", selon son expression, à Banzer qui en fit son premier ministre de l'Intérieur.

Au bout de trois mois, Banzer sut le déloger de son poste et l'envoyer dans l'exil diplomatique d'Asunción (au Paraguay); même dans le régime de terreur blanche instauré en Bolivie, les excès de tous ordres et les massacres systématiques d'opposants avaient rendu insupportable le colonel Selich Chop considéré comme un maniaque du sang ayant dressé ses séides dans la pratique des tortures et de l'extermination programmée des hétérodoxes. Maintenant, déchu depuis des mois de son poste diplomatique, il était revenu clandestinement pour diriger la conspiration qui devait renverser Banzer lequel, aux yeux de l'inexorable "ranger", se trouvait à la tête d'un gouvernement "infiltré de communistes".

Le premier communiqué officiel sur cette sordide affaire faisait savoir que le colonel Andrés Selich Chop, à l'issue d'un interrogatoire, s'était précipité dans un escalier et que, sous l'effet de la chute, "avait éclaté son foie en état avancé de cirrhose". Le second communiqué a reproduit les aveux des policiers, aveux effarants pour qui voudrait méconnaître les procédures en vigueur dans les régimes de force d'Amérique ibérique.

La mort d'un homme entre les mains, ou plutôt les poings fermés, des services du ministère de l'In-

terieur, habituellement digérée avec aisance par les milieux du régime quand il s'agit d'un adversaire, a durement secoué ce régime. Le ministre de l'Intérieur, Alfredo Arce Carpio, a été remplacé par le colonel Walter Castro Avendano. Ce n'est guère en vue de réduire la violence des méthodes répressives, mais pour éviter qu'en soient occasionnellement victimes les gens de l'extrême-droite qui, de même que certains militaires, comptent plus ou moins ouvertement contre le gouvernement désemparé du colonel Banzer.

Le général Joaquín Zenteno Anaya, probable successeur à court terme, commandant en chef des forces armées, a fait entendre sa voix pour critiquer le cabinet et regretter "la honte universelle" que l'affaire Selich, selon lui, fait rejaillir sur le pays.

Dans le même sens, bien que portant ostensiblement bande à part, se sont prononcés les groupes de la Phalange dont l'engagement avec Selich ne constitue un mystère pour personne. Bien qu'exprimant des réprobations de circonstance, ils ne se rallient évidemment pas pour si peu aux opinions de l'ancien vice-président de Barrientos, qui fut son successeur momentané, le conservateur Adolfo Siles Salinas, qui condamne non pas le seul "accident" survenu à Selich, mais les mœurs policières imposées comme institution officielle, et donne une liste de victimes notables, neuf cas de dates récentes, dont les frères Sandoval Moron, assassinés dans les locaux policiers de Santa Cruz de la Sierra, plus les fusillés de 1971, encore à Santa Cruz, dont le colonel Selich ordonna la mort.

Ces crimes en série ont comme

toile de fond la lutte pour le pouvoir personnel d'une part, les relations internationales de l'autre, les deux aspects gardant d'ailleurs des relations étroites. Le colonel Selich Chop, comme la majeure partie de la Phalange et comme le ministre phalangiste des Affaires étrangères Mario Gutiérrez, se mouvait en fonction des intérêts brésiliens dont l'objectif est la sécession de la province de Santa Cruz de la Sierra. Pour le moment, ce projet avait été apparemment mis en sourdine: en effet, en août 1971, c'était en réalité la province de Santa Cruz qui, avec l'aide du Brésil, avait conquis la Bolivie.

Mais il demeure en réserve, comme riposte aux avances prévues de la gauche à La Paz et comme compensation à certaines déconvenues de Brasilia sur le plan international; le démembrement de la Bolivie entre dans les plans immédiats du régime militaire brésilien. Cela est tellement patent que même des hommes comme Gonzalo Romero, haut dirigeant de la Phalange, ont rompu avec ce parti le 4 mai, pour ne pas concéder leur aval au séparatisme de la province orientale.

Le Brésil, sous l'impérieuse pression des circonstances nouvelles en Amérique du Sud, a dû renoncer pour le moment aux projets trop ambitieux d'avance vers le Pacifique et d'intervention au Chili sous le couvert du gouvernement de La Paz. Pourtant l'ex-colonel chilien Marshall dirige toujours en Bolivie un camp d'entraînement d'activistes émigrés de son pays. Mais l'infirmité de Brasilia se concentre maintenant sur Santa Cruz de la Sierra, région riche en pétrole. La fameuse "aide brésilienne" à la Bolivie consiste essentiellement

en une pénétration, économique d'abord, de la zone limitrophe.

Les prêts se font à Santa Cruz de la Sierra en dehors de l'autorisation du gouvernement central de La Paz. Les "colons" pullulent dans la région frontalière. Le gouvernement brésilien a annoncé qu'il se chargeait de la construction du chemin de fer de Santa Cruz à Cochabamba, qui compléterait la connexion interocéanique, de Santos (Brésil) à Arica (Chili), ce qui signifie l'éviction d'un vieil accord entre La Paz et Buenos Aires. Le ministre brésilien Gibson Barbosa a manifesté l'importance particulière qu'il attribue à la construction de l'oléoduc entre Santa Cruz et Sao Paulo, le déficit pétrolier mondial faisant sentir ses effets dans son pays.

On vient de voir surgir également le projet d'un gazoduc, selon le même tracé: il a été conçu en combinaison avec diverses industries chimiques appelées à fonctionner au Brésil avec la matière première bolivienne. Son approbation menacerait directement les accords de livraison de gaz à long terme signés entre les autorités de La Paz et le gouvernement argentin. L'ensemble de ces plans dévierait vers le Brésil l'économie bolivienne, au détriment des plans concernant les pays du Pacte andin et de l'Argentine.

Contre ces projets se dresse une résistance se consolidant en Bolivie, au sein d'une population dont les ressources ont été drastiquement amputées par une dévaluation de 60% que n'a accompagnée aucune compensation.

C'est cette résistance qu'essaie de rassembler le général Torres qui, accompagné de son ancien ministre des Affaires étrangères, Huascar Taborga, a visité Buenos Ai-

res, où il a été reçu entre autres par ses compatriotes exilés, réfugiés dans les bidonvilles des environs de la gare Retiro. Il a fait appel à "une grande alliance qui doit agglutiner la gauche nationale pour conquérir le pouvoir et exécuter le saut historique que demande le peuple bolivien sur une voie non capitaliste." Pour cela, il a renoué ses rapports avec le général Ovando, toujours en exil, dont il paraît que l'opinion compte encore dans des secteurs militaires en fin de compte peu satisfaits du régime Banzer et de la pénétration brésilienne.

Une politique extérieure argentine active serait appelée à se heurter aux entreprises brésiéliennes d'abord en Bolivie, puis en Uruguay et au Paraguay. Ainsi se trouverait accordé un répit au gouvernement du Chili où un éventuel soulèvement de la droite se verrait privé d'appuis externes à courte distance. La première victime devrait être le gouvernement de Banzer: un régime de transition, sans doute purement militaire, sous la direction de Zenteno Anaya, serait probablement éphémère. Ensuite pourrait survenir une définition dans la confuse situation uruguayenne, où le président Bordaberry, et les militaires de la droite conservatrice qui contrôlent le commandement bénéficient de l'agrément brésilien.

De cette façon commencerait à se faire réalité le commentaire du Jornal do Comercio, de Rio de Janeiro, selon lequel "le phénomène de la victoire de Campora" dépasse le cadre du problème interne argentin pour se situer dans un contexte latinoaméricain où il est déjà presque impossible de détenir l'avance "de l'idéal nationaliste."

## Haiti développé au nom de Dieu

par KHALED KHALI

collaboration spéciale

La présence canadienne dans les pays du soleil, ce n'est pas seulement le touriste de Saint-Hyacinthe ou de Québec qui boit une bière sous les parades des palais de Puerto-Valarta au Mexique ou au Dem-bala de M. Robitaille, Québécois enrichi sous les tropiques, à Port-au-Prince plus précisément. Il est une présence plus discrète, moins bronzée, dont on parle peu, c'est celle des missionnaires.

On les rencontre cependant dans les avions qui mènent de Dorval à Miami et de Miami à l'aéroport "François-Duvalier", comme si Papa Doc avait voulu avant de quitter un peuple qui a été sa chose pendant 14 ans, faire planer son ombre sur le lieu d'entrée et de sortie de son territoire, béni par les touristes, maudit par les exilés et les rancuniers. Les missionnaires, membres de la communauté des Frères du Sacré-Cœur, sont vêtus comme Monsieur-tout-le-monde; Claude Paradis est l'un d'eux, transformé en "gentle-

man farmer". Homme d'affaires, diplomate et conseiller financier, il dirige le Centre Rural de Milot, une bourgade au nord d'Haiti non loin de la frontière avec Saint-Dominique, la fouguese république qui a aussi son Papa Doc, Trujillo.

Claude Paradis nous accueille dans la bâtisse de style colonial au milieu de ses collaborateurs: Jean-Claude, Français, professeur; Claude, Québécois, enseignant en menuiserie; Christiane, Montréalaise, infirmière.

Le Frère Claude parle dans un style dépouillé de toute image ou de symbole, sa voix est douce mais il s'exprime comme quelqu'un qui possède son dossier:

"Le Centre Rural de Développement de Milot est une expérience unique en son genre, non seulement dans le cadre des activités et de la présence des frères du Sacré-Cœur dans le tiers monde, mais partout ailleurs aussi. Ce projet s'inscrit dans une

perspective de développement semblable à celle que recommande "Populorum Progressio" (encyclique du Pape Paul VI en mars 1967).

Le projet est né en 1968 et a pris la place d'une mission religieuse américaine expulsée en 1967 par François Duvalier. Intégrée au milieu de Milot, il suscite la participation de 200.000 personnes à peu près. Une centaine d'Haitiens participent au niveau de l'organisation et de l'exécution.

La participation du gouvernement haïtien s'est traduite par le don de terres irriguées. L'ACDI, Développement et Paix, OXFAM, les Caisse populaires Desjardins comptent parmi les bienfaiteurs.

"L'argent de l'aide internationale ne suffit pas, dit Claude Paradis. Nous allons en chercher au Canada; en effet, sans les constructions et tout ce qui n'est pas rentable, on s'autofinancerait. Nous

créons un internat pour l'école normale. Il nous faut former des cadres ruraux nés dans la région et qui s'y fixent. Nous avons intéressé beaucoup de Canadiens; chaque année, nous recevons des groupes de 60 ou 70 envoyés de l'ACNU (Agence canadienne pour les Nations unies). Au retour, ils sensibilisent les gens; c'est un investissement humain non négligeable.

Le préjugé contre les missionnaires existe, mais nous ne faisons pas de prosélytisme. Certes la spiritualité est toujours présente, notre action et Dieu, c'est un tout. Nous nous adaptons à notre temps."

Claude Paradis, pour conclure, nous chiffre globalement le projet: "En 3 ans, les gens ont investi \$245.000 dont \$84.000 appartiennent aux actionnaires. Nous avons opéré pour \$50.000 de prêts variant de \$10 à \$3.300 et ce, pour des investissements locaux. On investit pour payer le fer-

mage, c'est-à-dire, la location de la terre. Elle appartient dans cette région à un Américain-cubain exilé qui, d'une part, impose la culture à effectuer sur la terre qu'il loue et d'autre part, le prix de la canne à sucre, ne tenant aucun compte des cours officiels fixés par le ministère du Commerce à Port-au-Prince."

Est-il protégé? ... C'est lui qui pèse avec sa balance la canne à sucre que les paysans amènent à la vente.

"Un système d'assurance-vie a aussi été institué pour couvrir les frais de dépenses des obsèques, auxquelles on attache ici beaucoup d'importance. Au Québec, on s'endette aussi pour enterrer ses morts. ... Si on ne leur prête pas, ils vont emprunter ailleurs à des taux allant jusqu'à 200%."

Le ton est donné, l'esprit du Canada et de l'Amérique ont atteint cette île des Antilles jusqu'au fin fond du territoire; bénéfice, intérêt, fermage, investissements, caisses populaires... bientôt la machine à distribuer le Coca-Cola dans les plantations de canne à sucre.

Autre source de profit pour le Centre, l'élevage des poulets. Les gens de Port-au-Prince n'ont pas de silos pour stocker le maïs nécessaire à l'élevage des bêtes. Alors, on égorge en février et mars toutes les poules y compris les pondeuses. Faute de maïs, le CRUDEM propose ses bêtes sur le marché. "Au même prix," nous dira Jean-Claude, un coopérant français qui gagne aussi 40 dollars par mois pour former des Haïtiens dans le domaine de la construction et de la mécanique.

Cette petite industrie a certes transformé la vie de la région. Mais les habitants sont-ils plus heureux? Nous avons assisté à un emprunt de 500 dollars fait à la caisse populaire par un Haïtien. Il avait l'air bien grave, il était dans le circuit...

"A cause du succès des Caisse populaires, on les a étendues à toute la région. Chaque caisse dépose son argent ici, comme dans une compagnie d'assurances. Le CRUDEM garantit tous les dépôts."

Y être ou ne pas y être? Voilà la question. Qui prendrait la place de la Communauté si elle s'en allait? La place ne manque pas pour les bonnes volontés, aussi pour les 200.000 Haïtiens qui vivent aux U.S.A. ou au Canada. Revendront-ils, vu la situation? On en doute.



Sur l'île d'Hispaniola, la Petite Espagne, nom que lui donna Christophe Colomb lorsqu'il découvrit le pays, une lutte sourde empreinte de cordialité et de mondanités, se joue entre missions américaines protestantes, "agents culturels" français, et communautaires chrétiennes canadiennes. L'enjeu? 5 millions d'Haïtiens bons enfants, analphabètes à 90%, le revenu annuel le plus bas du globe (70 dollars par an), des enfants qui souffrent de malnutrition et dont la moitié n'atteint pas l'âge de 5 ans; ils résistent par leur fatalisme, leur bonhomie et le sourire qui fige éternellement leurs visages où deux yeux brillants semblent défier le Blanc avec malice.

Blanc", c'est une façon amusante de mettre le même chapeau ceux qui traversent la mer des Caraïbes comme au temps de la flibuste pour

importer non plus des esclaves ou de l'or, mais des idées, de l'argent, de la pollution et aussi parfois, une certaine arrogance.

### DES VACANCES IDEALES POUR LES JEUNES

LE CENTRE DE PLEIN AIR DU  
LAC DES ÎLES

Situé à  
Saint-Émile-de-Suffolk  
à 25 milles au nord de  
Montebello, Qué.

### COLONIE DE VACANCES

- Du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre
- Pour garçons et filles de 8 à 14 ans
- Séjours d'une durée de deux à dix semaines
- Moniteurs expérimentés
- Installations modernes, chalets renoués
- Équipement de loisirs d'excellente qualité
- Menu diététique

Pour de plus amples informations, s'adresser à:  
L'Office du tourisme de l'Outaouais  
C.P. 666, Hull, Qué.  
J8X 3Y8

819 770-1500  
Société d'aménagement de l'Outaouais  
Organisme du Gouvernement du Québec.

### SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX

NOLI-FRANCE

Tél.: 861-3906



L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

★★★★★

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée.



### VÊTEMENTS FÉMININS

Importations françaises

SOLDE D'ÉTÉ

Robes: \$10, \$15 et plus

Chemisiers: \$5

Soutiens-gorge: \$5

Maillots de bain: \$15

Appelez: Viviane

844-2738



suites  
de la première  
page

## CONFLIT DU RAIL

syndicats, puisque "les seuls employés que nous avons mis à pied sont ceux qui se trouvaient privés de travail par le fait de la grève".

Pour sa part, M. Smith a déclaré que les syndicats ont eu recours aux grèves régionales dans le but de toucher le moins possible le public et l'économie. Mais, soutient-il, des instructions ont été données par les compagnies de réduire le personnel de moitié dans des régions en dehors de l'Ontario.

Un porte-parole du CN a également qualifié d'exagérée l'accusation portée par M. Smith. Personne n'a été mis à pied: les seuls sans travail, hors l'Ontario, sont ceux qui, dans le Québec et le Manitoba, étaient employés dans des trains que la grève en Ontario a immobilisés. Mais la grève peut amener la compagnie à cesser certaines opérations et à faire des mises à pied, a ajouté le porte-parole du CN.

M. Smith va passablement loin dans son accusation, car il affirme que parmi les mis-à-pied il y a des employés dont les services sont requis pour le transport des céréales conformément à l'engagement des syndicats et des patrons.

Puisque les contrats ont expiré l'an dernier, poursuit M. Smith, il est évident que les chemins de fer comptent sur l'intervention éventuelle du gouvernement et un règlement imposé aux sédentaires par voie d'arbitrage obligatoire.

"Ils ont toujours compté sur le gouvernement fédéral pour sauver leur peau en privant leurs employés de leur droit de grève", conclut M. Smith.

A deux occasions antérieures, en 1966 et en 1950, le parlement canadien a mis fin à des grèves du rail par l'adoption de lois d'exception.

M. Smith dit que les syndicats font tout en leur pouvoir pour s'en tenir aux grèves régionales, mais si l'intimidation et le harcèlement des employés continue, "nous ne garantissons pas que nous pourrions nous en tenir à notre politique de modération".

"Si la grève générale éclate, dit enfin M. Smith, les compagnies seront entièrement à blâmer".

Les syndicats demandent une augmentation horaire de 53 cents pour la première année d'un contrat de deux ans et de 13 cents la deuxième année. Cela veut dire une augmentation de 13,9% la première année pour l'employé gagnant le salaire moyen de \$3,81 l'heure. Les patrons offrent 7% la première année et 6,5% la deuxième année.

Les travailleurs concernés sont les signaleurs, les chefs de trains et les commis.

À la suite de la grève déclenchée en Ontario, la Ford Motor Co. a manqué de pièces à son usine d'assemblage de St. Thomas et a dû donner congé au moins pour la journée d'hier à 900 de ses 1.300 ouvriers. Le montage de 300 voitures est en plan.

Une dépêche de Toronto rapporte que 700 étudiants du Québec sont en plan eux aussi à divers endroits de l'Ontario, car le train qui devait les ramener est immobilisé par la grève. Le Conseil canadien des chrétiens et des juifs qui les a pris en tutelle dans un échange d'étudiants, va cependant assurer leur retour par autobus.

Toutes les opérations ferroviaires ont cessé hier matin, à 6 heures, en Ontario, 20.000 à 25.000 employés sédentaires du rail se mettant en grève pour 48 heures.

Des services de télégrammes sont également paralysés en Ontario puisque les employés des télécommunications, affiliés au syndicat des employés non-itérants, ont débrayé eux aussi pour 48 heures.

Les piquets de grève seront maintenus nuit et jour durant toute la durée de la grève, a affirmé un représentant de l'Association des employés non-itérants du rail, qui est opposée au Canadien National, au Canadien Pacifique et à neuf compagnies ferroviaires de moindre importance.

Les banlieusards de Pickering et de Oakville ont dû voyager en autobus pour se rendre à Toronto. A Sarnia, près de la frontière américaine, 250 employés non-itérants ont quitté le travail. A Brockville, poste de relais pour les trains voyageant entre Toronto et Montréal, quelques piquets de grève ont été engagés devant la gare. On peut également lire sur la porte de la gare que les bureaux resteront fermés jusqu'à samedi matin.

Par contre, le service ferroviaire fonctionnait dans au moins une région de l'Ontario. La compagnie de chemins de fer américaine Penn Central, qui dessert Welland, rapportait que le transport des passagers et des marchandises s'effectuait normalement dans la région.

Le seul train qui fonctionnait en Ontario jeudi était un train d'excursion pour touristes de l'Algoma Central Railways, qui a quitté Sault Ste-Marie peu après 8h00, jeudi matin, ayant à son bord une centaine de personnes, pour la plupart des touristes américains. A Brompton, à l'ouest de Toronto, la compagnie d'autobus Gray Coach Lines a ajouté deux autobus à son service pour accommoder les banlieusards qui voyagent normalement par train pour se diriger à Toronto.

## L'USECO

ment important de l'enquête sur le crime organisé mais au contraire "va correspondre à la vocation primordiale analytique et coordonnatrice de l'unité".

Les corps policiers du Québec seront appelés, pour leur part, à contribuer, par des enquêtes ou des études, aux différentes phases de l'enquête sur le crime organisé. Ceci à la demande de la Commission de police du Québec. Le ministre précise que l'Unité spéciale d'enquête telle que nouvellement créée et définie agit en collaboration avec les différents corps policiers et n'aura pas

pour fonction d'exécuter des opérations policières.

Toute cette réorganisation, selon le ministre, aura en outre pour avantage d'assurer une direction unifiée et une autorité clairement définie dans la conduite de l'enquête. Cette réorganisation ne nécessite aucune révision des textes législatifs et réglementaires existants et "s'inscrit dans le mandat confié par le gouvernement à la Commission de police du Québec le 27 septembre 1972".

Malgré le rattachement administratif de l'USECO à la Commission de police du Québec, le ministre se dit assuré que les commissaires chargés d'entendre la preuve; garderont toute l'objectivité nécessaire pour juger de la preuve présentée devant eux.

## COUR SUPRÊME

mité.

Après avoir reconnu qu'il n'y avait aucune jurisprudence en pareille matière, le sénateur Ervin a soutenu qu'il était essentiel de savoir si le président était au-dessus des lois.

La position présidentielle se fonde sur la doctrine de la séparation des pouvoirs et le président a soutenu de son côté devant le juge John Sirica, du district fédéral de Washington, qui devra trancher le litige en première instance, qu'il était aussi inadmissible de voir les cours se conformer au bon vouloir présidentiel que de voir le président se soumettre aux décisions du pouvoir judiciaire.

Le président, qui déclare dans sa lettre qu'il n'entend pas priver la justice de tous les documents dont elle pourrait avoir besoin, a cité un arrêt judiciaire datant de 1865 à l'appui de sa thèse selon laquelle les communications entre les officiers de l'Etat pouvaient jouir de l'immunité judiciaire "lorsque d'après leur conscience et dans l'intérêt public leur divulgation est inappropriée".

Les journalistes qui assistaient à la conférence de presse à la Maison-Blanche ont toutefois noté l'insistance que l'avocat personnel du président, M. Charles Wright, a mis sur l'aspect "définitif" que devrait avoir la décision de la Cour suprême pour que le président s'y conforme. Cette nuance et le relief qu'a tenu à lui donner l'avocat du président laisserait entrevoir la possibilité que le président ne se conforme pas à n'importe quelle sorte de décision même si elle émanait de la plus haute cour américaine.

M. Wright a été plus explicite. Si la décision de la Cour suprême ne tenait pas compte véritablement de la doctrine de la séparation des pouvoirs, le président, a-t-il dit, pourrait se sentir en droit de ne pas respecter les sommations qu'on lui sert.

Alors que la première sommation traitait des enregistrements, la deuxième se référait à tous les documents relâchés directement ou indirectement "aux activités, à la participation, aux responsabilités et à la complicité" de 25 personnes dont la liste apparaissait sur le mandat, "en rapport avec de présumées activités criminelles en marge de l'élection présidentielle de 1972".

"Il est bien possible, de dire M. Nixon dans sa lettre au sénateur Ervin, que certains documents actuellement sous ma garde personnelle entrent dans la catégorie visée par le sub poena et je pourrais, dans l'intérêt public et dans le cadre de mes responsabilités personnelles, les fournir à la commission".

Après avoir lu cette lettre, le sénateur Ervin a invité une autre fois le président à répondre affirmativement aux demandes de la commission, déclarant: "La Constitution n'en mourrait pas et le ciel ne s'effondrerait pas" si le président acquiesçait aux requêtes qui lui sont adressées.

## INDEMNITÉ DE 7%

cent. De toutes façons on est loin du 4,8 pour cent par année, sans plus, que le gouvernement maintient comme offre définitive avant la grève du Front commun", souligne triomphalement M. Pepin.

Pour le gouvernement du Québec, cela représente un déboursé supplémentaire d'environ \$35 millions. MM. Pepin et Laberge, même s'ils demandent au gouvernement de faire diligence dans le paiement de ces montants, s'attendent, si l'on regarde la politique de paiement du gouvernement, à ce que celui-ci ne paie qu'à la fin du délai "ces montants dont les travailleurs ont besoin pour remédier à la hausse qu'ils ont subie".

Les deux présidents ont précisé que les quelque 25.000 employés non-syndiqués de l'Etat pourront également bénéficier de cette prime de vie chère, qui "n'est pas le Pérou, mais qui est mieux que rien", selon M. Pepin.

## LES PROVINCES

privées, a dit M. Barret "Je ne vois pas quel mal il y aurait, à lancer par sa part M. Schreier, à ce qu'une province demeure fortement engagée dans le secteur bancaire et obtienne ainsi des profits pour alimenter sa trésorerie".

M. Turner a répliqué que l'objectif de sa proposition n'était pas de permettre aux provinces de devenir pour de bon des banquiers, mais plutôt de faire en sorte qu'elles puissent servir de catalyseurs aux intérêts privés dans leur région, susceptibles de constituer de nouveaux groupes bancaires. Et le ministre des Finances a répété qu'il était vraiment intéressé à multiplier le nombre de banques et autres institutions financières au pays: cela, même s'il s'agit fait l'apologie hier des banques à charte en soutenant contre les premiers ministres de l'Ouest, que leur région avait été convenablement desservie par le système financier en place.

## LES JEUX

d'une loterie, le tout pour aider au financement des jeux.

En soirée, le ministre des Postes, M. André Ouellet, a révélé que la première émission de timbres, si le bill est adopté, sera lancée sur le marché le 20 septembre.

Il a souligné que les athlètes canadiens auront la chance de participer à des compétitions internationales pour acquérir de l'expérience d'ici 1976.

Il espère que ces jeux démontreront à la face du monde que la fierté canadienne et le désir de vaincre n'ont rien d'égal au monde.

Les discours de M. Ouellet, accueillis chaleureusement par les siens, avait été précédé des nombreux discours de l'opposition, tant néo-démocrate que conservatrice.

Pour sa part, M. John Harney (NPD-Scarborough-Ouest) a rappelé qu'il s'opposait à ce projet de loi principalement parce qu'il croit que la méthode de financement des jeux est erronée.

Selon lui également, les jeux mettent

l'accent sur une fausse priorité, car ils ressembleront "à un festin monumental dont la ville de Montréal n'a pas besoin".

Pour M. R. Stackhouse (PC-Scarborough-Est), si le financement des jeux est un succès, M. Drapeau aura accompli tant avec si peu qu'il devrait former le prochain gouvernement du pays. "Le nouveau slogan sera: "Jouez maintenant et ne payez jamais" a-t-il lancé.

Tous les autres néo-démocrates qui ont pris la parole se sont opposés au projet de loi.

Pour sa part, M. Jack Horner (PC-Crowfoot) a demandé au gouvernement de s'engager à financer les prochains jeux Olympiques du Commonwealth qui auront lieu à Lettbridge, en Alberta, en 1978.

Le président du Conseil du Trésor, M. Drury, a tenu à préciser que le gouvernement ne pouvait s'engager à faire pour une partie du pays ce qu'il n'a pas fait pour une autre partie du pays.

Même si des conservateurs ont indiqué qu'ils appuyaient le projet de loi, leurs critiques se font longues et souvent difficiles à discerner, à l'exception de celles de M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe).

Ce dernier a rappelé qu'en 1976, la jeunesse du monde entier avait rendez-vous à Montréal et Kingston.

De plus, il a réitéré les propos défaitistes des députés néo-démocrates, tout en prenant soin de rendre hommage à M. David Lewis, chef national des néo-démocrates, qui a-t-il dit "n'a pas cédé à la tentation facile de décrier le maire de Montréal, M. Drapeau, ni ne s'est associé aux critiques de ses députés".

En un discours plutôt philosophique, M. Wagner a tenté de démontrer que la jeunesse canadienne en tirera des profits nombreux, un goût de vivre et qu'un esprit nouveau sera créé.

Il espère aussi qu'une infrastructure soit mise en place tant dans le domaine du sport amateur que de celui du conditionnement physique.

Le long discours de M. S. Stevens (PC-York Simcoe) ne peut pas être interprété, cependant, comme entièrement favorable aux jeux Olympiques. Ce dernier, en une longue nomenclature de dates, d'événements, de déclarations, a tenté de démontrer que M. Trudeau avait menti à la nation canadienne en affirmant que l'argent du trésor public ne serait pas utilisé pour le financement des jeux Olympiques.

M. Stevens a même exigé vainement que M. Trudeau se rétracte, car, a-t-il précisé, "le peuple canadien le mérite".

M. Stevens est d'avis que les services que devra assurer le gouvernement canadien pour les jeux Olympiques, comme la sécurité, la télédiffusion du village olympique sont des contributions directes aux jeux.

Le Conseil du Trésor avait évalué ces dépenses à quelque \$100 millions.

Le coût total des jeux est toujours évalué à quelque \$310 millions par le COJO, dont \$250 millions viendront de la monnaie olympique, \$10 millions de la vente des timbres spéciaux et le reste de la vente des billets.

Selon le député de York-Simcoe, le gouvernement canadien contribuera également aux jeux en vendant ces pièces de monnaie sans profit pour le gouvernement.

## DUPUIS Suite de la page 3

également visité les installations de la Baie-James. A bord de sa roulotte? Les deux dernières étapes conduiront le leader créditiste chez les électeurs des Cantons de l'Est et de la Mauricie.

Déjà, cette consultation populaire permet à M. Dupuis de dégaier ce qu'il croit être les préoccupations majeures des Québécois: le chômage, le système scolaire et l'administration de la justice.

À la charge du système scolaire, M. Dupuis dit avoir rencontré multitude de parents et autant d'étudiants. De ces entretiens, il conclut que de part et d'autre, tout le monde est également mécontent.

Concernant l'administration de la justice, M. Dupuis a cru comprendre que les gens déplorent particulièrement la lenteur qui caractérise les procédures judiciaires. "Dans tous les milieux, les gens, semblent avoir perdu confiance en la justice". Puis, il souligne que l'affaire Laporte "fait beaucoup de bruit".

Quoi qu'il en soit, M. Dupuis dit retenir énormément de cette tournée. À la fin de chaque journée, il souligne dans son carnet de notes, les commentaires, les impressions des gens qu'il a croisés, ici et là. Cette somme d'informations sera ajoutée aux études, à la documentation, que possède déjà le Ralliement créditiste. Il s'agira d'une nouvelle contribution à l'élaboration du programme du Parti.

Aussi, le chef du Ralliement annonce la tenue pour l'automne d'un congrès thématique. Les membres du conseil provincial, des exécutifs de comités et locaux, se réuniront les 8 et 9 septembre sur la rive-sud de Montréal. C'est là que sera conçu le document de base qui deviendra quelques semaines plus tard le programme du Ralliement créditiste.

## ARCHAMBAULT

Suite de la page 3

Cette réplique a fait éclater de rire bon nombre de députés, qui ont cherché à en savoir davantage.

Un seul député a pu cependant glisser une question supplémentaire, M. D. MacInnis (PC-Cape-Breton-East-Richmond). Il a demandé au leader du gouvernement aux Communes, M. MacEachen, de déléguer ses pouvoirs à M. Allmand "pour que tous les députés puissent sortir".

M. MacInnis faisait allusion aux nombreuses évocations qui ont eu lieu dans certaines prisons depuis le début de l'année, alors que les députés sont toujours enfermés aux Communes en cette quatrième semaine de juillet.

Cette question, demeurée sans réponse, a fait rire le président des Communes, M. Lamoureux, qui a déclaré: "Je regrette, je dois appeler l'ordre du jour. La période de questions semble s'orienter vers la fin".

## BOURASSA Suite de la page 3

culièrement au sein du Commonwealth.

Enfin, le chef du Ralliement créditiste, M. Yvon Dupuis, et le bâtonnier du Québec, Me Jacques Viau, ont rendu hommage à la fois à l'homme politique et au juriste éminent que fut M. Louis Saint-Laurent.



Un agent de sécurité -- et de charme -- regarde d'un oeil inquiet l'entassement de sacs à ordures qui, au fil des jours, prend l'aspect d'une montagne. Cela fait 16 jours que les éboueurs de Hamilton sont en grève. "Aidez-nous à garder Hamilton propre." On n'est pas aidé, quoi... (Téléphoto CP)

## Le plus gros coup de filet au monde contre des faux-monnayeurs

LONDRES (AFP) — Scotland Yard a réussi l'un de ses plus beaux exploits: la découverte dans la banlieue londonienne, à Bromley (Kent) d'un centre de fabrication de fausse monnaie qui pourrait être le plus important du monde.

L'ampleur de la découverte est telle que Scotland Yard ne l'a pas encore évaluée avec exactitude. Mais les journaux n'ont pas attendu pour lancer le chiffre sensationnel de dix millions de livres soit 24 millions en billets de banque libellés dans cinq monnaies: livre sterling, livre irlandaise, franc français, dollar américain et dollar australien.

La police n'a pas confirmé cette estimation. En admettant qu'elle soit exacte, elle ne porterait que sur des billets fabriqués pendant plusieurs années, et dont la majeure partie a été écoulée. En effet, contrairement aux premières informations selon lesquelles dix millions de livres ont été saisis la police n'a affirmé n'avoir trouvé que mille livres à Bromley. En revanche, elle s'est emparée d'un matériel considérable, plaques, papier, encre, équipement photographique ultraperfectionné qui avait permis aux faussaires de parvenir à des dessins presque parfaits. Deux camions ont été nécessaires pour emporter tout ce matériel.

Les faussaires avaient choisi l'endroit idéal pour exercer leurs talents: une maison isolée, perdue dans la verdure, parfaitement à l'abri des regards in-

discrètes dans la petite ville résidentielle de la banlieue sud de Londres qu'est Bromley. Personne dans Garden Road ne connaissait les mystérieux occupants de la luxueuse demeure située au bout de la rue, en bordure du très chic terrain de golf de Sundridge Park. Tout au plus savait-on qu'un homme, une femme et deux jeunes filles l'habitaient.

Le mystère a été levé lundi soir. Après avoir arrêté deux hommes à la gare de Charing Cross, à Londres, la brigade criminelle de Scotland Yard effectuait une descente nocturne à Bromley et dans une autre maison à Petts Wood, non loin de là. A Bromley, les dix policiers, conduits par le détective superintendant George Sinclair, découvraient tout d'abord dans une pièce du rez-de-chaussée les faux billets empilés dans des boîtes en carton. Puis, dans un appentis au milieu du jardin entourant la maison, ils tombaient sur

un parfait atelier de fabrication de fausse monnaie.

Cette découverte était l'aboutissement de longs mois d'enquête. La chasse avait commencé après la découverte de faux billets de cinq livres sterling en Espagne. En coopération avec leurs collègues espagnols, les policiers britanniques remontaient peu à peu la filière jusqu'au monde de la pègre de l'"East End", à Londres.

La tâche la plus importante est maintenant d'établir l'ampleur exacte de la découverte. De nouvelles arrestations sont attendues prochainement. La police britannique et les experts de la Banque d'Angleterre comptent aussi beaucoup sur l'aide d'Interpol qui a été aussitôt prévenu. On parle également de l'arrivée imminente, à Londres, d'experts français du Trésor et de policiers du FBI, mais Scotland Yard n'a pas voulu le confirmer.

## Trudeau est fort satisfait de la conférence de Calgary

CALGARY — "Je n'ai aucune déception", a déclaré en conférence de presse hier soir le premier ministre Trudeau, à l'issue de la rencontre de Calgary.

M. Trudeau a signalé l'importance des douzaines de projets et de propositions qui ont été annoncés par Ottawa ou agréés par les deux ordres de gouvernement représentés à la conférence. "Il ne s'agit pas de mesure incohérentes, lancées pêle-mêle en pâture à l'Ouest, comme certains l'ont prétendu, a affirmé M. Trudeau. C'étaient des mesures concrètes pour amorcer le renversement des attitudes fédérales qui s'impose, afin d'instaurer cette nouvelle politique de développement, plus équitable envers l'Ouest, que mon gouvernement a retenu comme objectif".

M. Trudeau a insisté en particulier sur l'effort plus intensif qui sera entrepris pour industrialiser l'Ouest canadien et le tirer de sa position traditionnelle de réservoir de richesses naturelles. Mais il est revenu à plusieurs reprises sur la dimension psychologique du "happening" de Calgary: parce qu'elle était ouverte au public et télédiffusée, a-t-il dit, la conférence de Calgary aura contribué à donner aux gens de l'Ouest l'impression de participer vraiment aux affaires nationales, à abo-

lir le sens de l'éloignement qu'il perçoit comme l'un des grands facteurs à l'origine de l'aliénation de l'Ouest. Au surplus, la présence de près de la moitié du cabinet fédéral à Calgary aura permis aux gens de l'Ouest de constater que les gouvernements provinciaux ne sont pas les seuls à pouvoir veiller à leurs intérêts et que les hommes politiques fédéraux, dans les domaines qui relèvent d'Ottawa, sont des porte-parole tout aussi autorisés pour leur région.

Enfin, M. Trudeau s'est déclaré disposé à organiser une conférence de même nature à l'intention d'une autre région du Canada, si vraiment le besoin s'en faisait sentir, ce qu'il a mis en doute. Le premier ministre a dit, en outre, qu'en principe et compte tenu des besoins variables d'une région à l'autre, Ottawa était prêt à faire pour toute autre région ce qu'il a proposé pour l'Ouest à Calgary. Et M. Trudeau, en sa qualité de chef du Parti libéral, a finalement mis en doute que la conférence pourrait tellement améliorer la position de son parti dans l'Ouest canadien, allant même jusqu'à prédire que nombre de gens douteraient de sa sincérité et envisageraient avec cynisme les résultats de la conférence.

## Trudeau ira en Chine en octobre

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau ira en République populaire de Chine à la mi-octobre. M. Trudeau a annoncé cette nouvelle au cours de la conférence sur les Perspectives économiques de l'Ouest, mais elle a été communiquée officiellement à Ottawa.

M. Trudeau quittera le Canada le 8 octobre et arrivera à Pékin le 10. Il s'entretiendra avec le premier ministre Chou En-Lai les 10, 11, et 12 octobre et voyagera à l'extérieur de la capitale durant le week-end.

D'autres entretiens avec le premier ministre de la République populaire auront lieu le lundi. M. Trudeau quittera la Chine mardi 16 et sera de retour à Ottawa le 18.

C'est le premier ministre Chou En-Lai qui avait invité M. Trudeau à visiter la Chine, au cours d'un entretien avec M. Jean-Luc Pépin, alors ministre de l'Industrie et du Commerce, en juin 1971.

Par la suite, le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, ainsi que le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Macdonald, avaient, tour à tour, visité la Chine.

Au cours de ces visites, les ministres s'étaient fait accompagner par d'importantes délégations de fonctionnaires et de spécialistes dans divers domaines.

## la météo

Hier un temps humide et nuageux a caractérisé la situation météorologique au Québec. Il a plu dans le sud de la province. D'après un relevé effectué à 14h les plus fortes précipitations, soit 1,38 pouce, sont tombées à l'aéroport international de Montréal. Une masse d'air généralement instable, chaude et humide régirait le temps dans la province aujourd'hui et presque toute la journée de samedi. Vendredi les précipitations associées aux averse et aux orages pourront atteindre jusqu'à un pouce par endroits.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau: quelques averse et orages isolés, maximum entre 75 et 80. Aperçu pour samedi, périodes ensoleillées moins humides.

Régions d'Ottawa, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec, du St-Maurice, du Lac St-Jean, de Rimouski: généralement nuageux et humide avec quelques averse et orages isolés. Maximum près de 80. Aperçu pour samedi, quelques averse.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Gaspé: quelques averse. Possibilité d'orage. Maximum près de 75 excepté pour la région de Sept-Îles près de 70.



M. Alexandre Mikolsevich Yakovlev, le nouvel ambassadeur soviétique à Ottawa, a tenu à présenter ses collaborateurs immédiats au gouverneur général Roland Michener à qui il venait de présenter ses lettres de créances. (Téléphoto AP)

# Carrières et Professions

Institution privée d'enseignement secondaire  
déclarée d'intérêt public

recherche

## PROFESSEUR

légalement qualifié pour enseigner l'anglais  
au Secondaire V

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

**CASE 2062, LE DEVOIR**

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIAGARA SUD  
invite des candidatures aux postes suivants  
pour septembre 1973

## ÉCOLE SECONDAIRE CONFÉDÉRATION

670 avenue Delda,  
Welland, Ontario

Directeur: M. Jacques Giroux  
École: 416-732-1361  
Domicile: 416-733-3612

Matières commerciales (Initiation à la consommation et mathématiques commerciales)

### ÉCHELLE DE SALAIRES

Échelle '73-'74: \$7,524.00 à \$17,169.00  
Allocation supplémentaire au chef de département \$1,900.  
Excellents bénéfices marginaux, expérience connexe et caetera.

### ENTREVUES

Nous fixerons des rendez-vous sur réception de demande écrite. Prière de faire parvenir demande écrite au principal ou à:

**M. Marc-Yvain Giroux,**  
Surintendant des écoles de langue française,  
Le conseil scolaire de Niagara Sud,  
250 ouest, chemin Thorold,  
Welland, Ontario.

M.A. Spear, président

R.A. McLeod, directeur

## COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services de

### PROFESSEUR à TEMPS PLEIN EN STÉNOGRAPHIE DACTYLOGRAPHIE

Dans le cadre du nouveau programme 412.00 (techniques de secrétariat).

#### EXIGENCES:

- Sténographie Gregg
- Connaissance du français et de l'anglais.
- Expérience pédagogique pertinente.

#### TRAITEMENT:

Selon les normes du ministère.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 16 août 1973, au:



Service du personnel,  
Collège de Maisonneuve,  
3800 est, rue Sherbrooke,  
Montréal 406.

## C.E.G.E.P. de MATANE

### POSTE OUVERT:

Professeur de techniques administratives pour les matières suivantes:  
personnel - comptabilité analytique de gestion placement - contrôle interne.

### QUALIFICATIONS EXIGÉES:

Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration

### ENTRÉE EN FONCTION:

Le 22 août 1973

### TRAITEMENT:

Selon la convention collective du personnel enseignant.

### CANDIDATURES:

PAR ÉCRIT, avant le 6 août 1973, avec curriculum vitae détaillé, à l'adresse suivante:

**M. Georges-E. Bouchard**  
C.E.G.E.P. de Matane  
616, avenue St-Rédempteur  
Matane, P.Q.



## ADJOINT AU DIRECTEUR DES RÉSIDENCES UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### FONCTIONS:

Sous la direction générale du directeur des Résidences et des Services alimentaires:

- veille à l'application des politiques de la direction des Résidences concernant les résidents;
- veille à la coordination et à la surveillance de l'exécution de plusieurs activités administratives.
- exécute des mandats particuliers et représente, par délégation, son ou ses supérieurs, à des réunions de comités ou à des fonctions officielles;
- est responsable des relations quotidiennes avec les résidents occupant les 1186 chambres;
- gère un budget important et surveille les activités d'une quarantaine de personnes.

### QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire de premier cycle en sciences administratives ou l'équivalent. Expérience dans le règlement de questions administratives d'envergure acquise dans une institution d'enseignement, dans l'hôtellerie ou dans une grande entreprise privée ou gouvernementale.

Programme complet d'avantages sociaux.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet, avant le 17 août 1973, au:

**DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL**  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Case postale 6128  
Montréal, Qué.

## L'Association des Jeunes Ruraux du Québec

requiert les services d'un

## PERMANENT

### L'ASSOCIATION

L'Association des Jeunes Ruraux du Québec (A.J.R.Q.) est un mouvement de jeunesse (5,000 membres) en milieu rural à buts non lucratifs visant des objectifs de formation des jeunes ruraux et de valorisation du milieu.

### LE DÉFI

Sous l'autorité du Conseil Exécutif, le permanent sera chargé de mandats à court et à long terme concernant l'animation, l'administration, l'information, la coordination et le financement des projets et des politiques de l'Association. Il s'occupera du secrétariat général tout en étant agent de liaison avec les fédérations régionales. De plus, il pourrait être appelé à faire des analyses de la situation du mouvement et à suggérer des politiques au Conseil Exécutif.

### LE CANDIDAT

Jeune, dynamique, motivé au travail de groupe, ayant acquis une bonne formation et une certaine expérience de travail; il possède des notions d'administration, d'animation, de psychologie, de pédagogie, de sociologie, et d'anglais. Il est capable de travailler avec les jeunes et désireux de bâtir quelque chose avec eux, tout en ayant beaucoup d'initiative pour organiser son travail pratique. Son travail est exigeant mais lui apporte une expérience et un enrichissement personnel indiscutable. Il s'exprime et rédige avec facilité. Il travaillera à Québec mais se déplacera souvent dans toute la province. Il recevra un traitement convenable en plus d'allocations pour les frais de déplacements. Il est disponible immédiatement.

Faire parvenir offre de services et curriculum vitae avant le 13 août à:

**Association des Jeunes Ruraux du Québec**  
Mlle Ginette Cossette, secrétaire  
637, Grande Ligne  
Saint-Narcisse  
Comté de Champlain  
Tél.: (418) 328-3615

Voir autres Carrières et Professions,  
en page 8.

## CHERCHEURS

Un organisme de recherches dans le domaine de la santé veut combler les postes suivants:

- Un statisticien (M.Sc., Ph.D. en statistiques)
- Un économiste (M.Sc. en économétrie ou en économie du travail)
- Un programmeur (Cegap, ou B.Sc. en informatique)
- Un assistant de recherche (B.Sc. commerce ou économie ou statistiques)

Rémunération selon les qualifications et les expériences du travail.

Lieu de travail: Montréal ou Québec.

Veuillez faire parvenir votre demande et curriculum vitae à:

**CASE 2066, LE DEVOIR**

## SURVEILLANT

### SYSTÈMES & PROGRAMMATION

Un poste intéressant, chef de la Section du traitement électronique des données administratives, est vacant au Centre de recherches pour la défense, Valcartier près de Québec.

Le candidat choisi sera responsable de l'opération d'un système de gestion automatisée incluant les améliorations requises, pour satisfaire aux besoins nouveaux.

### EXIGENCES:

- Citoyenneté canadienne
- Connaissance des deux langues officielles
- Au moins cinq années d'expérience dans l'analyse des systèmes et la conception d'applications mécanographiques à la gestion
- Connaissance pratique de la programmation, de préférence en Cobol ou en APL
- Diplôme universitaire avec spécialisation en informatique.

Le traitement, maximum d'environ \$16,000., sera déterminé selon l'expérience et la compétence. Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 15 août 1973, au Chef, Centre de recherches pour la défense, Valcartier, C.P. 880, Courcellette, P.Q. GOA IRO.

## LA COMMISSION RÉGIONALE DU GOLFE

demande du

## PERSONNEL ENSEIGNANT

pour les postes suivants:

- Pour GAGNONVILLE:** 1- Anglais  
1- Sciences (Physique - Chimie - I.S.P.)
- Pour NATASHQUAN:** 1- Écologie  
1- Catechèse - Éducation Physique  
1- Géographie
- Pour HAVRE ST-PIERRE:** 1- Chimie  
1- Sciences (Biologie - Chimie - Physique)  
1- Biologie  
1- Mathématiques  
1- Anglais  
1- Catechèse - Mathématiques - Histoire
- Pour PORT-CARTIER:** 1- Éducation Physique  
2- Français  
1- Chimie  
1- Géographie  
1- Histoire
- Pour SEPT-ÎLES:** 2- Éducation Physique  
1- Chimie  
3- Anglais  
1- Informatique  
1- Physique  
1- Biologie

Toutes les personnes intéressées n'ont qu'à contacter l'un des Centres de Main-d'Oeuvre du Canada suivants et un représentant vous rencontrera:

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Trois-Rivières
- Rimouski
- Chicoutimi

**LA COMMISSION RÉGIONALE DU GOLFE,**  
Le Bureau du Personnel,  
30, Comeau, Sept-Îles.  
Téléphone: 968-9901



## COLLÈGE DE ROSEMONT OFFRE D'EMPLOI

## PROFESSIONNEL AUX SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

(responsable des immeubles)

### Attributions:

Voir à la bonne marche de l'entretien ménager, de l'entretien technique et de la sécurité de l'immeuble. Assurer la coordination des services auxiliaires. Participer à l'élaboration des budgets d'opération et d'immobilisation.

Préparer les divers contrats accordés par les services de l'équipement.

Participer à la préparation des plans et devis avec les firmes d'architectes et d'ingénieurs.

Représenter le collège aux assemblées de chantier.

Surveiller les travaux d'aménagement et de construction.

Effectuer diverses analyses et statistiques sur les coûts d'opération de certains services et en assumer le contrôle.

Diriger, coordonner et contrôler les employés de soutien du secteur ouvrier.

Assumer toute autre tâche que pourrait lui confier le directeur des services de l'équipement.

### Qualifications requises:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle pertinent à la fonction.

À titre exceptionnel, un candidat ne possédant pas le diplôme requis mais possédant une expérience pertinente de plusieurs années sera considéré.

### Traitement:

De huit mille trois cent quinze dollars (\$8315) à quatorze mille neuf cent quarante-quatre dollars (\$14,944).

La demande doit être faite sur la formule officielle du collège qui peut être obtenue au bureau du directeur des services au personnel et REMISE AVANT LE 10 AOÛT 1973 À 14:00 HEURES AU:

**BUREAU DU DIRECTEUR DES  
SERVICES AU PERSONNEL**  
6400, 16e avenue,  
Montréal (408e)

## CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons, pour septembre 1973, les professeurs suivants:

## Dessin industriel ou architectural

Directeur: M. D. Lafleur

Tél.: Bureau (705) 753-1510  
Rés. (705) 753-0587

Echelle de salaire 1973-74

|        | Minimum | Maximum  |
|--------|---------|----------|
| Cat. 1 | \$7,600 | \$13,750 |
| Cat. 2 | \$7,900 | \$14,490 |
| Cat. 3 | \$8,800 | \$16,480 |
| Cat. 4 | \$9,300 | \$17,530 |



## UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

## ANALYSTE DES SYSTÈMES ET DES MÉTHODES

Les fonctions principales du poste consistent à étudier et analyser les systèmes et les méthodes en usage à l'Université. Le titulaire sera appelé à présenter des avis à l'administration et à assurer la mise en oeuvre des modifications proposées.

Les candidats doivent connaître d'une façon approfondie les méthodes administratives et les techniques de gestion de bureau.

### Conditions de candidature essentielles:

- au moins quatre (4) années d'expérience connexe, comportant de hautes responsabilités;
- connaissance du français et de l'anglais;
- diplôme de maîtrise en administration d'affaires.

### Traitement:

\$13,775 - \$20,615

Les intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet à:

**M. Leonard Pecker**  
Agent de Recrutement  
Service du Personnel  
110, rue Wilbrod  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

## DIRECTEUR

### BILINGUE AVANTAGES SOCIAUX ET COMPENSATIONS

Notre client est une société canadienne importante dont les bureaux-chef sont à Montréal et qui traite de recherches en matière de produits de consommation qu'elle manufacture ensuite pour les marchés industriel et gouvernemental. Cette société cherche un professionnel d'expérience pour se joindre à son équipe de relations de travail. Le candidat travaille pour le directeur des relations industrielles; il administre la structure et la mise en marche des politiques de salaires et d'avantages sociaux pour la direction, les scientifiques, les ingénieurs, les services de ventes et le personnel clérical.

De plus, il conseille sur demande le directeur des relations de travail quant aux négociations de contrat collectif. Il travaille de concert avec les cadres supérieurs de la société et connaît à fond l'ensemble des problèmes touchant aux relations industrielles et aux milieux d'affaires.

Le poste prévoit un salaire très attrayant ainsi qu'un programme d'avantages sociaux propres à intéresser un candidat gagnant actuellement de \$16,000 à \$19,000 l'an.

Les candidats feront parvenir leur curriculum vitae sous pli confidentiel à

**GAUTHIER, VERONNEAU & FIRLOTTE LTÉE**

Cab/net conseil en gestion  
800 boul. Dorchester ouest  
Bureau 511  
Montréal 101, Qué.

## CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ

DE 209 LITS

## RECHERCHE

### — RESPONSABLE POUR LE SERVICE DES ARCHIVES MÉDICALES

Le candidat doit être "archiviste diplômé" avec expérience de préférence dans un poste de responsabilité.

### — SURVEILLANTES AUX SOINS INFIRMIERS (Adultes et Enfants)

La candidate doit être infirmière autorisée avec expérience dans un poste comportant des responsabilités. Posséder un diplôme universitaire serait un avantage.

### — INFIRMIÈRE POUR LE SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

La candidate doit être infirmière autorisée et posséder un diplôme en Hygiène Publique.

Une expérience pratique en prévention peut être considérée comme équivalente.

Une voiture et un permis de conduire sont nécessaires.

### SALAIRE SELON LES QUALIFICATIONS ET L'EXPÉRIENCE.

BÉNÉFICES MARGINAUX sont ceux prévus aux Conventions en milieu hospitalier.

Faire parvenir votre demande avec "Curriculum Vitae" au plus tard le 10 août 1973 à:

**Hôpital Ste-Croix**  
570, Hériot  
Drummondville  
J2B 1C1 Québec  
a/s Service du Personnel

Toute demande d'information sera traitée confidentiellement.

## Offre d'emploi à Multi-Media

La Commission administrative de Multi-Media, programme de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, désire engager des employés occasionnels pour une période variant de 4 à 6 mois, en vue du développement de Multi-Media dans la région du Nord-ouest-québécois.

Cette période pourra être prolongée.

1. FONCTION: COORDONNATEUR RÉGIONAL  
POSTE: Rouyn

DEFINITION DE LA TÂCHE:

- Responsable de toutes les activités de Multi-Media se déroulant au niveau régional et notamment du travail d'animation.
- Supervision des activités concernant l'information, les relations publiques et la production audiovisuelle.
- Inventaire des ressources éducatives du milieu.
- Responsable de la gestion des ressources humaines.
- Participer aux travaux du Comité régional de Multi-Media et des autres instances de la structure de participation.
- Membre du Comité de coordination de Multi-Media.

### EXIGENCES:

- Expérience variée dans les secteurs de l'animation et des médias.
- Formation en sciences humaines.
- Bonne connaissance en gestion et en administration.
- Capacité à élaborer et concevoir des politiques d'orientation générale.
- Être ouvert au changement.
- Grande facilité de contacts et de travail en groupe.

### TRAITEMENT:

Jusqu'à \$20,200, selon la scolarité, l'expérience et la compétence, plus un pourcentage pour fins d'avantages sociaux.

CONCOURS: 02-73.

ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION:  
20 août 1973.

## 2. FONCTION: AGENT D'INFORMATION

POSTE: Rouyn

DEFINITION DE LA TÂCHE:

- Coordonner au niveau régional les activités d'information et de relations publiques.
- Concevoir, rédiger ou préparer divers documents d'information et en assurer la distribution.
- Organiser et/ou animer des rencontres de tous genres en vue de répondre à des besoins spécifiques ou généraux d'information.
- Assurer une politique de présence auprès des participants de Multi-Media.
- Apporter une aide technique et conseil auprès du Comité régional et du bureau régional.

### EXIGENCES:

- Formation en sciences humaines ou une expérience et une compétence reconnue dans le domaine de l'information, du journalisme, des relations publiques.
- Facilité de contacts.
- Maturité, initiative et sens des responsabilités.
- Habileté au travail en équipe.

### TRAITEMENT:

Jusqu'à \$14,185, selon la scolarité, l'expérience et la compétence, plus un pourcentage pour fins d'avantages sociaux.

CONCOURS: 06-02-73.

ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION:  
20 août 1973.

Les personnes qui désirent offrir leurs services doivent remplir une formule Offre de service de la Commission de la Fonction publique ou à défaut, envoyer leur curriculum vitae à:

**PROGRAMME MULTI-MEDIA**  
Secrétariat général  
355, McGill (10e)  
Montréal 125.

Indiquer le numéro du concours dans la case appropriée de la formule Offre de service.



**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
MULTI-MEDIA

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA-CARLETON

**ASSISTANT(E)  
SOCIAL(E) III****ÉCHELLE DE TRAITEMENT**  
**\$11,380.35 - \$13,626.55****CONDITIONS:**

Maîtrise en assistance sociale et expérience de la supervision. La connaissance du français et de l'anglais est essentielle. L'expérience du travail en groupe et avec des organismes communautaires serait un avantage.

**TÂCHES:**

Fonctions de supervision des unités de services communautaires. Participation aux décisions concernant l'affectation de personnel approprié de l'agence aux unités de services communautaires. Attribuer les tâches, superviser ou conseiller le personnel professionnel des unités et évaluer ce personnel comme il est demandé par l'agence qui les emploie. Responsabilité de la mise au point et de l'utilisation d'un système de tenue d'archives et de statistiques. Faire la liaison avec les coordonnateurs, les citoyens, les projets des services communautaires ou de voisinage.

ADRESSER LES DEMANDES À:

**Service du Personnel**  
**Pièce 506**  
**111, promenade Sussex**  
**Ottawa, Ontario,**  
**K1N 5A1**

CITER LE NUMÉRO DU CONCOURS No 98.

• **ERGOTHÉRAPEUTES**  
• **ORTHOPHONISTE - AUDILOGISTE**  
diplômés

Conditions reconnues du Ministère des Affaires sociales.  
S'adresser : **Hôpital Jean-Michel,**  
**600, Préfontaine,**  
**Longueuil, P.Q.**  
**Tél.: 674-0162 (sur semaine)**

**Hôpital Maisonneuve-Rosemont****PHARMACIENS LICENCIÉS**

Centre hospitalier universitaire requiert les services de pharmaciens licenciés, possédant de préférence un diplôme ou certificat en pharmacie d'hôpital pour des postes stables de nuit.

Les candidats intéressés sont priés de s'adresser au:

**Bureau du Service du personnel,**  
**Hôpital Maisonneuve-Rosemont**  
**254-8341, poste 453**

Voir autres Carrières et Professions,  
en page 7.

## COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY

**ORTHOPÉDAGOGUE**

Pour enseignement correctif au niveau élémentaire

**Tâche:**

Travailler avec des enfants ayant des difficultés d'apprentissage au niveau du 1er cycle dans une même école.

**Qualifications:**

Baccalauréat spécialisé en orthopédagogie ou en enfance inadaptée, de préférence avec option langage (16 ans de scolarité, minimum).

**Salaire:**

Selon l'échelle des enseignants.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir avant le 10 août 1973 leur curriculum vitae accompagné d'une photo récente et de références à:

**COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY**  
**a/s Service du Personnel**  
**184, Salaberry Nord,**  
**Châteauguay, P.Q.**

en mentionnant sur l'enveloppe: ORTHOPÉDAGOGUE.

**TROIS DIPLÔMÉS EN  
ÉDUCATION PHYSIQUE****Salaire de base: \$8,126.00****TROIS ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS**

diplômés D.E.C.

Écrire et envoyer curriculum vitae au:

**Directeur du personnel,**  
**Institut Doré,**  
**Franklin Centre,**  
**Comté Huntingdon,**

## L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

recherche

**UN PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE****Entrée en fonction:** septembre 1973.**Exigences:**

- Sclarité du doctorat ou l'équivalent
- Maîtrise de la langue française

**Traitement:** à négocier

Faire parvenir curriculum vitae avant le 10 août 1973 à:

**Mme Muriel Roy, responsable,**  
**Section Sociologie,**  
**Université de Moncton,**  
**Moncton, N.B.**

## COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY

**184, Salaberry Nord,**  
**Châteauguay, P.Q.**

**OFFRE D'EMPLOI  
CONSEILLER EN****ENFANCE INADAPTÉE****Tâche:**

Sous l'autorité du directeur du service de l'enseignement il supervise l'application et l'évaluation des programmes d'enseignement de son secteur dans les écoles de langue française et de langue anglaise; il conseille et anime le personnel enseignant des classes d'enfance inadaptée; il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur du service de l'enseignement.

**Qualifications requises:**

Autorisation personnelle permanente d'enseigner, seize (16) ans de scolarité avec spécialisation d'au moins une année (ou 30 crédits) en psychologie de l'enfance inadaptée, connaissance du français et de l'anglais.

**Expérience:**

Cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement dont deux (2) auprès d'enfants inadaptés.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant le 10 août prochain, en joignant leur curriculum vitae et une photo récente à:

**Commission Scolaire de Châteauguay**  
**a/s du Service du Personnel**  
**184 Salaberry Nord,**  
**Châteauguay, P.Q.**

**RÉDACTEUR**

**VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE**  
**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Fonctions:**

Sous la direction générale du vice-recteur à la recherche, est responsable de la diffusion interne et externe des informations sur la recherche accomplie à l'Université:

- fait connaître les objectifs et les réalisations des chercheurs de l'Université;
- recueille et diffuse les données pertinentes;
- utilise les canaux de diffusion prévus à cette fin;
- entretient des contacts utiles dans les milieux scientifiques;
- collabore avec le Bureau de l'information de l'Université.

**Qualifications:**

Expérience journalistique. Excellente connaissance du français et de l'anglais. Culture scientifique requise.

Programme complet d'avantages sociaux.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veillez faire parvenir curriculum vitae complet, avant le 17 août 1973, au:

**Directeur du Service du personnel**  
**Université de Montréal**  
**Case postale 6128**  
**Montréal, Qué.**



Université du Québec  
Centre d'études universitaires de Rimouski

**DÉPARTEMENT DES  
SCIENCES DE  
L'ADMINISTRATION**

requiert les services de deux

**PROFESSEURS-  
ANIMATEURS****Fonction:**

Les titulaires de ces postes se verront confier la tâche de dispenser l'enseignement d'un cours d'Administration "Principes de Management" à des groupes restreints et auront à participer à un processus d'évaluation périodique.

**Attributions:**

- Dispenser l'enseignement.
- Suivre l'évolution des différents groupes qui seront sous leur responsabilité.
- Adapter les sessions de cours aux situations en place.
- Participer aux réunions d'évaluation.

**Exigences:**

Posséder une maîtrise en administration (M.B.A.)-(M.A.) ou un Baccalauréat en administration et cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement ou dans l'animation de groupe.

**Traitement:**

Selon l'échelle en cours à l'Université du Québec.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet à l'adresse suivante:

**M. Jean-Yves Lapointe,**  
**Directeur du Département des**  
**Sciences de l'Administration,**  
**Université du Québec, à Rimouski,**  
**300 des Ursulines,**  
**Rimouski.**

Fonction publique  
CanadaPublic Service  
Canada

## CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

**SPÉCIALISTE DE LA GESTION****Traitement jusqu'à \$22,880**

**Centre des recherches sur les communications**  
**Ministère des Communications**  
**Shirley Bay, Ottawa**

Il incombe au ministère des Communications de veiller à ce que les besoins actuels et futurs du Canada en matière de systèmes de communications soient satisfaits adéquatement. Le Centre des recherches sur les communications s'occupe présentement de renforcer son Programme technique de systèmes de communications. Il doit s'assurer immédiatement les services d'un spécialiste de la gestion afin d'entreprendre des études sur les besoins relatifs au développement des communications.

**FONCTIONS:** Celui-ci devra mettre au point les outils et méthodes nécessaires à la recherche des besoins, et effectuer des études particulières. Cela nécessitera d'enquêter sur les facteurs touchant la demande de systèmes de communications, d'élaborer et d'évaluer certaines méthodes d'études de marchés portant sur les besoins de communications présents et futurs, d'apprécier la validité statistique de ces études, de prévoir les besoins futurs dans le domaine des communications, et d'évaluer la signification statistique de ces prévisions.

Le travail consistera également à mettre au point des modèles d'utilisation de communications dans divers domaines d'application, à modéliser le procédé d'acquisition des systèmes de communications, et, se basant sur les études de répercussions économiques, à déterminer la portée des tendances économiques sur les besoins futurs en matière de communications. Il s'agira également de déterminer les répercussions économiques sur l'industrie des communications, de même que les besoins de systèmes de communications pour l'avenir.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:** Diplôme universitaire en sciences de la gestion, organisation scientifique du travail, recherche opérationnelle ou en économie de la technique, et connaissance des méthodes statistiques, de l'économie, de l'étude des marchés, le tout applicable aux études des systèmes de communications. La connaissance de l'anglais est essentielle pour ce poste.

Veillez faire parvenir les curriculums vitae (sclarité et expérience) avant le 16 août 1973 à l'adresse suivante:

**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES**  
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**  
**OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Référence à rappeler: concours no 73-430-27.

Fonction publique  
CanadaPublic Service  
Canada

## CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

**CHEF,  
ÉVALUATION  
DES  
SYSTÈMES  
ET  
PLANIFICATION  
DES  
PROGRAMMES****\$23,095**  
**\$25,909****Centre de  
développement  
des Transports**

**Ministère  
des  
Transports**  
**Montréal**  
**(Québec)**

Le Centre de développement des transports est un organisme du gouvernement fédéral qui s'occupe d'une grande variété de projets de recherche et de développement en matière de transports, pour le compte du ministère des Transports et de l'industrie du transport en général.

**FONCTIONS:** Le chef, Évaluation des systèmes et planification des programmes, est chargé de diriger un petit groupe pluridisciplinaire qui s'occupe des études à long terme sur l'évaluation des techniques et la prévision de leur évolution. Le titulaire du poste devra élaborer et adapter des techniques qualitatives et quantitatives d'analyse, d'évaluation et de prévision pour fournir des moyens et des critères qui permettront de prendre des décisions. Il aura aussi à entreprendre ou organiser des études en vue d'identifier et d'analyser les changements sociaux, techniques et économiques et de prévoir leur influence sur les transports au Canada.

**CONDITIONS D'EMPLOI:** Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire en économie ou dans une discipline se rapportant aux fonctions du poste. Ils devront aussi posséder une connaissance approfondie de l'ensemble des nouvelles techniques de transport ainsi que des rapports entre les transports et l'environnement socio-économique. La connaissance des deux langues officielles est indispensable. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés, à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'ils aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue.

La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique, ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Faire parvenir une demande d'emploi ou un curriculum vitae à l'adresse suivante:  
**GROUPE ES**  
**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES**  
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**  
**OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**  
Prière de mentionner le numéro de référence 73-430-29 sur toute correspondance.

**INGÉNIEUR DE PROJETS**  
**INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS**

Notre client, une importante société du Québec recherche un ingénieur mécanique possédant de 6 à 10 ans d'expérience dans le domaine des projets reliés à l'industrie des pâtes et papiers. Nous recherchons un candidat bilingue, apte à assumer des responsabilités importantes au sein de l'entreprise, y compris le surintendant de l'ingénierie en dirigeant et coordonnant les activités de ce département, compléter des études préliminaires sur des projets touchant l'équipement, le développement des critères de base et l'évaluation des coûts. Il devra également participer à la gestion des travaux d'installation et de réparations majeures et à la surveillance des ingénieurs et dessinateurs du département. Doit être membre de la C.I.Q. Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat. Endroit de travail : Québec.

Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, référant au dossier LD-776M.



**Division Administrative**  
**LE CONSEIL DE**  
**PLACEMENT PROFESSIONNEL**

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807  
Conseillers en Personnel depuis 1927

Fonction publique  
CanadaPublic Service  
Canada

## CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

**INGÉNIEUR CHARGÉ DES VOIES  
D'ACCÈS AUX AÉROPORTS**  
**INGÉNIEUR EN ORGANISATION  
DE LA CIRCULATION****Traitement jusqu'à \$15,870**

**Direction de l'architecture et du génie civil**  
**Services des aéroports et de la construction**  
**Ministère des Transports**  
**Ottawa (Ontario)**

**FONCTIONS:** Sous la direction de l'ingénieur principal en organisation de la circulation, Section du trafic et du transport au sol, Division du développement technique, les titulaires des postes en question devront remplir les fonctions suivantes:

**INGÉNIEUR CHARGÉ DES VOIES D'ACCÈS AUX AÉROPORTS** 73-200-73

Donner des conseils concernant la conception et la construction des réseaux routiers desservant des aéroports; préparer et analyser des normes de conception et de construction des routes d'accès aux aéroports et des voies de circulation intérieures; exécuter des plans détaillés de routes et d'installations de stationnement.

**INGÉNIEUR EN ORGANISATION DE LA CIRCULATION** 73-200-95

Donner des conseils concernant tous les aspects de l'organisation et du contrôle de la circulation dans les aéroports; préparer des plans de routes et d'installations de stationnements aux aéroports; étudier des documents de contrats, élaborer des normes concernant les dispositifs de contrôle de la circulation; planifier et organiser des enquêtes sur la circulation.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:** Posséder un diplôme universitaire en génie ou être admissible en qualité de membre auprès d'une association d'ingénieurs du Canada. Vaste expérience dans des domaines se rapportant aux fonctions du poste. La connaissance de l'anglais est indispensable.

Remplir la formule de demande d'emploi PSC 367-401, qu'il est possible de se procurer dans tous les bureaux de poste, Centres de main-d'œuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique, y joindre si nécessaire tous renseignements utiles, et faire parvenir le tout à l'adresse suivante:

**CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**  
**OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Les dispositions de la Loi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Prière de mentionner le numéro de référence applicable.

**DIRECTEUR  
D'ASSOCIATION**

L'une des principales associations patronales recherche un administrateur dynamique et très compétent pour diriger les activités de sa division québécoise dont le siège est à Montréal.

**Le poste**

Le candidat choisi aura un rôle important à jouer dans les sphères suivantes: services spécialisés aux sociétés membres, renseignements, résultats d'étude, rapports. Son activité portera sur toute la gamme des possibilités et des problèmes de l'industrie québécoise. Il devra collaborer avec les principaux directeurs de ces sociétés afin de relever les nombreux défis qui se posent au monde des affaires et il aura aussi des responsabilités à assumer au chapitre des relations entre le gouvernement et le secteur industriel.

**Le titulaire**

Sa connaissance des deux langues officielles devra être excellente. En plus d'avoir acquis une vaste expérience en gestion ou dans le domaine judiciaire, il devra être un généraliste doué d'imagination, d'esprit d'initiative, de doigté en matière de communications orales et écrites et déterminé à obtenir des résultats.

**Salaire**

Ce poste intéressera les directeurs qui touchent actuellement environ \$20,000. par année. Les candidats devront joindre à leur réponse leur curriculum vitae ainsi que tous les détails relatifs à leur expérience.

**Case 2069, Le Devoir**

## 60,000 rebelles s'apprêtent à donner l'assaut à Phnom Penh

PHNOM PENH (d'après AP et l'AFP) — Le haut commandement militaire cambodgien a révélé hier que près de 60,000 Khmers rouges étaient massés autour de Phnom Penh, se préparant à prendre la capitale d'assaut.

Pour mener cette attaque d'envergure, les Khmers rouges auraient dégarni la plupart de leurs positions à travers le pays. Le porte-parole a réaffirmé toutefois que les troupes gouvernementales tiendraient le coup même après la cessation des raids américains, le 15 août prochain.

D'autre part, ripostant à l'attaque au mortier dont Phnom Penh a été la cible mercredi, les troupes gouvernementales ont déclenché hier une importante opération de ratissage au sud-ouest de la capitale, dans la région d'où provenaient les tirs de roquettes et d'obus de canon de soixante-quinze sans recul.

Rompant avec le mutisme qu'il avait

observé le jour de l'attaque, le haut commandement khmer a révélé hier que les artilleurs khmers rouges avaient tiré une quarantaine de projectiles sur la capitale. Selon le porte-parole militaire, le bilan de l'attaque s'élève à 21 morts et 102 blessés.

L'opération de ratissage a été précédée au cours de la nuit par une série de bombardements américains dont l'objectif consistait à faire reculer les maquisards au-delà de la rivière Prek Thnot, à une vingtaine de kilomètres de Phnom Penh. Même les abords immédiats de Bakou, à 11 kilomètres de Phnom Penh, ont été bombardés par les obusiers géants qui ne s'étaient jamais approchés aussi près de la capitale.

Afin de "faire face à la gravité de la situation", le gouvernement khmer a pris une série de mesures visant à renforcer la sécurité et la discipline

à Phnom Penh.

A partir d'aujourd'hui le couvre-feu sera avancé d'une heure et commencera à vingt et une heures locales au lieu de vingt-deux heures, pour se terminer à cinq heures du matin.

Les fonctionnaires devront arriver à leurs bureaux à sept heures trente et y rester jusqu'à dix-huit heures trente, sauf le samedi et le dimanche. Jusqu'à présent, et malgré diverses mesures, la journée de travail de la plupart des fonctionnaires s'achevait à treize heures.

En outre les fonctionnaires "mobilisés sur place" sont astreints à l'entraînement militaire et on peut les voir marcher au pas et apprendre le maniement du fusil sur plusieurs avenues de la ville.

Le gouvernement a également décidé que les "réjouissances et festivités" devraient être réduites à leur strict minimum.



Le reporter a photographié la scène de son propre assassinat. Lors du coup d'État manqué du 29 juin à Santiago de Chili, le cameraman suédois, Leonardo Heinrichsen, trouvait la mort dans des circonstances que la pellicule restée dans son appareil a permis d'éclaircir. En haut, on voit nettement le soldat qui vise l'objectif même de l'appareil et, photo du bas, mortellement atteint et s'écroulant, le cameraman continue de filmer le soldat qui fait feu sur lui à partir d'un camion. (Téléphoto AP)

## La vague de protestations contre les tirs nucléaires gagne Paris

PARIS (d'après Reuter et l'AFP) — Alors que les autorités françaises ajoutaient hier leur seconde expérience nucléaire dans le Pacifique en raison du mauvais temps, la vague de protestations engendrée par la campagne de tirs gagnait Paris.

Des centaines de Parisiens ont en effet défilé devant le palais de l'Élysée pour protester contre la reprise des expériences. Répondant à l'appel des expériences, les manifestants ont remis à un représentant de la présidence une note demandant à M. Pompidou de mettre fin à la campagne de tirs et à renoncer à la course aux armements.

De semblables manifestations se sont déroulées simultanément dans plusieurs villes de France.

D'autre part, le gouvernement néo-zélandais a publié hier le texte de la note officielle remise au lendemain de la

première explosion au secrétaire général des Nations unies. Ce document fait état de "la profonde consternation" ressentie et déplore "cet acte commis au mépris des démarches les plus pressantes des habitants des îles du Pacifique et de bien des gouvernements à travers le monde". Il accuse la France "d'insouciance" pour avoir ainsi "renié ses engagements vis-à-vis de la charte des Nations unies".

Wellington s'élève également contre l'arrondissement du yacht protestataire Fria au moment où il naviguait dans les eaux internationales.

Le capitaine de ce bateau, David Moody, et deux membres de l'équipage, Peter Yoe et le Français Nicolas, qui avaient entrepris une grève de la faim, ont été hospitalisés à Papeete et seront expulsés du territoire des leur rétablissement sur ordre du gouverneur. Un

autre navire, la frégate Otago battant pavillon néo-zélandais qui patrouillait jusqu'ici à proximité des eaux territoriales françaises au large de l'atoll de Mururoa, a transmis sa mission à la regate Canterbury. La Nouvelle-Zélande cherche également à obtenir l'appui d'autres pays en vue d'une action commune. C'est dans cet esprit que l'ambassadeur de Wellington au Chili a pris contact avec le gouvernement de Santiago.

D'autre part, le général Paris de Bollardière, qui a participé à la campagne contre les essais nucléaires français dans le Pacifique et qui avait été rapatrié à Paris, lundi dernier, et placé en observation à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, a quitté cet établissement hier.

Le général, qui a regagné sa maison en Bretagne, avait été, mercredi, par décision du conseil des ministres français, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

En ce qui concerne le boycottage des marchandises françaises en Australie, M. Hawke, président du Conseil des syndicats australiens (5 millions d'adhérents) a déclaré qu'il continuerait aussi longtemps que les essais eux-mêmes. Les syndicats distribuent des tracts dramatisant les risques de pollution.

On note encore la protestation du Conseil mondial de la paix qui réclame une nouvelle convention s'ajoutant à celle de Moscou, interdisant tout essai nucléaire quelle qu'en soit la nature.

De son côté, le bureau exécutif du Parti socialiste français a condamné la campagne en cours, l'objectif à atteindre étant à ses yeux l'arrêt de toutes les expériences, souterraines y comprises.

De son côté, l'Association française contre les rayonnements ionisants assure que la nouvelle explosion a augmenté la pollution radioactive dans l'hémisphère Sud et que la préparation des explosions entraîne la création de déchets radio-actifs.

En revanche, la commission des îles Philippines pour l'énergie atomique considère qu'il n'y a aucun risque de retombées radio-actives sur cet archipel.

## Le déficit budgétaire américain de 73 est inférieur aux prévisions

WASHINGTON (AFP) — Le déficit budgétaire des États-Unis pendant l'année fiscale 1973 qui a pris fin le 30 juin dernier, s'est élevé à 14,4 milliards, soit un chiffre inférieur aux prévisions faites en janvier 1973 d'un excédent des dépenses sur les recettes de \$18 milliards.

Le gouvernement déclare que ce résultat est dû aux rentrées plus élevées des impôts et à la réduction des dépenses fédérales pendant l'année.

Les dépenses budgétaires ont totalisé \$246,6 milliards pendant l'année fiscale 1973 tandis que les recettes se sont élevées à \$232,2 milliards. Les dépenses sont donc de \$3,2 milliards inférieures aux prévisions antérieures et les recettes sont supérieures de \$7,2 milliards à l'estimation faite en janvier

dernier, a déclaré M. George Shultz, secrétaire au Trésor, au cours d'une conférence de presse.

M. Shultz a souligné que la diminution des dépenses fédérales et un budget équilibré contribuait à créer "l'environnement nécessaire pour combattre l'inflation".

D'autre part, le président Nixon a émis une déclaration dans laquelle il réaffirme son objectif d'arriver à l'équilibre du budget de \$269 milliards pendant l'année fiscale 1974.

"Nous avons respecté la limite du budget pendant l'année qui vient de s'écouler sans augmenter les impôts. Je crois que nous pouvons le faire de nouveau et en réalité arriver à un budget équilibré pendant l'année fiscale 1974."

## Six millions de Grecs aux urnes, dimanche

ATHÈNES (d'après Reuter et l'AFP) — Six millions de Grecs se rendront dimanche aux urnes pour faire un sort à la monarchie et pour élire un président à la tête de la nouvelle république.

Toutefois, un non massif ne restaurerait pas la monarchie et n'éloignerait rien l'armée du pouvoir.

A titre de nouveau président, M. Georges Papadopoulos sera investi de pouvoirs très vastes. Il aura le contrôle total de la défense, des affaires étrangères et intérieures. Pour le reste, il partagera le pouvoir avec un Parlement.

Des 200 députés de ce Parlement, 20 seront nommés par le président.

M. Papadopoulos aura aussi un droit de veto sur tous les projets de loi qui lui jugera indésirables et pourra les retourner, amendés, pour approbation. La majorité simple suffira pour l'adoption des "lois présidentielles".

L'opposition de son côté exige un "non" catégorique de la population à ce qu'elle stigmatise comme étant la "légalisation du despotisme" et de la dictature. Ses membres soulignent que

cette élection se sera déroulée sous le signe de la loi martiale, toujours en vigueur à Athènes et au Pirée, alors que l'opposition est littéralement bâillonnée.

Les adversaires du régime soulignent qu'ils ont été empêchés d'utiliser la radio d'Etat pour faire valoir leur point de vue et qu'on leur a tout simplement interdit les réunions électorales. La plupart des chefs de l'opposition sont sous les verrous ou risquent de s'y trouver s'ils manifestaient publiquement leur désaccord.

D'autre part, le gouvernement militaire grec a interdit hier à deux cents personnes de quitter le pays. Cette décision touche des anciens députés, des officiers à la retraite et des avocats.

Il craindrait que ces personnes se réunissent à l'extérieur du pays pour organiser la subversion contre le régime des colonels.

D'autre part, le comité central de l'organisation clandestine grecque a dénoncé hier dans des communiqués remis aux agences de presse étrangère les méthodes adoptées par les autorités policières en vue du référendum de dimanche. Selon le communiqué, les "membres des bureaux de vote sont convoqués aux sièges locaux de la Sécurité générale où on les persuade de signer les résultats du référendum à un minimum de 60 pour cent en faveur des propositions gouvernementales".

A Saigon, les officiers canadiens ont été mis en permission jusqu'à leur départ qui a été fixé à mardi prochain. Ils devront toutefois subir un examen médical d'ici leur retour.

Au mess des officiers, c'était hier la joie des retrouvailles. Certains compagnons d'armes ne s'étaient pas vus depuis plusieurs mois. La plupart d'entre eux ont mentionné que leur départ avait été souligné par des fêtes organisées aux campements des équipes régionales.

### Les Canadiens ont tous rallié Saigon

SAIGON (d'après CP) — Les derniers observateurs canadiens installés dans les missions régionales de la CICS ont tous quitté hier leurs campements pour se réunir à Saigon. Les équipes régionales de la commission ne seront désormais formées que des Polonais, des Hongrois et des Indonésiens.

Au mess des officiers, c'était hier la joie des retrouvailles. Certains compagnons d'armes ne s'étaient pas vus depuis plusieurs mois. La plupart d'entre eux ont mentionné que leur départ avait été souligné par des fêtes organisées aux campements des équipes régionales.

### Moyen-Orient

## Un veto américain clôt le débat au conseil

NATIONS UNIES (AFP) — Les États-Unis ont opposé hier leur veto à une résolution du Conseil de sécurité qu'avait parrainée les membres "non engagés" et qui aurait "profondément déploré" la continuation de l'occupation israélienne résultant du conflit de juin 1967 et l'aurait déclarée "contraire aux principes de la charte des Nations unies".

Cette résolution contenait aussi une confirmation par le Conseil de sécurité du mémorandum adressé le 8 février 1971 par l'ambassadeur Gunnar Jarring au gouvernement israélien lui demandant de s'engager à retirer ses forces occupantes sur les lignes d'avant le 5 juin 1967. Elle proclamait aussi la nécessité de respecter "les droits et aspirations légitimes des Palestiniens".

Ce texte avait obtenu en sa faveur treize voix, dont celles des membres européens (Grande-Bretagne, France et Autriche). La Chine n'a pas participé au vote.

Avant le vote, le ministre des Affaires étrangères d'Égypte, M. Mohammed Zayyat, avait déclaré que son pays agissait par respect des Nations unies et parce qu'il voulait vivre dans un monde où le droit prime la force. Un vote en faveur de la résolution présentée, avait dit M. Zayyat, "est un message de soutien au peuple égyptien et aux peuples arabes à travers le monde, un vote négatif est une injonction à capituler devant Israël" ou à combattre un ennemi qui, de toute façon, recevra les moyens d'être le plus fort. Ceux qui croient que l'Égypte "se couchera" devant Israël d'ici deux ans se font des illusions, a dit encore M. Zayyat.

Le représentant de la Chine, M. Huang Hua, a expliqué le refus de la Chine à participer au vote en faisant valoir que le texte présenté était contraire à la charte parce qu'il ne se concentrait pas entièrement au rétablissement des droits des Palestiniens dont la lutte, a dit M. Huang Hua, ne pourra manquer d'être victorieuse.

Le représentant des États-Unis, M. John Scali, a expliqué que le veto américain a été opposé à un texte qui aurait "renversé" la résolution 242. Le représentant américain a indiqué que les États-Unis avaient proposé vainement des amendements qui auraient maintenu la lettre et l'esprit de cette résolution, notamment en ce qui concerne la spécification (dans la version anglaise de cette résolution) que ce texte ne stipule pas l'évacuation de tous les territoires occupés ("from territories") et non pas "from the territories". Les amendements américains auraient aussi rappelé que la résolution 242 "dans ses ambiguïtés constructives, faisait aussi état de frontières sûres et reconnues". M. John Scali a dit enfin qu'il "n'est pas nécessaire que tout soit perdu" et que le Conseil est unanime à donner son appui à la mission que le secrétaire général Waldheim va entreprendre au Moyen-Orient. "M. Waldheim ne nécessite pas de nouveau mandat", a dit M. Scali, "la résolution 242 demeure un cadre fondamental".

Enfin, le représentant d'Israël, M. Yosef Tekoah, a notamment déclaré que l'engagement à dégarer du débat est que le seul moyen de parvenir à un accord et à la paix au Moyen-Orient réside dans la négociation entre les parties au conflit.

Au cours du débat, la mission que le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, projette d'entreprendre a été explicitement appuyée par les représentants de l'Inde, de la France, de l'Australie, des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

### Sadate attendra le "moment propice"

ALEXANDRIE (AFP) — Le président Anouar Sadate a affirmé hier soir que "la volonté de l'Égypte de libérer les territoires occupés s'appuie sur une force réelle et que cette volonté s'exprimerait au moment propice par l'Égypte".

Le président Sadate, dans un discours prononcé à l'occasion du 21e anniversaire du départ du roi Farouk, a souligné que "l'Égypte accueillait avec sérénité et calme le veto américain au

Conseil de sécurité". "Si les Américains, a-t-il dit, ont utilisé ce droit de veto c'est uniquement pour nous forcer à négocier avec Israël."

Mais ce veto, a poursuivi le président Sadate, "signifie pour nous une lutte encore plus dure et plus compliquée et démontre une fois de plus que les États-Unis soutiennent totalement Israël".

Il a enfin réitéré la suggestion qu'il avait faite le 23 juillet concernant l'organisation d'un large débat national, en vue de préparer un document idéologique prenant en considération les changements survenus dans la situation qui nous entoure".

## La révolution cubaine a 20 ans

SANTIAGO (Cuba) (d'après Reuter) — C'est dans la joie et la solennité que le peuple cubain a fêté hier les vingt ans de la révolution et son leader, Fidel Castro.

Malgré certains problèmes économiques et la difficulté pour le pays de joindre "les deux bouts", les nombreux invités de la presse étrangère n'ont pas manqué de remarquer les étonnantes réalisations cubaines, notamment la création d'une nouvelle ville dans la partie orientale de l'île.

Il reste des taudis, certes, mais on voit apparaître des sections complètes de maisons à appartements de cinq étages, dans des rues pourvues d'électricité, de trottoirs et d'égouts. Les arbres et la verdure donnent nettement l'impression d'une ville nord-américaine. Bien que le rationnement soit encore sévère, la population en général semble en bonne santé, bien habillée.

Le leader de la révolution, Fidel Castro, jouit toujours de son ancien prestige même si les privations auxquelles s'astreint le régime auraient pu le ternir.

Le rationnement s'étend à presque tout, y compris le beurre, la viande, le sucre et le vêtement. Mais le Cubain peut se promener en autobus pour cinq cents et il ne paye absolument rien pour se loger.

On parle toutefois avec amertume encore du blocus américain. Le marché des États-Unis était d'une souveraine importance pour l'économie du pays, basée essentiellement sur les exportations de sucre.

Mais Cuba a reçu une aide croissante de l'Union soviétique en contrepartie.

## Réquision des véhicules des transporteurs en grève au Chili

SANTIAGO (d'après l'AFP) — Le gouvernement chilien a répliqué par une série de 20 mesures pour faire échec à la grève qu'ont déclenchée au début de la journée d'hier les transporteurs routiers.

Le chef de l'Etat, M. Salvador Allende, qui a laissé au ministre des transports le soin d'annoncer le détail de ces mesures et notamment la réquisition des camions des grévistes, a accusé le président de la confédération nationale des Transporteurs, M. Leon Vilarin, d'avoir des "liens" avec le mouvement d'extrême-droite Patrie et Liberté et a estimé que le mouvement de grève avait

"un caractère séditionnel". "Les transporteurs, a-t-il ajouté, utilisent des prétextes semi-professionnels à des fins politiques dans le but de saper les bases du gouvernement."

La responsabilité des opérations de réquisition a été confiée au sous-secrétaire d'Etat aux Transports, M. Jaime Faivovich, qui a indiqué que la moitié des 30,000 camionneurs du pays, dont la plupart sont propriétaires de leur camion, n'avaient pas suivi l'ordre de grève "patronal", et qu'ils s'efforçaient, avec les véhicules de l'administration, de contre-carrer "l'action antipatriotique des grévistes".

**\$54.<sup>16</sup>**  
PAR MOIS SEULEMENT\*

**PINE HILL QUÉBEC**

DANS LE SITE MAGNIFIQUE

**D'INDIAN LAKE**

A 48 MI. SEULEMENT DE MONTRÉAL

Pour \$5,995, vous pouvez devenir l'heureux propriétaire de ce chalet en pin. Le prix comprend terrain, fondation, installation électrique, toilette et fosse septique, vaste galerie et avant-toit pare-soleil (Foyer avec supplément). Autres modèles tout compris.

de **\$4,600** à **\$10,000**

Venez nous voir en fin de semaine, Route 8 jusqu'à Lachute, puis route 327-Nord jusqu'à Brownsburg. Au feu, tournez à droite et roulez vers le Nord pendant 6,5 milles, jusqu'à Pine Hill. Suivez les panneaux Indian Lake, à gauche. Nous sommes situés à 2 mi. avant le Club de golf du lac Carling.

RENSEIGNEMENTS: **735-2792**

**CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES**

**Brevets d'invention**  
MARQUES DE COMMERCE  
**Marion, Robic & Robic**  
ci devant  
Marion & Marion  
2100, rue DRUMMOND  
Montréal, 25 288-2152

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉBIEMENT SUR LES LIEUX  
**STATIONNEMENT**  
Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
**270-1141**

**RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN**  
Avocats et Procureurs  
Tour de la Bourse  
800 Square Victoria  
Suite 2104 - Montréal 115

Maurice Riel, c.r. Albert Bissounette, c.r.  
Clement Vermette, c.r. Gerald J. Ryan, c.r.  
Jaime W. Dunton Jean-Louis Tremblay  
Michel Green Alain Gregoire  
Jean-Pierre Archambault

Tél.: **866-6743**  
Adresse télégraphique: **RIVERDIN**

**LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR**



Le Centre national des Arts (Ottawa) présente ce lundi 30 juillet, dans le cadre du Festival Canada, la dernière de son programme de ballet composé de trois chorégraphies: "Several Occasions", "Star-Corssed" et "Songs For Dark Voice" dont est tirée la scène ci-dessus.

## "Dictionnaire du français vivant", le Bordas est conçu pour l'enseignant

par Gisèle Tremblay

L'étudiant qui bûche sur son devoir de français apprend dans le Petit Robert que la langue est un "système d'expression du mental et de communication, commun à un groupe social (communauté linguistique)", ce que Michel illustre fort bien, indiquant-on plus loin, en écrivant: "La langue est le signe principal d'une nationalité". Si l'étudiant, insatisfait, consulte son Bordas, il lit plutôt: "Ces touristes ne savent s'exprimer que dans leur langage: langage propre aux habitants de leur pays." Dans le second cas, l'exemple, tiré de la vie quotidienne plutôt que de la littérature, précède la définition qui elle-même demeure concrète, simple et brève (le "leur" de la définition renvoie aux "touristes" de l'exemple), étant entendu que l'étudiant de douze ans est plus familier avec le charabia du touriste qu'avec les oeuvres de Michelet et que son expérience de la langue doit plus au premier qu'au second.

Le Petit Robert et le Bordas sont deux dictionnaires de la langue (par comparaison au Larousse qui est un dictionnaire encyclopédique), mais le Bordas, (de son vrai nom "Dictionnaire du français vivant") a été conçu pour l'enseignant par des enseignants, de manière à faciliter la compréhension et la consultation. C'est ainsi que si l'étudiant, par le labeur alléché, n'est pas satisfait linguistiquement, un long trait vertical regroupe sous le mot principal les autres mots de la même "famille", en l'occurrence sous "langue", les mots "langue" et "langage". Cette formule interrompt l'ordre alphabétique général, mais allège l'obligation fastidieuse des renvois. Toutefois, si on cherche à son rang alphabétique le mot "langage", il s'y trouve: on y renvoie au mot "langue". Comme quoi l'effort est une fatalité.

Dans les "familles" du Bordas, on trouve aussi bien des noms composés ("langue de vipère", "langue-de-chat") et des locutions ("avoir la langue bien pendue"), groupés dans deux paragraphes autonomes immédiatement sous le mot principal. Le Bordas a retenu 11.000 locutions et 34.000 mots "essentiels". L'étudiant québécois dont la curiosité est aiguisée par mainte querelle socio-linguistique, trouvera dans le Bordas une définition du "joual": "Parler populaire des Canadiens français." Ainsi que quelques spécimens de ce parler: "jaunasse", "char", "blonde", "tomber en amour", etc. Mais tout cela est relégué en fin de volume dans des lexiques de canadianismes, de belgicismes et d'hélistismes. Ces lexiques de fin de volume logent entre les proverbes et les noms de nombre. Car les pages de la fin, identifiées par une bordure bleue, sont occupées par des "renseignements complémentaires" ainsi appelés parce qu'ils n'ont pas été intégrés au corps du volume. En font partie, notamment, les homonymes, les paronymes, les homographes non homophones, les noms de lieux et des habitants desdits lieux, les noms de peuples et de leurs langues.

C'est là aussi que l'étudiant peut renouer connaissance avec le tableau des conjugaisons et rafraîchir ses notions orthographiques du participe passé. Mais la grammaire est aussi présente dans le dictionnaire proprement dit, les difficultés linguistiques étant signalées par un triangle noir. Ce dictionnaire Bordas donne en outre bien sûr, tous les renseignements propres à son genre (étymologie, prononciation, etc.), mais ce sont ses particularités qui en définissent l'esprit. Lancé il y a quelques mois déjà, il sera réédité dès l'automne avec des corrections et des additions. Il est question qu'un jour, les lexiques du français extrahexagonal s'étendent à Haïti ou à l'île Maurice. Le Petit Robert s'adresse à un lecteur plus entraîné. Le Bordas a des ambitions pédagogiques.

## "Il était une fois dans l'Est..." sera une journée dans la vie des personnages de Michel Tremblay

C'est ce mercredi que débutait le tournage du long métrage "Il était une fois dans l'Est...", film d'André Brassard d'après un scénario original de Michel Tremblay et André Brassard. Pendant un mois, c'est-à-dire jusqu'au 28 août, André Brassard dirigera un plateau où évolueront, en plus de l'équipe technique, une centaine de figurants et de très nombreux comédiens: il y a dans "Il était une fois dans l'Est..." soixante rôles.

Les comédiens qui interprètent les principaux rôles sont Denyse Filiatrault, Béatrice Picard, Michelle Rossignol, Sophie Clément, Denis Drouin, Amélie Garneau, Frédérique Collin, Patrick Puévin, Claude Gai, Manda Parent, André Montmorency, Jean Archambault, Gilles Renaud, Monique Mercure, Murielle Lachance, Eve Gagné et Normand Gagné.

On retrouvera dans ce film d'André Brassard les personnages des diverses pièces de Michel Tremblay, entre autres, l'inoubliable Germaine Lauzon des "Belles-Sœurs". "Tremblay et moi, explique André Brassard, nous nous sommes rendu compte que ces personnages-là avaient tous des points communs, qu'ils venaient du même milieu par exemple. On a eu l'idée de les faire vivre ensemble dans un film."

"Il était une fois dans l'Est..." sera donc, pour reprendre les mots d'André Brassard, "une journée dans la vie de ces personnages de Michel Tremblay". Ces personnages vont se préparer à deux "party" qui auront lieu le soir: le party de Germaine Lauzon qui invite ses "amies" à venir coller des timbres-prime; une autre partie des personnages s'ouvrira pour

ré André Brassard, que d'une espèce de collage. "Il était une fois dans l'Est..." sortira en janvier 1974 dans les cinémas de la Société nouvelle de cinématographie (SNC).

## Le conseil des arts octroie \$679,413 pour le cinéma, les arts plastiques et la musique

OTTAWA (Le Devoir) — Le Conseil des arts du Canada annonce l'attribution de subventions d'une valeur globale de \$679,413 à quinze institutions dans le domaine des arts plastiques et du cinéma, soit pour le financement des activités de l'année 1973-1974 soit pour des projets spéciaux. Le Conseil annonce aussi l'octroi de subventions de \$118.000 dans le domaine de la musique.

Le Vidéographe (Montréal) obtient \$50.000 pour ses activités dans le domaine de la magnétoscopie: production et distribution de bandes magnétoscopiques, recherche et expérimentation.

Dans le domaine du cinéma, des subventions de \$90.000 et \$57.000 respectivement sont accordées à l'Institut canadien du film (Ottawa) et à la Cinémaèque québécoise (Montréal). Ces deux organismes mettent de nombreux services à la disposition des personnes et groupements intéressés au cinéma. Une subvention de \$35.000 permettra par ailleurs à l'Association coopérative de productions audio-visuelles (Montréal) de mettre sur pied une organisation chargée d'étudier la possibilité de distribuer des films en dehors des circuits commerciaux existants. Grâce à une subvention spéciale de \$10.000, le Conservatoire d'art cinématographique (Montréal) pourra faire venir dans la métropole, pour des conférences et des tables rondes, des cinéastes de réputation internationale.

Le Roundstone Council for the Arts (Toronto) pourra toucher jusqu'à \$36.000 pour la préparation et la publication d'un catalogue général des expositions d'artistes canadiens qui ont eu lieu depuis le milieu de 1972 jusqu'au milieu de 1973. Pour ses activités en faveur des artistes, le Canadian Artists' Representation (London, Ont.) reçoit \$12.000, tandis que Granville Grange (Vancouver), un

### Samuel Bronston est accusé d'escroqueries

MADRID (AFP) — Le producteur de cinéma américain Samuel Bronston, accusé d'escroqueries, a été sommé de comparaître dans les dix jours devant un tribunal de Madrid. Samuel Bronston, à qui l'on doit les superproductions "Les derniers jours de Rome" et "35 jours à Pékin", est accusé d'avoir payé des billets d'avion sur "Air Algérie" avec des chèques sans provision. On ignore où se trouve actuellement le producteur américain.

Le Roundstone Council for the Arts (Toronto) pourra toucher jusqu'à \$36.000 pour la préparation et la publication d'un catalogue général des expositions d'artistes canadiens qui ont eu lieu depuis le milieu de 1972 jusqu'au milieu de 1973. Pour ses activités en faveur des artistes, le Canadian Artists' Representation (London, Ont.) reçoit \$12.000, tandis que Granville Grange (Vancouver), un

## Françoise Sagan va quitter la France et s'installera définitivement en Irlande

PARIS (AFP) — La romancière Françoise Sagan va quitter la France et s'installer définitivement en Irlande. Elle a annoncé cette décision, hier après-midi, au micro de France-Inter.

"Ma décision est irrévocable, a affirmé Françoise Sagan. Pour protéger mon fils, je dois partir. Je vais m'installer en Irlande le plus tôt possible après avoir vendu tout ce que je possède en France où je ne conserverai qu'un pied à terre".

### Steinberg amène 1.000 enfants voir Tommy

Grâce à la compagnie Steinberg, mille enfants de milieux défavorisés pourront assister samedi à une représentation du ballet rock Tommy présenté par les Grands Ballets Canadiens à l'Expo-Théâtre. La compagnie STEINBERG a contacté plus de vingt organismes de jeunesse et les enfants qui assisteront à cette représentation viendront d'aussi loin que Drummondville et Cornwall. Cette initiative fait partie d'un programme culturel d'aide à la jeunesse qui, depuis près de dix ans, a déjà fait plusieurs milliers d'heures.

L'écriture a indiqué que cette décision avait été prise après la publication, par un hebdomadaire français à qui elle a intenté un procès, d'un article évoquant son état de santé. "L'Irlande, a expliqué Françoise Sagan, est un pays où l'on protège les libertés des autres. Là-bas j'aurai tout le temps d'écrire un très beau livre, car, jusqu'à présent, je n'ai écrit que des livres charnards". Françoise Sagan a par ailleurs évoqué l'éventualité d'un futur mariage. Enfin la romancière a affirmé qu'il était hors de question qu'elle fasse partie du jury Goncourt comme de tout autre jury français. "Si l'on m'accepte, je pourrais collaborer avec le ministère de la Culture en Irlande". Françoise Sagan a conclu, "Ce départ n'est pas une fin, mais le début d'un nouvel écrivain."

**ROME AVANT J.C. D'APRÈS FELLINI**  
18 ANS  
HORAIRE: 7:30, 9:45, 11:30  
Séances: 3:30, 5:30, 7:30, 9:45, 11:30  
Sous-titres français  
**FELINI SATTRICON**  
3180 BELANGER

**Cinéma ODEON**  
SALLES CLIMATISÉES  
**STANLEY KUBRICK**  
**ATWATER 2**  
**PLAZA ALEXIS NIHON**  
931-3313  
Ce soir: 7:00, 9:30

**ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST**  
14 ANS  
DE SERGIO LEONE  
le DAUPHIN  
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060  
CE SOIR 8:00

**UN TRIOMPHE DE RIRE**  
De tous les spectacles d'été auxquels j'ai assisté, depuis le 24 juin jusqu'à présent, celui du Théâtre des Prairies est certes le plus au point, le mieux réglé et le plus diablement enlevé.  
"Marcel Dassylo"  
La Presse 3 juillet 73.  
**NE SOYEZ PAS DÉÇU: RÉSERVEZ**  
LE THEATRE DES PRAIRIES PRESENTE

**Le Saut du Lit**  
en vedette  
**CATHERINE BÉGIN — GUY HOFFMANN**  
**FRANÇOISE FAUCHER**  
Direction: **JEAN DUCEPPE**  
ROUTE 48 Notre-Dame des Prairies — Autoroute - sortie 21  
TOUS LES SOIRS 21h. — Samedi: 19h.30 - 22h.30  
Relâche DIMANCHE — LUNDI  
Billets en vente — ED. ARCHAMBAULT, 500 est Ste-Catherine

**DES YEUX qui disent l'amour...**  
14 ANS  
**DES MOTS qui le dénoncent.**  
**TROTTA**  
un film de VON JOHANNES SCHAAF en couleurs  
SEM 7:30 9:30  
DIM 1:30 3:30  
5:30 7:30 9:30  
**FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600**

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI  
**Marlon Brando**  
**Le Dernier Tango à Paris**  
Admission \$4  
8610 ST-DENIS 388-4210  
Lun au Vend.  
7:00 - 9:15  
Sem. - Dim.  
9:15 - 4:40 -  
7:00 - 9:15

**3e semaine**  
**FRITZ le chat**  
est un sale chat, paillard, dévoyé, bohème et révolutionnaire, préoccupé de sexe et de politique...  
VERSION FRANÇAISE  
LA BANDE DÉSSINÉE CREE PAR R. CRUMB  
DISTRIBUTION PRIMA FILM  
DE RALPH BASKIN  
D'ARTS CHAPPE  
PAR R. CRUMB  
SALLE EISENSTEIN  
15e SEMAINE  
Le film le plus drôle d'Yves Robert et le meilleur rôle pour Pierre Richard. — TELERAMA  
**le grand blond avec une chaussure noire**  
POUR TOUS

**DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS**  
**99¢ CHACUN DES FILMS**  
1248 BERNARD 277-4145  
**OUTREMONT**

**La Foudrière**  
À l'affiche  
Théâtre des marionnettes  
**PIGRASSE, ROI DE LA MAGIE**  
Français, 14 ans  
anglais, 16 ans  
mardi, jeu, vend. sem.  
Enfants 7:30 Adultes \$1.25  
Billets en vente au Théâtre  
Mont-Royal, Suite 030  
Réservations 526-0821

**"IL DÉCAMERONE"**  
DE PIER PAOLO PASOLINI  
MARIE DUBOIS  
7 derniers jours  
Les Cinémas du Vieux Montréal  
136 est. St Paul 861-7863

**BOF...**  
Les Cinémas du Vieux Montréal  
136 est. St Paul 861-7863

**festival de films érotiques de new york**  
18 ans adultes  
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉ  
HORAIRE: MIDI - 2h  
4h - 6h - 8h - 10h  
TEL 878-1451  
**VENDOME**  
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

**SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE**  
**VOYEZ!**  
le **Miracle de L'amour**  
2e sem.  
au même programme!  
COULEURS  
**CANADIEN** 523-5180-274-6155  
**PLAZA**

**LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE**  
5e MOIS  
FACE À SON DESTIN  
4255 Jean Talon 725-7000  
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD  
**JEAN-TALON** 3001 est Sherbrooke 525-2174  
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE  
**MAISONNEUVE**

**BRUTAL!**  
à choquer l'œil humain!  
**BRUTAL!**  
incroyable... à faire frémir d'horreur!  
**BRUTAL!**  
20.000 Watous...  
exterminés froidement.  
5e SEM.  
**FLEUR DE LYS** 288-3303  
858 est. Ste Catherine

**PALME D'OR**  
avec mention spéciale du jury pour la qualité exceptionnelle de l'interprétation de SARAH MILES  
**LE FILM QUI HONORE LE FESTIVAL DE CANNES 73**  
Columbia Films présente  
**Sarah Miles** dans  
**Robert Shaw**  
**La Méprise**  
(The Hiring)  
Produit par Ben Arbed Réalisé par Alan Bridges Une Production World Film Services  
Distribué par Warner-Columbia film.  
**le DAUPHIN** LUN À VEN.: 7:30 - 9:30  
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060 SAM.-DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

## Deux sondes soviétiques foncent vers Mars

PARIS (AFP) — Deux sondes automatiques soviétiques, "Mars-4" et "Mars-5", foncent désormais vers la planète Mars qu'elles atteindront vers le milieu de mois de février 1974.

"Mars-5" a été lancée mercredi soir, quelques jours seulement après "Mars-4". Les deux stations vont poursuivre dans quelques mois l'étude de la "planète rouge" et de l'espace environnant. Pendant le trajet, elles vont aussi faire toute une série d'expériences de physique.

Tout va bien à bord des deux sondes dont tous les appareils fonctionnent parfaitement selon l'agence Tass.

L'Union soviétique confirme donc son intention de poursuivre l'étude des planètes à l'aide de sondes inhabitées, domaine dans lequel elle a remporté des succès non négligeables ces dernières années. La sonde américaine "Mariner-9", a aussi réalisé d'extraordinaires clichés photographiques et permis la parution d'une carte de la quasi totalité du relief martien mais les Américains n'ont pas encore réussi un atterrissage en douceur sur Mars comparable à celui qu'a déjà réalisé Mars 3 en 1970.

Les spécialistes soviétiques vont-ils encore réussir à poser en douceur à la surface de la planète rouge (sans doute en deux endroits différents) des modules scientifiques? Ils renforceront alors le succès.

mitigé qu'ils ont remporté il y a deux ans. Chose certaine, la connaissance de la planète rouge — à propos de laquelle une bonne coopération règne entre Américains et Soviétiques — en bénéficierait largement.

Lors de la mission précédente les modules de "Mars-2" et "Mars-3" s'étaient bien posés sur le sol martien, mais seul le second avait réussi à transmettre pendant vingt petites secondes des données

scientifiques et des photographies.

Il est vraisemblable que la technique utilisée pour poser en douceur les modules de descente de "Mars-4" et "Mars-5" sera analogue à celle de la mission antérieure. Avant d'avoir été placées sur des orbites martiennes, les deux sondes largueront leurs modules dont la descente sera freinée successivement par des parachutes puis des rétrofusées.

## Six souris, des mouches et deux araignées accompagneront les astronautes de Skylab-3

HOUSTON (d'après AFP) — Une mini-ménagerie formée de six souris, d'un essaim de mouches et de deux araignées s'envolera pour deux mois dans le cosmos en compagnie des trois membres de l'équipage Skylab-3, demain matin, à 6h11, heure de Montréal.

Les hommes de science veulent en effet étudier en profon-

deur les effets de l'apesanteur prolongée sur les êtres vivants. A cette fin, on évoque même la possibilité d'étendre à trois mois la durée de la mission Skylab suivante. Cette équipe de Skylab-4 serait en effet la troisième et dernière équipe qui ira vivre dans le laboratoire lancé vide lors du vol Skylab-1.

Le directeur-adjoint des opérations médicales de la NASA, M. Royce Hawkins, a déclaré hier que les trois astronautes de Skylab-2 (Conrad, Kerwin et Weitz) sont revenus en excellente santé. Malgré tout, il leur a fallu de 21 à 24 jours pour retrouver leur état normal sur terre. Jusqu'à maintenant, l'équipage d'Apollo 15

détenait le record pour la durée de la réadaptation à la pesanteur: treize jours.

Le fait de passer un mois en apesanteur semble avoir eu des effets très variables selon les individus. On a notamment remarqué que ceux qui ont fait le moins d'exercice en orbite ont eu le plus de maux lors du retour sur terre.

C'est pour cela que les astronautes de Skylab-3, qui partiront demain, seront soumis à une période d'entraînement quotidien beaucoup plus longue. Alain Bean, Owen Garriott et Jack Lousma devront en effet s'exercer pendant 90 minutes par jour sur la bicyclette ergométrique.

Le comportement des animaux emportés à bord devrait aussi permettre aux savants de découvrir les réactions d'organismes vivants très différents de l'être humain, en apesanteur. Dans le cas des deux araignées, on étudiera surtout l'architecture de leur toile pour la comparer avec les ouvrages qu'ils construisent normalement.

Lors de leur arrivée à bord du laboratoire orbital de 100 tonnes, les trois astronautes Bean, Garriott et Lousma auront vraisemblablement une température un peu chaude: l'équipage précédent a interrompu le fonctionnement de la climatisation pour économiser l'énergie électrique. Ils n'auront toutefois qu'à brancher les appareils pour que tout revienne rapidement à la normale.

L'équipage de Skylab-2, on s'en souvient, avait trouvé une véritable étuve: Un parol anti-météorites avait été arraché lors du lancement, de même qu'un des deux panneaux solaires qui assurent l'alimentation électrique.

### ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

### ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

### ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

#### A LOUER

VILLERAY, 4 1/2 chauffé, balcon, libre 1er août, ménage frais fait, plancher varathane. Tél: 274-3980 31-7-73

#### AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS, vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067 1-8-73

A VENDRE mobilier de salle à manger style Tudor, comprenant bahut, vaisselier, table 6 places avec extension jusqu'à 10, avec 5 chaises et un fauteuil. S'adresser à 341-4916 30-7-73

#### ANTIQUITES

BELLES PIÈCES DE COLLECTION, rares et authentiques du XVIIIe et du XIXe siècle. Armoire Louis XIII en pin, avec teinte verte d'origine, armoire à seau en pin, buffet bas Louis XV en noyer noir, buffet 3 corps en pin, table secrétaire en noyer tendre, 3 tiroirs et une entretoise en H, lit cariole en cuivre jaune 54", cheval de bois. Tél: 584-2631 30-7-73

#### ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774 J.N.O.

#### ANTIQUITES A VENDRE

Grand choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 8h30 p.m. Dimanche inclusivement. 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél: 435-4350 11-8-73

#### APPARTEMENTS A LOUER

ILE-DES-SOEURS, 8e étage, 3 1/2 pièces, vue panoramique, piscine sauna, sous-location immédiate. Fin du bail 30 avril 1974. Tél: 658-8681 1-8-73

SUBLIME 4 1/2, très clair, repeint, grandes pièces, sur Ridgewood, libre septembre. Beau point de vue. \$170 par mois, près Université. Tél: après 5 h 733-1485 28-7-73

#### APPARTEMENTS A LOUER

COIN MARQUETTE ET LAFONTAINE, appartement 4 1/2, neuf, rez-de-chaussée, électricité, chauffage, taxes payées, prix \$150 par mois. Aussi sous-sol neuf \$100 par mois. 1 mois de loyer gratuit. Tél: 849-1966 ou 849-1854 J.N.O.

#### APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

LONGUEUIL, beau grand 4 1/2 à sous-louer, chauffé, eau chaude, éclairé, taxes payées, autobus à la porte, 5 minutes du métro. Vue panoramique sur fleuve et Montréal. Tél: 677-5681 30-7-73

#### A VENDRE

VELO SOLEX, modèle 5.000, 1972, couleur jaune, valeur \$225, vendrais \$125. Tél: 484-5852, après 6h30 28-7-73

#### AUTOS A VENDRE

1972 CITROEN SM Transmission 5 vitesses, air climatisé, excellente condition \$9,500

1972 FORD GRAN TORINO Squire station-wagon, anti-rouille Ziebart \$3,495.

1971 PEUGEOT 504 Sedan, fait ouvrant, transmission automatique \$2,595.

1971 CITROEN D SPECIAL Transmission manuelle, pneus Michelin XAS \$2,495.

1970 CHRYSLER 300 Toute équipée, toit de vinyle, balance de garantie \$2,495.

1969 AMBASSADOR Sedan, direction freins assistés, air climatisé \$1,495.

1968 PEUGEOT 404 Coupé, Pininfarina, 4 vitesses \$1,495.

1968 CHEVROLET CAPRICE Direction freins assistés, condition exceptionnelle \$1,295.

ROGER AUTOMOBILE LTÉE 4269 ouest, Ste-Catherine Tél: 932-2925 "Dépositaire Peugeot" 28-7-73

#### APPARTEMENTS A LOUER

**4858**

Côte-des-Neiges

**ROCKHILL**



Une grande variété de services et commodités, piscine ouverte à l'année, bains sauna, terrasses d'insolation closes, tables de ping pong et billard, un salon pour les réceptions et le cinéma.



Le Rockhill constitue une "petite ville" des plus modernes. On y trouve de magnifiques pelouses, un stationnement souterrain, un centre commercial intérieur, comprenant un supermarché, une charcuterie, un magasin à robes, une boutique de barbier, un salon de coiffure, un établissement de nettoyage, un restaurant, etc., et la plupart de ces établissements font la livraison à votre porte.

Avant de vous décider, vous devez visiter le Rockhill

Libre immédiatement

Visites: de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h. Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée, Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers 28-7-73

#### AUTOS A VENDRE

1967 PEUGEOT 403, 60.000 milles. Tél: 739-3758 ou 256-2725 1-8-73

PEUGEOT 504, 1971, automatique, 26.000 milles, radio, Michelin, très bon état. Cause départ. \$2,400. Tél: jour 842-3181 ext. 231, soir après 4.30 hres, 677-3218 28-7-73

#### CHALETES DEMANDÉS

Professeur université cherche maison confortable bord lac non pollué, dans les Laurentides, pour le mois d'août. Tél: 739-0256 28-7-73

#### CHALETES A LOUER

CANTON DE L'EST, plage Southier lac Memphr Magog, 5 pièces modernes, 3 chambres, chauffage électrique. Pêche, golf, équitation, théâtre, etc. Tél: 665-8286 28-7-73

#### CHAMBRES A LOUER

ROSEMONT, Lafond, près Cégep de Rosemont, pour étudiant responsable, accès à la cuisine et salon. \$50. Tél: 729-8145 9-8-73

SHERBROOKE EST. homme discret, références, en face du Parc Lafontaine, près du métro Sherbrooke, face à l'UQAM, pavillon Lafontaine, cafétéria. Tél: 523-4492 30-7-73

#### COMMERCES A VENDRE

EPICERIE "LICENCIÉE". Bon commerce établi 27 ans doit vendre cause de retraite. M.L.S.T.W. Dixon 254-6085 ou 655-1540. Immeubles Westgate Couriers 28-7-73

#### COURS PRIVES

ETUDIANTES EN MUSIQUE à l'Université McGill donneront cours de piano et formation musicale complète. Tél: 341-6136 28-7-73

#### DEMENAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement, local, longue distance, service outre-mer. Emballage, entreposage 725-2421 30-7-73

#### EBENISTERIE MENUISERIE

DECAPAGE, finition de meubles de tous genres. Livraison et estimation gratuite. Tél: 525-1455 ou 288-4340 21-8-73

#### ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

#### FEMMES DEMANDÉES

Possédant un diplôme de fin d'études secondaires, une bonne connaissance des méthodes et usages propres au travail de bureau, de la sténographie, de la dactylographie et de la langue anglaise, un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la construction. Traitement à déterminer selon qualifications et expérience.

#### HOMMES DEMANDÉS

Veillez vous adresser au Service du personnel, Université du Québec à Montréal, chambre 6065, 355, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, P.Q. 28-7-73

#### HOMMES DE SÉCURITÉ

avec 5 ans d'expérience. Écrire le numéro de la carte de sécurité. 28-7-73

#### ENTRETIEN-RÉPARATIONS

DECAPAGE, sablage à jet, réparations, finition meubles antiques, achat, vente. Les Apôtres du Québec, 4855 Ste-Catherine est. Tél: 259-0779 8-8-73

#### GARDERIES

PENSION DE CAMPAGNE pour enfants de 3 à 12 ans, un jour, une semaine, un mois. Piscine, golf, jeux organisés. Tél: 659-2277 3-8-73

#### FEMMES DEMANDÉES

PERSONNE sachant faire une cuisine délicate 2 à 3 jours par semaine pour dame seule. Tél: 935-2957 31-7-73

#### INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Travail à temps régulier ou à temps partiel. De jour de 7:30 h. a.m. à 15:30 h. HÔPITAL BOURGET 645-1673 28-7-73

#### LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT, cherchons logement, 3 pièces, 1er septembre. Tél: entre 9 et 10h30 a.m., 5 et 3h30 p.m. 739-0958 2-8-73

BAS DUPELX ou maison de ville, 3 chambres, sous-sol, garage. Outremont, Ville Mont-Royal ou Westmount de \$300 à \$400 par mois. Tél: 842-9125, C. Bouvet 30-7-73

#### LOGEMENTS A LOUER

2201 EDOUARD-MONTPETIT, sous-sol, 4 1/2. Tél: 738-3193 30-7-73

NDG, haut de duplex, 7 1/2 pièces, chauffé, eau chaude, garage, libre 1er septembre \$200. Tél: 484-9998 30-7-73

#### MAISONS A LOUER

AHUNTSIC Parc, rivière, site unique, chance exceptionnelle, logis rez-de-chaussée complètement meublé, poêle, réfrigérateur, laveuse à vaisselle, laveuse, sècheuse, congélateur, tapis partout, tentures, etc. galerie 40' x 9'. Garage chauffé, couple très particulier seulement. Écrire Case 86 Le Devoir 30-7-73

#### MAISON FAMILIALE

Paroisse St-Germain d'Outremont, Ville de Montréal, grande maison accueillante, 6 chambres et plus. Près de l'UdeM. Terrain paysagé, 23.800 pieds carrés. Occupation immédiate. Sherbrooke Trust 849-4553 ou (soir) 334-0645 1-8-73

#### OUTREMONT

Cottage détaché, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir, cuisine à remodeler. Chambre de bonne. Possibilités inouïes. Grande salle de jeu. Garage 2 voitures. Petit jardin. Nouveau M.L.S. \$50,000. Mme Fortin 482-1381 Isabelle Lafranière Courtier "Notre intuition féminine vous aidera" 28-7-73

#### OUTREMONT

STE-JULIE: luxe, confort et espace dans ce magnifique bungalow 30' x 60' 7 pièces, grande cuisine, nombreuses armoires en chêne. Garage, M.L.S. \$30,900. Nicole Tangway 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Couriers 28-7-73

#### MAISON FAMILIALE

Paroisse St-Germain d'Outremont, Ville de Montréal, grande maison accueillante, 6 chambres et plus. Près de l'UdeM. Terrain paysagé, 23.800 pieds carrés. Occupation immédiate. Sherbrooke Trust 849-4553 ou (soir) 334-0645 1-8-73

#### OUTREMONT

Cottage détaché, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir, cuisine à remodeler. Chambre de bonne. Possibilités inouïes. Grande salle de jeu. Garage 2 voitures. Petit jardin. Nouveau M.L.S. \$50,000. Mme Fortin 482-1381 Isabelle Lafranière Courtier "Notre intuition féminine vous aidera" 28-7-73

#### OUTREMONT

STE-JULIE: luxe, confort et espace dans ce magnifique bungalow 30' x 60' 7 pièces, grande cuisine, nombreuses armoires en chêne. Garage, M.L.S. \$30,900. Nicole Tangway 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Couriers 28-7-73

#### MAISON FAMILIALE

Paroisse St-Germain d'Outremont, Ville de Montréal, grande maison accueillante, 6 chambres et plus. Près de l'UdeM. Terrain paysagé, 23.800 pieds carrés. Occupation immédiate. Sherbrooke Trust 849-4553 ou (soir) 334-0645 1-8-73

#### OUTREMONT

Cottage détaché, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir, cuisine à remodeler. Chambre de bonne. Possibilités inouïes. Grande salle de jeu. Garage 2 voitures. Petit jardin. Nouveau M.L.S. \$50,000. Mme Fortin 482-1381 Isabelle Lafranière Courtier "Notre intuition féminine vous aidera" 28-7-73

#### OUTREMONT

STE-JULIE: luxe, confort et espace dans ce magnifique bungalow 30' x 60' 7 pièces, grande cuisine, nombreuses armoires en chêne. Garage, M.L.S. \$30,900. Nicole Tangway 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Couriers 28-7-73

#### MAISON FAMILIALE

Paroisse St-Germain d'Outremont, Ville de Montréal, grande maison accueillante, 6 chambres et plus. Près de l'UdeM. Terrain paysagé, 23.800 pieds carrés. Occupation immédiate. Sherbrooke Trust 849-4553 ou (soir) 334-0645 1-8-73

#### OUTREMONT

Cottage détaché, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir, cuisine à remodeler. Chambre de bonne. Possibilités inouïes. Grande salle de jeu. Garage 2 voitures. Petit jardin. Nouveau M.L.S. \$50,000. Mme Fortin 482-1381 Isabelle Lafranière Courtier "Notre intuition féminine vous aidera" 28-7-73

#### OUTREMONT

STE-JULIE: luxe, confort et espace dans ce magnifique bungalow 30' x 60' 7 pièces, grande cuisine, nombreuses armoires en chêne. Garage, M.L.S. \$30,900. Nicole Tangway 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Couriers 28-7-73

#### MAISON FAMILIALE

Paroisse St-Germain d'Outremont, Ville de Montréal, grande maison accueillante, 6 chambres et plus. Près de l'UdeM. Terrain paysagé, 23.800 pieds carrés. Occupation immédiate. Sherbrooke Trust 849-4553 ou (soir) 334-0645 1-8-73

#### OUTREMONT

Cottage détaché, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir, cuisine à remodeler. Chambre de bonne. Possibilités inouïes. Grande salle de jeu. Garage 2 voitures. Petit jardin. Nouveau M.L.S. \$50,000. Mme Fortin 482-1381 Isabelle Lafranière Courtier "Notre intuition féminine vous aidera" 28-7-73

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

VARENNES, bungalow 2 logements, terrain immense, paysage arboré, superbes, superbe piscine en surface incluse. M.L.S. Violette L. Lagacé 655-7611 ou 655-4763. Immeubles Westgate couriers 28-7-73

#### TERRAINS A VENDRE

• REPENTIGNY • POINTE-AUX-TREMBLES • MONTRÉAL Repentigny, 96' x 150', 0.24 le p.c., 192' x 150', 0.24 le p.c. Zonés bungalow, rue pavée, près magasins, écoles, transport. 21 lots zonés duplex, est de Montréal, 26,111 p.c., près du fleuve. Terrain industriel et commercial, 0.10 le p.c. Pour informations Claude Sicotte, 581-2266 ou 735-6381.

#### FIDUCIE DU QUÉBEC

Courtier 28-7-73

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

Superbe demeure bien entretenue, située sur un grand terrain avec terrain supplémentaire, le tout bordé par 3 rues. Les pièces spacieuses sont réparties de manière harmonieuse dans la maison et rendent la vie extrêmement agréable. Elles comprennent:

#### FIDUCIE DU QUÉBEC

Courtier 28-7-73

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

#### OUTREMONT

Superbe demeure bien entretenue, située sur un grand terrain avec terrain supplémentaire, le tout bordé par 3 rues. Les pièces spacieuses sont réparties de manière harmonieuse dans la maison et rendent la vie extrêmement agréable. Elles comprennent:

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

• Au rez-de-chaussée: salon, salle à manger, salle de musique, salle d'eau, cuisine, cave à vin, salle de toilette, solarium.

• Au sous-sol: salle de billard et salle de jeu.

• Au deuxième: chambre à coucher des maîtres, bibliothèque, 5 autres chambres à coucher et 2 salles de bains.

• Au troisième: autres pièces.

Les offres d'environ \$160,000 seront considérées. Vente directe seulement.

Pour inspection prendre rendez-vous en composant:

**739-6277**



## Le Nouveau-Brunswick détient 51% des actions

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick vient d'approuver un arrêté ministériel autorisant la province à investir \$3.3 millions dans l'usine de montage automobile de Bricklin à Saint-Jean.

On se souviendra que LE DEVOIR annonçait en primeur la décision de la firme américaine de s'installer au Nouveau-Brunswick à la suite de l'échec des négociations entre Bricklin et Soma. Le premier ministre Richard Hatfield a dévoilé hier les conditions financières de l'entente entre General Vehicle of Delaware et la province: le gouvernement garantit un prêt de \$2.8 millions à la société automobile en plus d'investir directement une somme de \$500.000 dans l'usine. En retour la province détient 51% des actions ordinaires de la société Bricklin Canada Ltd. On croit savoir que la société dépensera quelque \$6 millions pour la mise sur pied de l'usine, emploiera 600 personnes (dont un bon nombre de cadre venant de Soma), et atteindra une production moyenne de 30.000 véhicules d'ici trois ans.

L'usine, dont les travaux débuteront à l'automne, fabriquera une voiture de type "compact" dont la carrosserie sera composée d'un alliage de fibre de plastique et d'acier.

### Une première mondiale

## L'Iran obtient une participation de 50% dans la société Ashland Oil

KENTUCKY, (d'après AFP)

Un important accord qui représente une première mondiale vient d'être signé entre la compagnie américaine Ashland Oil et la Compagnie nationale pétrolière iranienne. L'importance de l'accord provient du fait qu'il s'agit du premier investissement direct effectué par un des producteurs de pétrole du Moyen-Orient dans le domaine de la distribution aux États-Unis, comme le souhaitent les responsables américains.

Hier Ashland Oil a confirmé qu'elle a passé un accord de principe avec la Compagnie nationale pétrolière iranienne, en vertu duquel cette dernière participera à raison de 50 p.c. aux activités de raffinage et de distribution de la compagnie américaine dans l'état de New York et signera avec Ashland des contrats à long terme d'approvisionnement en pétrole brut.

Cette prise de participation de la Compagnie nationale iranienne avait été évoquée mercredi par le Shah d'Iran lors d'une conférence de presse à Washington et faisait l'objet des commentaires des milieux pétroliers américains et internationaux depuis quelques semaines.

Ashland Oil souligne dans un communiqué que les grandes lignes de cet accord de principe — qui doit encore être approuvé par les Conseils d'administration des deux compagnies — ont été précisées à la suite de plusieurs échanges de lettres et de la visite d'une mission de négociation d'Ashland à Téhéran. Les termes en sont les suivants:

- la compagnie pétrolière iranienne fera l'acquisition, grâce à la formation d'une société conjointe, des activités de distribution — 180 stations d'essence — et de raffinage — une raffinerie d'une capacité de 60.000 barils/jour — d'Ashland Oil dans l'état de New York.

- Un contrat d'approvi-

sionnement — portant d'abord sur 60.000 barils de pétrole brut par jour, puis sur 100.000 barils par jour en 1975 sera signé entre les deux compagnies pour une durée de 20 ans.

Ashland Oil et la Compagnie iranienne vont en outre étudier la possibilité d'étendre cette coopération à d'autres régions ou domaines. Ashland Oil n'a pas précisé si la formation d'une filiale conjointe dans l'état de New York comporterait une transaction financière ou si elle aurait pour contrepartie la fourniture de pétrole brut.

Les activités de distribution d'Ashland Oil à New York représentent environ 10 à 15 p.c. de ses activités totales aux États-Unis et la raffinerie qu'elle y possède est l'une des sept qu'elle opère sur le territoire américain. En terme de chiffre d'affaires — 1.78 milliard de dollars l'année dernière — Ashland Oil n'est que la quinzième compagnie pétrolière américaine.

Un porte-parole du Département d'état a déclaré hier que cet accord marquait un changement de la politique économique américaine au Proche-Orient. Il constitue ce que les Américains appellent une opération "downstream," c'est à dire "dans le sens du courant."

Pour les responsables de la politique américaine ce genre d'accord qui vise à donner aux pays producteurs un intérêt

direct dans le raffinage et la distribution de leur pétrole ne peut que les inciter à ga-

rantir la stabilité de leurs livraisons aux pays importateurs.

Pendant que les courtiers canadiens se plaignent

## La CDC et Texasgulf négocient l'offre d'achat

(D'après PC) — Les courtiers canadiens ont fait savoir leur déplaisir de constater que la Corporation de développement du Canada (CDC) les laissait pour compte dans sa tentative de prendre le contrôle de la société américaine Texasgulf. On sait que la CDC a fait une offre d'achat aux seuls actionnaires américains (80%) de la compagnie.

Dans une déclaration faite à la presse, M. Bunting, président du bureau des gouverneurs de la Bourse de Toronto, a accusé la CDC de pratiquer une politique discriminatoire envers les investisseurs canadiens. M. Bunting va plus loin et croit que certains actionnaires canadiens de Texasgulf tenteront de "refiler" à des courtiers américains leurs actions afin de devenir éligibles à l'offre d'achat de la CDC.

De son côté, M. L. Burns, directeur de l'IDA du Canada, reproche amèrement à la CDC sa décision de faire fi des intérêts de l'industrie canadienne du courtage. D'ailleurs dans les milieux boursiers tant de Montréal que de Toronto, on ne se gêne pas pour qualifier de "discriminatoire" cette tactique de la "voie d'évitement" que vient de prendre la CDC.

Hier les directeurs de Texasgulf ont repris l'étude d'une offre faite par la Corporation de développement du Canada CDC pour prendre le contrôle de cette compagnie minière en achetant pour \$10 millions d'actions de Texasgulf sur le marché, à \$29 l'action.

Se réunissant au siège social de la compagnie, à New York, le conseil d'administration devait probablement

étudier les recommandations qu'il fera aux actionnaires en vue de cette transaction. L'offre d'achat a été annoncée à Ottawa, mardi, et elle est valable jusqu'au 10 août.

Les directeurs de Texasgulf se sont rencontrés mercredi soir, rien n'a transpiré de leurs discussions. On croit qu'ils ont dû agir de la sorte parce qu'ils n'ont pas pu rassembler un nombre suffisant de directeurs en si peu de temps pour être en mesure de légaliser l'offre.

Un seul Canadien siège au conseil d'administration de cette compagnie multinationale, qui dirige les mines Big Kidd Creek à Timmins, en Ontario, et qui tire presque les trois-quarts de ses revenus de mines de zinc et d'argent au Canada. Ce Canadien est M. Alex Barron, de Toronto, qui est président de la compagnie Canadian General Investments.

La moitié des 3.500 employés de Texasgulf sont des Canadiens, presque tous travaillant dans les mines de la compagnie au Canada. La CDC a été établie par le gouvernement canadien, en 1971, pour permettre aux Canadiens d'investir plus facilement dans des projets concernant l'économie canadienne. Si la transaction de la CDC avec Texasgulf se réalise, elle détendra plus de 35 pour cent des actions.

Le plus ancien membre de l'exécutif de Texasgulf est M. Walter Holyk, vice-président chargé de l'exploration au bureau de Toronto de la compagnie. Texasgulf est l'un des plus gros producteurs au monde de zinc, d'argent, de soufre et de fertilisants agricoles.

Le rapport trimestriel de Texasgulf devait être envoyé aux actionnaires hier. Ce même jour, dans le Wall Street Journal, une page entière annonçait l'offre d'achat de la CDC. Cette page était commanditée par Loeb,

Rohades and Co., la firme d'investissement qui s'occupe de cette transaction.

A la suite de l'offre de la CDC, 214.600 actions de Texasgulf ont été échangées à la Bourse de New York, mercredi, et le prix a monté de 17-8 à 26 1-8.

La mine de zinc de Texasgulf

## D'importants projets...

TORONTO (PC) — La compagnie Texasgulf étudie actuellement des projets indiquant que la production de minerai brut à la mine de Kidd Creek, près de Timmins, Ont., peut être accrue d'environ 10 pour cent, moyennant "une légère dépense en capital additionnelle", révèle un rapport aux actionnaires.

La compagnie entrera à l'heure actuelle environ 10.000 tonnes de minerai de zinc, de cuivre, de plomb et d'argent.

Le rapport provenant du président du conseil d'administration, M. Claude Stephens, et du président de la compagnie, M. Charles Fogarty, a été rendu public à Toronto. Il était accompagné

des états financiers semestriels de l'entreprise.

La Corporation de développement du Canada CDC projette d'acquiescer les intérêts de Texasgulf. La CDC entend acheter environ 35 pour cent des actions ordinaires de Texasgulf, ce qui assurerait le contrôle de l'entreprise à la corporation gouvernementale canadienne.

Les bénéfices de Texasgulf pour le premier semestre se chiffrent par \$22.9 millions, ce qui représente une hausse par rapport aux \$12.1 millions à la même époque l'an dernier.

Le rapport aux actionnaires soutient que l'accroissement des revenus rend compte de la production de la nouvelle usine de zinc à Kidd Creek et

la hausse de la demande mondiale pour les métaux et les fertilisants. Les activités de Texasgulf portent essentiellement sur les métaux de base et les produits chimiques et pétroliers dans plusieurs pays.

Selon le rapport, la première phase du programme visant à accroître la production de l'usine de zinc pourrait être complétée à l'automne.

Le montant des ventes de la compagnie, dont le siège social se trouve à New York, a atteint \$175.6 millions au premier semestre, au regard de \$136 millions pour la période correspondante en 1972.

L'actif était évalué à \$730.2 millions au 30 juin, dont \$509 millions en propriété et en équipement.

# Le réseau infodat

## met enfin à la portée d'entreprises de toutes tailles un système de transmission de données à bas prix.

### cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

| PAYS             | MONNAIE         | COURS   |
|------------------|-----------------|---------|
| Afrique du Sud   | rand            | 1.5060  |
| Allemagne        | mark            | 4.4400  |
| Australie        | dollar          | 1.4250  |
| Autriche         | schilling       | 0.615   |
| Bermudes         | dollar          | 1.0300  |
| Belgique         | franc           | 0.290   |
| Bresil           | cruzeiro        | 1.696   |
| Bulgarie         | lev             | 9.253   |
| Chine            | yuan            | 5.380   |
| Danemark         | couronne        | 1.870   |
| Espagne          | peseta          | 0.180   |
| États-Unis       | dollar          | 99.98   |
| France           | franc financier | 25.25   |
| Hongrie          | forint          | 0.963   |
| Italie           | lire            | 0.01780 |
| Japon            | yen             | 0.00850 |
| Mexique          | peso            | 0.815   |
| Norvège          | couronne        | 1.960   |
| Pays-Bas         | florin          | 3.60    |
| Pologne          | zloty           | 0.6018  |
| Royaume-Uni      | livre sterling  | 2.4820  |
| Roumanie         | lei             | 1.6720  |
| Suède            | couronne        | 2.540   |
| Suisse           | franc           | 3.625   |
| Tchécoslovaquie  | coron           | 1.800   |
| Union soviétique | rouble          | 1.214   |
| Venezuela        | bolivar libre   | 2.348   |
| Yugoslavie       | dinar           | 0.6821  |

### l'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait hier, l'argent canadien à \$2.982 l'once de Troyes.

### DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED DIVIDENDE NO 245

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de TRENTE-CINQ CENTS (35¢) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1973, payable le 28 septembre 1973, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 septembre 1973.

Par ordre du conseil

Le Secrétaire  
R.A.C. HENRY

Lachine, Québec  
le 24 juillet 1973

### TEXACO CANADA/TEXACO LIMITED

#### DIVIDENDE D' ACTIONS ORDINAIRES NO 138

Le Conseil d'Administration de Texaco Canada Limited, lors d'une assemblée tenue le 20 juillet 1973, a déclaré un dividende trimestriel de trente-trois cents (33¢) par action sur les actions ordinaires, en circulation, de la Compagnie, payable le 31 août 1973, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 10 août 1973.

Par ordre du Conseil,  
J.R.C. Boyce  
Secrétaire

Montréal, Québec  
20 juillet 1973

### WHITMAN GOLDEN LIMITEE



Réginald Fournier

M. John MacDonald, Vice-président et Directeur Commercial de la compagnie Whitman Golden Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de M. Réginald Fournier comme Directeur Régional des Ventes dans la région de l'est. M. Fournier est responsable des ventes de la compagnie et du service à la clientèle dans la Vallée de l'Ottawa, le Québec, les Provinces Maritimes et Terre-Neuve. Il servit la compagnie en qualité de représentant commercial au cours des quatre dernières années.

Whitman Golden Limitée est le distributeur exclusif canadien des Editions des Deux Coqs d'Or. Les livres Golden Press, les jeux, casse-tête, cartes à jouer et jeux d'activités Whitman, et les trousseaux de travaux manuels et de sciences Skilcraft en sont les autres spécialités principales.

### Infodat et votre entreprise:

La réduction des coûts de la transmission des données ouvre à votre entreprise de nouvelles perspectives dans le domaine des communications. Le réseau Infodat met à votre portée de nouvelles méthodes de communication à des coûts réduits, qu'il s'agisse de messages par téléimprimeur ou de grandes quantités de données par ordinateur.

A l'instar des géants, les petites entreprises et celles de taille moyenne peuvent faire usage de circuits exclusifs à des coûts infiniment moindres que ceux des systèmes conventionnels.

Il vous sera possible d'économiser jusqu'à 90% sur les taux des circuits conventionnels. C'est dans les basses vitesses que les coûts sont particulièrement avantageux: un circuit à 75 bauds entre Montréal et Winnipeg coûte actuellement \$1,577 par mois. Le

tarif Infodat de jour à 75 bauds est de seulement \$241 par mois.

### Les avantages pour votre entreprise:

Infodat peut vous faire réaliser de substantielles économies dans les domaines suivants: systèmes de réservation ou information, communication poste à poste ou à postes multiples, systèmes d'inventaire et de rapport de ventes, vérification de solvabilité, traitement par lots et ordinateur à temps partagé.

De plus, la grille des tarifs Infodat (jour, nuit et 24 heures) vous donne plus de latitude lorsqu'il s'agit de prendre des décisions, que ce soit en regard de l'économie de transmission ou d'une meilleure utilisation de vos moyens de traitement des données.

Notre réseau initial relie Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg,

Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Saint-Jean (N.-B.) et Halifax. Il sera élargi avec l'accroissement de la demande. Pour les points en dehors des 12 centres de raccordement du réseau Infodat, plusieurs méthodes de liaison au réseau sont offertes et ce, presque partout au Canada. Infodat est accessible à sens unique (émission seulement) par le raccordement de tout circuit exclusif ou par les réseaux Télex, Data Télex et Broadband.

Grâce à ses tarifs très abordables, le réseau Infodat ouvre toutes les possibilités de la transmission des données aux entreprises, grandes, moyennes ou petites.

Communiquez avec le spécialiste du CPCN.

**Nous sommes prêts. Appelez-nous.**

Télécommunications  
**CPCN**



# L'OMNIUM CANADIEN, 1ère RONDE

## Irwin fracasse le record du parcours et prend la tête

par François Lemenu

Quelle que soit la discipline sportive, il arrive fréquemment qu'un athlète connaisse une excellente journée alors que la perspective de jouer ne lui sourit guère.

Ce fut un peu le cas de Hale Irwin qui, avant la première ronde de l'Omniium Canadien, souhaitait que la tournée d'hier soit annulée.

"J'espérais que la pluie annulerait la ronde d'hier parce qu'un congé me sem-

blait plus salubre, a expliqué Irwin, le meneur à l'issue de la 1ère ronde. Je déteste jouer sous la pluie car avec mes verres, je vois plus difficilement."

Quoi qu'il en soit, Irwin a ignoré la pluie qui s'est abattue sur le parcours du club de la Vallée du Richelieu et son pointage de 65, sept coups sous la normale, lui assure le premier rang. Il devance par deux coups Tom Weiskopf, Hubert Green et Forrest Fessler.

Ayant terminé au 13e rang du classement des boursiers au cours des deux dernières saisons, Irwin a déjà accumu-

lé cette année la rondelette somme de \$58.336 et tout semble indiquer qu'il parviendra à hausser ses gains de façon substantielle d'ici la fin de la saison.

"J'ai fort bien joué aujourd'hui et je ne me souviens pas d'avoir obtenu autant de chances de réussir des oiseaux sur des courts roulés," a confié Irwin.

Le meneur a atteint 17 verts en coups réglementaires et ses huit oiseaux indiquent de façon non équivoque le brio de son jeu. Il n'a été victime que d'un seul bogey, soit au premier trou lorsque sa balle s'est logée dans une trappe près du vert.

Bien que la pluie soit un élément qu'il n'apprécie guère, Irwin a dit que l'orage d'hier matin avait permis aux golfeurs de viser le drapeau, sachant que leur balle s'y arrêterait.

Irwin avait parfaitement raison puisque 32 golfeurs ont joué sous la normale. Son compte de 65 a d'ailleurs brisé l'ancien record du parcours qui s'établissait à 67.

Auteur de quatre victoires à ses sept derniers tournois, Tom Weiskopf a démontré que son triomphe à l'Omniium Britannique n'avait qu'intensifié son désir de vaincre.

"Plusieurs personnes estiment qu'un golfeur ne peut prétendre à la victoire suite à un triomphe lors d'un championnat de grande envergure, a dit Weiskopf. Je crois personnellement qu'elles ont tort. D'ailleurs ce sont ces personnes qui suggèrent au golfeur une contre-performance. Je suis d'avis qu'une victoire à l'Omniium Britannique épuise un golfeur tant physiquement que moralement, mais j'estime en revanche qu'il est possible de bien jouer après une telle victoire."

Weiskopf soutient on ne peut mieux ce qu'il avance. Hier, il a manqué quelques coups mais dans l'ensemble, son jeu a été solide de bout en bout. Deux coups de retard ne signifient rien pour un joueur aussi talentueux.

Leonard Thompson, Bob Lunn, Bobby Cole et Lee Trevino, vainqueur il y a deux ans, accusent un retard de trois coups sur Irwin. A 69, on retrouve Bobby Mitchell, John Mahaffey, Ed Sneed et Ralph Schlicht. Ce dernier était enchanté de sa ronde.

Agé de 30 ans, Schlicht n'est qu'une recrue au circuit de la PGA et ses gains en cinq tournois cette saison ne s'élèvent qu'à \$811.

Contrairement à plusieurs jeunes et vieux golfeurs qui estiment que le circuit de golf américain n'est pas une sinécure, Schlicht, fort sympathique, ne trouve pas que la vie de golfeur au circuit de la PGA est aussi terrible que certains veulent bien le faire croire.

Ceci dit, Schlicht nuance son affirmation et confie que le circuit peut être agréable "Si un bon commanditaire est

prêt à vous épauler."

Les Québécois ont connu des succès très relatifs puisque seul Phil Giroux a pu jouer la normale. André Harvey, adjoint du professionnel Jack Bissegger à la Vallée du Richelieu, a présenté une carte de 75 à l'instar de Daniel Talbot.

Par ailleurs, Gary Cowan a dominé chez les amateurs en inscrivant un compte de 73 tandis que Ben Kern a joué 72 parmi les professionnels canadiens.

Plusieurs golfeurs peuvent donc prétendre à la victoire dans cet Omniium et la course au premier prix de \$35.000 demeure ouverte.



Hale Irwin, un golfeur du Colorado, semble bien inquiet... Il faut se demander pourquoi puisqu'il a brisé hier le record du parcours du club de la Vallée du Richelieu grâce à un 65, soit 7 sous la normale, et pris la tête après la 1ère ronde de l'Omniium Canadien. (Photo CP)

### Les meneurs

Voici la liste des meneurs après la 1ère ronde de l'Omniium Canadien disputée au club Vallée du Richelieu:

|                   |          |
|-------------------|----------|
| HALE IRWIN        | 33-32-65 |
| FORREST FESSLER   | 33-34-67 |
| TOM WEISKOPF      | 34-33-67 |
| HUBERT GREEN      | 34-33-67 |
| LEE TREVINO       | 35-33-68 |
| BOBBY COLE        | 35-33-68 |
| LEONARD THOMPSON  | 34-34-68 |
| BOB LUNN          | 35-32-68 |
| BOBBY MITCHELL    | 35-32-68 |
| RALPH SCHLICHT    | 34-35-69 |
| JOHN MAHAFFEY     | 35-33-69 |
| ED SNEED          | 35-34-69 |
| ARNOLD PALMER     | 33-37-78 |
| ROD FUNKES        | 35-34-78 |
| ART WALL          | 35-37-78 |
| BUNNY HENRY       | 35-35-79 |
| PAUL MORAN        | 35-36-79 |
| LEE ELDER         | 35-36-79 |
| BILLY ZIOBRO      | 35-36-79 |
| JOHNNY MILLER     | 35-36-79 |
| MILLER BARBER     | 35-36-79 |
| GEORGE JOHNSON    | 35-38-71 |
| KERMIT ZARLEY     | 35-38-71 |
| JIM COLBERT       | 35-36-71 |
| HOWIE JOHNSON     | 34-37-71 |
| JIM FERRILL       | 35-37-71 |
| BRUCE DEVLIN      | 37-34-71 |
| CHUCK COURTNEY    | 35-36-71 |
| MEN VENTURI       | 35-37-71 |
| JACK LEWIS        | 33-38-71 |
| MARTIN ROSSINK    | 35-35-71 |
| RY MASSINGALE     | 37-34-71 |
| JERRY MCGEE       | 36-36-72 |
| JIM WIECHERS      | 35-37-72 |
| BRUCE CRAMPTON    | 35-37-72 |
| CHARLES SIFFORD   | 37-35-72 |
| TOM KITE          | 33-39-72 |
| PHIL GIRoux       | 34-38-72 |
| OSCAR CERDA       | 34-38-72 |
| JOHN SCHLEE       | 37-35-72 |
| BEN KERN          | 38-38-72 |
| CHARLES LUDWIG    | 36-36-72 |
| GENE LITTLER      | 34-38-72 |
| DAVE EICHELBERGER | 37-35-72 |
| MAC MCLENDON      | 36-36-72 |
| JOHN SCHROEDER    | 37-35-72 |
| BOB ZENDER        | 35-37-72 |
| CURTIS SIFFORD    | 38-34-72 |
| DAVID GRAHAM      | 37-35-72 |
| LEO BRADSHAW      | 36-36-72 |
| ALLEN MILLER      | 35-37-72 |
| JOHN MORGAN       | 37-35-72 |
| STEVE MELNYK      | 36-36-72 |
| GARDNER DICKINSON | 36-36-72 |
| BOB ROSSBURG      | 39-37-72 |
| LARRY WHITE       | 36-36-72 |
| MIKE WYNN         | 36-36-72 |
| FRANK WHITLEY     | 36-37-73 |
| ROD CURR          | 36-37-73 |
| A-GARY COWAN      | 36-37-73 |
| ROBERT PANASIUK   | 36-37-73 |



Gay Brewer, vainqueur de l'Omniium Canadien l'an dernier, suit des yeux la balle qu'il vient de frapper à son premier coup de départ. Hier, Brewer a joué. (Photo CP)

la chronique de

C'est un bon départ!

marc thibeault

LES FOULES à l'Omniium Canadien actuellement en cours au club Vallée du Richelieu s'annoncent comme devant être exceptionnelles. Déjà, selon Guy Bouchat, président du comité organisateur, on a chaque jour doublé les chiffres d'il y a deux ans alors que le tournoi fut présenté au même club. Plus précisément, on a enregistré des foules de 2.000 lundi, 3.000 mardi, 4.000 avant-hier et plus de 12.000 hier.

GARY PLAYER, Arnold Palmer, Lee Trevino et l'as canadien Gary Cowan, deux fois champion amateur des États-Unis et une fois du Canada, joueront une ronde hors-concours au club Royal Montréal de l'île Bizard, lundi prochain à partir de 13h30. On sait que ce club, le plus vieux en Amérique du Nord, célèbre son 100e anniversaire cet été. Palmer et Trevino toucheront un cachet de \$10.000 chacun et Player \$5.000 pour cette ronde spéciale de lundi prochain.

JIM FERRIER, le vétéran de 58 ans qui gagna l'Omniium du Canada en 1950 (au club Royal Montréal justement) et en 1951 (au club Mississauga de Toronto où le tournoi sera disputé l'an prochain) et le puissant frappeur Jim Dent (31 ans) sont les deux seuls inscrits qui ne se sont pas présentés pour la ronde d'hier, ce qui a permis aux deux premiers substitués (il y en avait 10), Michel Millaire (adjoint-pro à Laval-sur-le-Lac) et Steve Hogan, un Californien de 25 ans, de jouer. Richard Millaire, frère de Michel et pro au club New Glasgow, était substitué au 7. Le jeune Michel, un peu nerveux, a commencé avec un bogey et un triple bogey. Il se rattrapa par la suite en jouant trois normales, un oiseau et trois autres normales pour finir les premiers 9 trous avec un compte de 39. Il commença mal ses seconds 9 trous en jouant trois bogeys suivis d'une normale, d'un autre bogey, de deux normales, d'un double-bogey et d'un bogey. Il a fini la journée avec 39-43-82.

JACK BISSEGER, pro attitré du club Vallée du Richelieu, qui aurait pu jouer s'il l'avait voulu (il profitait d'une exemption comme pro-hôte), était parmi ceux suivant Arnold Palmer, Lionel Hébert et Chuck Courtney. L'affable Bissegger n'a pas voulu jouer parce qu'il avait trop de travail à son magasin. D'autre part, il n'est pas sans savoir qu'un pro-hôte joue rarement bien sur son propre terrain et devant ses membres, parce qu'il a une foule de soucis dont celui de vouloir trop bien jouer.

LEE TREVINO, 35-33-68, a dit qu'il s'était légèrement blessé à une épaule en dormant avant-hier soir. Il demeure dans un appartement de la Plaza Westmount. "J'ai un lit qui est trop petit", a-t-il expliqué en riant et tout en admettant que l'incident n'affectait pas son ballant de golfeur. Son pointage le prouve certainement. Trevino, comme Palmer, a trouvé que les pavillons avaient été placés à des endroits difficiles sur les verts. Mais comme Palmer aussi, il a compris que c'était parce que les organisateurs craignaient la pluie et qu'ils voulaient protéger d'autres endroits sur les verts pour les prochaines rondes.

HUBERT GREEN, 34-33-67, a prouvé qu'il aimait bien le bois n° 1 avec une tige de graphique que Gay Brewer lui a prêté il y a plusieurs semaines et qu'il ne lui a pas encore remis... avec raison. Depuis le début d'avril, Green joue avec le bâton de réserve de Brewer et il réussit d'excellents comp-

tes. De fait, il a gagné \$60.000 grâce au bâton emprunté de Brewer. Et il semble parti pour une bonne bourse cette semaine.

UN TOURNOI DE \$500.000, sera inauguré cet automne au célèbre club Pinehurst de la Caroline du Nord. Il s'agit d'une épreuve de 144 trous commanditée par la corporation Diamond Head qui, entre autres, est propriétaire du club Pinehurst. On jouera 72 trous du jeudi au dimanche, 8 et 11 novembre, et 72 autres trous du mercredi au samedi, 14 et 17 novembre. Le premier prix sera de \$100.000, un montant record il va sans dire. Les neuf bourses suivantes étant respectivement: 2-\$44.175; 3-\$27.513; 4-\$18.212; 5-\$15.800; 6-\$13.950; 7-\$12.400; 8-\$11.431; 9-\$10.462; 10-\$9.688. La toute dernière place rapportera \$800. 240 joueurs seront éligibles et on jouera les 72 premiers trous sur deux (nos 2 et 4) des cinq parcours de 18 trous de Pinehurst. Seulement les 70 meilleurs, toutefois, joueront les second 72 trous. S'il y a une égalité en tête après les 144 trous, on jouera une ronde éliminatoire de 18 trous le dimanche 18 novembre. Les joueurs éliminés, joueront les seconds 72 trous. S'il y a moins une bourse de \$500 chacun.

GEORGE KNUDSON, à la suite d'une fracture d'un os au pied droit, a joué avec un soulier blanc (pointure 11 1/2) et un soulier noir (9 1/2). "J'ai eu passablement de la difficulté à me lever de l'exercice mais cela allait mieux aujourd'hui. J'ai été particulièrement satisfait de mes coups de départ", a-t-il dit après avoir joué 36-38-74, soit deux coups au-dessus de la normale. "Il y a un spectateur qui m'a dit, l'air moqueur, qu'il me suivait pour me voir souffrir. Chaque fois que je joue, on peut me voir souffrir", d'ajouter le populaire pro canadien en riant. Ce qui nous rappelle une charmante anecdote survenue à Laval-sur-le-Lac lors du tournoi de 1962 et dont l'auteur est Don Mirandi, marqueur officiel de la PGA pour le grand tableau indicateur que le public peut consulter constamment (Mirandi est de nouveau dans la métropole pour le tournoi de cette semaine). Une femme s'approcha et lui demanda ce que les lettres "D.N.S." qu'il avait inscrites après certains numéros voulaient dire (elles signifient: did not start). Mirandi se retourna et lui répliqua aussitôt: "did not suffer".

ARNOLD PALMER, toujours choyé par la foule, a joué 70, deux coups sous la normale, de façon assez pittoresque. Il eut cinq oiseaux sur les premiers 9 trous (nos 1, 3, 5, 7 et 9) et deux sur les deuxièmes 9 trous (nos 14 et 16). Mais sa fiche de 33-37 montrait aussi 5 bogeys, dont trois sur des normales-3.

"J'ai bien joué mes coups roulés mais le reste de mon jeu laissait à désirer. De fait, je dirais que ce fut une de mes plus mauvaises rondes depuis plusieurs semaines. Mais j'ai repris confiance sur les verts et cela devrait m'aider lors des 3 dernières rondes. Oui, je crois pouvoir gagner." A chaque vert presque, Palmer fait des clin d'oeil aux femmes et parle souvent avec des garçons. Ainsi, au 14e trou, sa balle était juste sur le collier du vert et devant John Borsavage, âgé de 8 ans environ. Palmer devait se placer devant lui et avant de réussir son coup roulé, il demanda au garçonnet: "As-tu bien calculé ma ligne de direction?". Lorsqu'il fit tomber la balle dans le trou pour un oiseau-4 quelques secondes après, Palmer se retourna de nouveau et déclara au jeune John: "Tu vois, tu l'as bien calculé ce coup-là." Il fallait voir les yeux brillants et l'air fier du garçon...

### Delvecchio passera-t-il aux Aeros?

DETROIT (AP) — Alex Delvecchio, centre des Red Wings de Detroit de la ligue Nationale, suivrait les traces de son ancien coéquipier Gordie Howe et signerait un contrat avec les Aeros de Houston de l'Association mondiale de hockey, la semaine prochaine.

C'est du moins ce que soutient un commentateur sportif de Detroit, Vince Doyle, qui a déclaré hier: "Le directeur général des Aeros, Jim Smith, m'a dit être en pourparlers avec Delvecchio en vue de la signature d'un contrat."

Les rencontres, qui auraient commencé mercredi, dureraient probablement pendant plusieurs jours encore avant que quelque chose n'arrive aurait dit Smith à Doyle.

Quand celui-ci lui a demandé s'il voulait parler de la signature d'un contrat, Smith aurait répondu: "Oui".

Delvecchio, 41 ans, fait partie des Wings depuis 1950 et détient plusieurs records de la ligue Nationale. Detroit tente de le garder mais il est notoire que Delvecchio n'apprécie pas la façon dont l'entraîneur Ted Green et le directeur général Ned Harkness dirigent l'équipe.

Les Red Wings offrent un contrat d'un an à Delvecchio à un salaire d'environ \$125.000 tandis que les Aeros offrent un contrat encore plus généreux et à long terme.

### Trois équipes inconnues mènent

OBTURVILLE, Mass. (AP) — Trois équipes non favorites ont ignoré la pluie hier et ont fini sur un pied d'égalité dans la première ronde du championnat féminin de la PGA à quatre balles.

Grâce à des 67, cinq sous la normale, les duos Sally Little-Van Ferraris, Joyce Kaszierski — Kathy Farrar, Sandra Spuzich-Andy Fisher, dominaient après la 1ère des trois rondes.

Les championnes Jane Blalock et Sandra Palmer partageaient le 2e rang avec Gail Dennenberg-Sandra Post avec des 68.

Le duo Jocelyne Bourassa-Shelley Hamlin a affiché 36-37 pour un 73.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés

Donat Marchand, C.A. J. Henri Boivin, C.A. Paul Lafleur, C.A. Roger Archambault, L.S.C. Jacques Brunetta, C.A.

240, rue St-Jacques, 6e étage

Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roman Audet, L.S.C. C.A. J. Henri Gosselin, M.S.C. C.A. Michel Morneau, M.S.C. C.A. Cord Lapointe, C.A.

50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201

Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A. R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A. G. Barrière, C.A. J. Beaulieu, C.A. J. Morin, C.A.

500 Place d'Armes, Suite 1564

Montréal 126, Qué. - 844-4445

Édifice Banque Canadienne Nationale

500 Place d'Armes, Suite 1564

Montréal 126, Qué. - 844-4445

Société affiliée: BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIÉS

Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)

Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)

et

Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants), Canada Paris et St-Etienne, France Londres, Grande Bretagne

2055 rue Peel - Suite 1025

Montréal 110

Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

Comptables Agréés

Marcel Besner, C.A. H. Denis Tremblay, C.A. Claude Levesque, C.A. Louis Philippe Chamberland, C.A. Raymond Robitaille, C.A.

ASSOCIÉES: RESIDENT - QUEBEC

Edouard Richard, C.A. Michel Côté, C.A.

MONTRÉAL

222, rue Henri-Bourassa

Montréal 357, Qué.

Tél.: (514) 389-5995

7355-Ave Lière

Québec, Qué.

Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques

Montréal

Suite 601

845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable Agréé

3100 Tour de la Bourse

861-5741

Montréal 115 (Qué.)

CHARLES CAZALAIS & ASSOCIÉS

3737, rue Monselet

Montréal-Nord 459, P.Q.

321-3832

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A. C.W. Buegger, C.A. J.C. Bonnyville, C.A. M. Comand, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A. H.B. Gosselin, C.A. J.B. Gosselin, C.A. A.W. Gilmour, C.A. G. Gosselin, C.A. G. Lamoignon, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. MacKenzie, C.A. J.J. Patenaude, C.A. R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A. W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents

Montréal - Québec

Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

506 est, rue Ste-Catherine

Suite 810

Montréal 132 849-9281

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

L. Cloutier, M.S.C. C.A. C. Fontaine, C.A. R. Fontaine, C.A. Y. Seguin, C.A. G. Croteau, C.A. R. Lalonde, C.A.

507 Place d'Armes

842-8621

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés

Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A. Roger Courtois, C.A. Martin Lapointe, C.A. Hubert Mercier, C.A. Raymond A. Poirier, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.

507 Place d'Armes

842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

J.P. Denis, B.A. B.S.A. L.S.C. C.A. Roger Houle, B.A. L.S.C. C.A. Germain Desmaris, C.A. Duncan J. Mooney, C.A. Oliver St-Onge, B.A. L.S.C. C.A. Jean Guy Lavoie, B.A. M.S.C. C.A. Pierre Goulet, C.A.

60, rue Saint-Jacques

Montréal

845-5208

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés

423 est, boul. Henri-Bourassa

Montréal 357 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roger Gauvin, C.A. Bernard Dumais, C.A. Roger Forget, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Villeneuve, C.A.

561 est, boul. Crémazie

Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE

Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kelowna & Vancouver

715 CARRE VICTORIA

MONTRÉAL 126

844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés

1015 Côte Beaver Hall

866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

MacGILLIVRAY & CO.

Comptables Agréés

360 ouest, rue St-Jacques

849-8331

Montréal Toronto Hamilton

Brampton St. Catharines

Port Colborne, Calgary, Vancouver

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Société nationale affiliée

COLLINS, LOVE, EDOS, VALIQUETTE, BARROW

Inter-bureaux à

Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada

Correspondants en Grande Bretagne et aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100)

Montréal 1, Qué.

Code 514-842-6651

MALLETTE & CIE

Comptables Agréés

P.E. Mallette, C.A. A. Beaulieu, C.A. B. Dumais, C.A. G. Charette, C.A. J.-J. Levesque, C.A. J.E. de Repentigny, C.A. A. Masse, C.A. D.R. Gosselin, C.A. J. La Courne, C.A. R. Chénier, C.A.

G. de Grandpré, C.A. L. Doucet, C.A. M. d'André, C.A. C. Sarrasin, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Catherine

Montréal 107, Québec

Téléphone 861-8241

Succursale St-Jérôme

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester

Montréal 101 875-5140

à travers le monde

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

NADÉAU, PAQUET & CIE

Comptables Agréés

Guy Messier, L.S.C. C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A. Robert Houde, B.A. C.A. Guy Guimet, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C. C.A. André Montgrain, L.S.C. C.A. Yvon Maréchal, C.A. Gilles Blonard, C.A. Real Mainville, C.A.

50 Place Crémazie

Montréal 351

Suite 921

384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER

SENECAL & ASSOCIÉS

Incorporé

ANDRÉ ROCHETTE & CIE

GEORGES AUDET & CIE

Comptables Agréés

MEMBRES DE

THE MANN JUDG INTERNATIONAL GROUP

avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver

États-Unis, France, Grande Bretagne, Belgique et autres pays

Édifice B.C.N., Bureau 2000

500 Place d'Armes,

Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables Agréés

5 Place Ville-Marie

866-9701

Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PÉTRIE, RAYMOND & CIE

Proulx, D'Orsonnens & Cie.

Comptables Agréés

Suite 1225,

360 ouest, rue St-Jacques,

Montréal 126, Qué.,

Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

820, Tour de la Bourse

Place Victoria

Montréal 115, Québec

514-878-2691

Société nationale affiliée

Raymond Campbell

Montréal - Sherbrooke - Rouyn - Toronto - Ottawa - Edmonton - Vancouver - Victoria - Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE

McIntosh

Main Laurents & Co.

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester

866-7351

Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean, T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT DENIS & CIE

Comptables Agréés

7000 Ave. du Parc, Suite 301

Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS

Incorporé K. NAKASHIMA & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS

J. Guy St-Georges, C.A. Eddy Girard, C.A. J.-G. Hébert, C.A. Magella Girard, C.A. Kimaki Nakashima, C.A. J.-C. Legault, C.A. Rejean Paillet, C.A. Jacques Lefebvre, C.A. 401 est, boulevard St-Joseph

Montréal 176

Tél.: 844-1044

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal Québec

Rimouski - Sherbrooke

Trois-Rivières - Ottawa

Suite 3100, Tour de la Bourse

Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE

FORTIER, HAWAY & CIE

Comptables Agréés

1 Place Ville-Marie

861-8531

Sydney, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, North Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Charles A. Gouveau, C.A. Fernand Rhaoult, C.A. Robert Roy, C.A. Pierre Doray, C.A. Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Ouellette, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waghugh Budd, C.A. Jacques R. Chadillon, C.A. Jacques Joyal, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun 204 - 769-3871

1708, rue Edouard, LaSalle 890 -

Les "Homerunners", groupe formé de femmes des joueurs des Expos, porteront les toutes dernières créations automne-hiver de la mode féminine, lors d'un défilé organisé sous les auspices de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames. La présentation se fera mercredi prochain, 1er août, entre les parties d'un programme double qui sera disputé à compter de 17h30 contre les Cardinals de Saint-Louis. Nancy Marshall, femme du lanceur Mike Marshall, portera un tailleur pantalon à motif quadrillé, avec col roulé et empiècement en borg de teinte claire, signé Frankroy de Winnipeg. Mercy Frias, femme de l'arrêt-court Pepe Frias, a opté pour un ensemble - jupe et manteau - en épais lainage vert Kelly, porté avec une blouse imprimée de couleur contrastante dont l'encolure est soulignée d'un noeud souple. Le même défilé de mode sera présenté, au cours du mois d'août, à Toronto, Winnipeg et Vancouver.



## Les mineurs ontariens demandent des indemnités accrues pour la silicose

ELLIOT LAKE, Ont. (PC) — Les ravages causés par la silicose dans le centre d'uranium d'Elliot Lake incitent le Syndicat des mineurs unis à demander une révision de la loi ontarienne sur les indemnités.

Dans les mines d'uranium, la silicose pose aux travailleurs un problème d'ordre autant économique que médical.

Pour les mineurs atteints de silicose, la question financière surgit quand ils ne peuvent compter que sur une fraction de

l'argent qu'ils gagnent normalement en travaillant.

Il n'existe pratiquement pas d'autres sources de revenus dans cette ville qui ne compte qu'une seule industrie.

Ces gens, a déclaré M. Andy Lavoie, porte-parole du syndicat, ne connaissent aucun autre travail que celui des mines. Que voulez-vous qu'ils fassent lorsqu'ils ne peuvent plus travailler aux mines?

M. Albino Boucos est un mineur qui gagnait jusqu'à \$12,-

000 par année pour faire vivre sa femme et ses trois enfants. Atteint de silicose, il ne reçoit que 35 pour cent de son salaire en vertu de la loi sur les indemnités.

La silicose, qui est causée par des particules qui se trouvent dans l'air, réduit l'action des poumons et provoque de vives douleurs à la poitrine.

Le Dr Charles Stewart, directeur du service des maladies respiratoires de la commission chargée d'appliquer la loi, prétend que la silicose présente un problème plus aigu à Elliot Lake parce qu'elle s'aggrave plus rapidement que dans toute autre région.

Il est bien difficile d'établir le nombre exact de ceux qui sont atteints de silicose parce que plusieurs malades continuent quand même à travailler dans les mines.

La demande de révision de la loi faite par le syndicat a été présentée à une commission gouvernementale qui doit soumettre un rapport sur les indemnités.

M. Michael Starr, qui fait partie de cette commission, a dit, après avoir rencontré des représentants du syndicat, que la situation de la

## Cours gratuits rémunérés

En vertu du bill 49, loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre, la Commission de formation professionnelle offre à la population adulte la possibilité de suivre des cours gratuits et rémunérés, en collaboration avec les Commissions scolaires et les Centres de main-d'œuvre du Canada.

Ces cours sont offerts à plein temps et s'échelonnent sur une période allant de 15 à 260 jours, selon la spécialité choisie. Parmi les cours qui démarreront fin juillet et début d'août 1973, on dispensera entre autres: boucher-charcutier, boucher-coupe de viande, mécanicien de machine à coudre, concierge (proposé à l'entretien d'édifice), étalagiste (alimentation), etc.

## Ottawa interdit l'amiante dans les produits textiles

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a adopté un nouveau règlement interdisant l'emploi de fibres d'amiante dans la fabrication de produits textiles.

Selon un communiqué du ministère de la Consommation et des Corporations émis hier à Ottawa, l'interdiction vise seulement les textiles dans lesquels l'amiante ne joue aucun rôle pratique.

Les gants isolants, les housses pour planches à repasser

et autres articles du même genre ne sont pas soumis à cette réglementation parce que l'amiante protège contre le feu et la chaleur.

Certains manteaux pour dames, importés des États-Unis, étaient fabriqués d'un mélange de laine et de fibres d'amiante.

Certains personnes s'inquiétaient des effets néfastes que pouvaient avoir sur les poumons les inhalations des fibres et de la poussière d'amiante. Aucun incident n'est cependant survenu.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juillet 1973, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à EMPIRE CUTLERY LIMITED ont été cédées, transférées et ré-assignées à EMPIRE CUTLERY LIMITED à l'INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. à été enregistré le 24 juillet 1973, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2447427.

MONTREAL, le 25 juillet 1973.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juillet 1973, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à EMPIRE CUTLERY LIMITED ont été cédées, transférées et ré-assignées à EMPIRE CUTLERY LIMITED à l'INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. à été enregistré le 24 juillet 1973, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2447428.

MONTREAL, le 25 juillet 1973.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

## ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 1272" concernant:

**SISTÈME CENTRAL DE CLIMATISATION**  
IMMEUBLE ADMINISTRATIF, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

Seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble de la voie maritime, église de Saint-Lambert, boîte postale 97, Saint-Lambert, Qué. J4K 4X8, ou à l'immeuble de la voie maritime, 202, rue Pitt, Cornwall, Ontario, jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le jeudi, 16 août, 1973.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en français ou en anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 308, Qué. ou au Secrétaire, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au directeur régional, immeuble de la voie maritime, boîte postale 97, Saint-Lambert, Qué. J4K 4X8, ou au Directeur de l'Administration, immeuble de la voie maritime, 202, rue Pitt, Cornwall, Ontario, contre le versement de cent dollars (\$100.00), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt affirmé à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Les sous-traitants dont la liste suit, devront remettre leur soumission scellée avec le bon de garantie nécessaire, au bureau des soumissions déposées de Cornwall, 254, rue Pitt, Cornwall, Ontario avant 15 heures, heure avancée de l'Est, le mardi 14 août, 1973.

**BON DE GARANTIE**  
Mécanique (section 10) \$ 13,000.00  
Électricité (section 11) \$ 2,000.00

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications. L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

**ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**  
OTTAWA, 26 JUILLET, 1973.

Le Secrétaire,  
L.E. Bédard.

## AVIS PUBLIC

**BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX À MONTRÉAL**

Le ministre des Richesses naturelles, monsieur J.-Gilles Massé, annonce l'ouverture, à Montréal, d'un bureau local de la Direction générale des Eaux.

Les cours d'eau, aussi bien leur lit, leurs berges que la qualité des eaux charriées ou leur débit, tombent sous la responsabilité du Gouvernement provincial. Quiconque aura besoin de conseils ou de renseignements concernant quelque entreprise de construction, d'excavation, ou d'aménagement que ce soit dans le lit ou les berges du fleuve et des rivières de la région métropolitaine pourra ainsi plus facilement avoir accès aux services des experts du ministère des Richesses naturelles. Donc, tout citoyen qui aura besoin de renseignements sur les nombreuses études hydrauliques présentement en cours dans la province, qui cherchera les moyens de se préserver des comportements extrêmes des cours d'eau - inondations ou sécheresses - ou qui aura souffert de tels dommages pourra s'adresser à notre bureau local.

Sur rendez-vous, il sera toujours possible de rencontrer un officier de la Direction générale des Eaux pour discuter des problèmes qui affectent les municipalités ou les citoyens.

Les individus, groupes ou municipalités dont les préoccupations peuvent toucher de quelque façon le secteur de l'eau sont donc invités à se prévaloir des avantages fournis par un tel bureau situé à:

**190 est, rue Crémazie**  
**Montréal 151**  
**Téléphone: 873-5889**

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**

## télévision

### CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire  
9.45 En mouvement  
10.00 La source verte  
10.15 Topino  
10.30 Yogi  
11.00 Le gourmet farfelu  
11.30 Tung  
12.00 Sport-détente  
12.30 Musique en vacances  
1.00 Oni la la  
1.30 Le téléjournal  
1.35 Réseau-Soleil  
2.30 Cinéma  
"L'homme et le froid" (Documentaire)  
4.00 Che Verdurette  
4.30 Le Prince Saphir  
5.00 Les Aventures de Lagardère  
6.00 La demoiselle d'Avignon  
6.30 Actualités 24  
7.00 Danse sur un arc-en-ciel  
7.30 Les règles du jeu  
8.00 Prelude  
9.30 Le 60  
10.30 Téléjournal  
10.55 Nouvelles sport  
11.00 Cinéma  
"Nais" (Melodrame-Français)  
12.30 Ciné-nuit  
"Comment j'ai appris à aimer les femmes" (Comédie - 1966)  
2.00 Téléjournal

### CBMT 2

9.55 Weather, community announcements  
10.00 Mon ami  
10.15 Friendly giant  
10.30 Mr. Dressup  
11.00 Seaside street  
12.00 Elwood Glover's Luncheon date  
1.30 The real mages  
2.00 The gallanting gourmet  
2.30 The Lucy show  
3.00 Thirty from Edmonton  
3.30 The Edge of Night  
4.00 Pulp  
4.30 Drop-In  
5.00 Hi-Diddle Day  
5.30 That girl  
6.00 Camex Concert  
6.30 Summer hourglass  
7.00 City of promise  
7.30 Mr. Chips  
8.00 Mash  
8.30 All in the family  
9.00 The Tommy Hunter Show  
10.00 Singalong jubilee  
10.30 Monty Python's flying circus  
11.00 The National  
11.22 Viewpoint  
11.30 Montreal Tonight  
11.50 Canadian open report  
12.00 Ciné-5  
"Trooper Hook" (Aventures)  
2.20 Station Closing

### CFTM 10

8.55 Horaire Bienvenue  
9.00 Bonjour Montréal  
9.45 26-24-36  
10.00 Les Tannant de cher-nous  
11.00 Ligne ouverte  
12.00 Personnalités  
12.30 Pour vous, Mesdames  
2.00 Ciné-vendredi  
"Les 64 prend des vacances" (Comédie-Français - 1940)  
3.30 Les bouts d'chou  
4.00 Patoville  
4.30 Aventures  
"A case à Caracas" (Aventure-italo-germano-français 1960)  
6.00 Madame est servie  
7.00 Le 10 vous informe  
7.30 Comédie musicale  
"Voyage à Rio" (Musical-américain - 1950)  
9.30 Toute la ville en parle  
10.00 Jimmy  
10.30 Les Nouvelles TVA  
11.00 La couleur du temps  
11.15 Sans pitié  
"Terreur des Kirghiz" (Aventures - Italien - 1965)  
12.45 Sans pitié  
"Les heures chaudes" (Comédie-Français - 1959)  
2.15 Le 10 vous informe  
2.30 Fin des émissions

### CFTF 12

6.27 Singon  
6.30 University of the Air  
7.00 Canada A.M.  
8.30 Romper Room  
9.00 Yogi  
9.30 Trouble with Tracy  
10.00 Eye Be  
11.00 The Community  
11.30 Hercules  
12.00 Magic Tom  
12.30 L'Asie  
1.00 Summer theatre  
"The Intruders" (Drame - 1967)  
2.30 Somerset  
3.00 Another World  
3.30 What's the good word  
4.00 It's up to you  
4.30 The Dick Van Dyke Show  
5.00 Truth or Consequences  
5.30 The New Best of the Clock  
6.00 The Brady Bunch  
7.30 The Sonny and Cher comedy hour  
8.30 Friday night movie  
"Cool Million"  
10.00 The P.B. National News  
11.00 The P.B. National News  
11.20 Pulse  
12.00 Friday night feature movie  
"The Group up" (1967)  
2.00 Sign-off

## cinéma

ALOUETTE: "Les inassouvis", 12.30, 3.30, 6.30, 9.30 et "Rencontres érotiques", 2.00, 5.00, 8.00.  
ANJOU: "La mort d'un bachelier", 9.45 et "Les Colombes", 7.30.  
ARLEQUIN: "Les cinq cents coups de l'hopital", 2.50, 6.10, 9.30 et "Les cinq cents coups", 1.15, 4.35, 7.55.  
ATWATER: (Cinéma III) "Orange mécanique", 7.00, 9.30.  
ATWATER: (Cinéma I) "The day of the jackal", 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.  
AVENTURE: "Mary Poppins", 1.00, 3.30, 6.00, 8.30.  
BEAVER: "Getting into heaven", 12.00, 2.55, 6.00, 9.00 et "Animal World", 1.25, 4.30, 7.30, 10.30.  
BERRI: "101 Dalmatians", 2.10, 5.10, 8.10 et "Pas vu, pas pris", 12.40, 3.40, 6.40, 9.40.  
BJOU: "Les hôtes de l'air", 12.20, 3.36, 6.32, et "Camp special no 7", 1.46, 5.02, 8.18.  
BONAVENTURE: "Frustrations", 12.00, 1.15, 2.35, 5.15, 6.40, 8.00, 9.20.  
CANADIAN: "Miracle de l'amour I", 2.30, 5.30, 8.35 et "Miracle de l'amour II", 12.30, 3.35, 6.40, 9.45.  
CAPITOL: "Live and let die", 12.30, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.  
CHAMPLAIN: "L'apprentie sorcière", 2.05, 6.00, 9.35 et "Le pays sauvage", 12.15, 4.05, 8.00.  
CHATEAU: "La sorcière vierge", 2.50, 6.05, 9.20 et "Les envoutées", 1.15, 4.30, 7.45.  
CHEVALIER: "Kamuroka", 11.55, 2.18, 5.21, 8.39, 9.21.  
CINEMA 7e ART: "Love", 7.50 et "Fellini", 9.35.  
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Love and pain", 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.  
CINEMA DE PARIS: "Mystères de l'organisme", 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.  
CINEMA V: "Heat", 7.30, 9.30.  
CREMAZIE: "Le dernier tango", 7.00, 9.15.  
DAUPHIN: (Salle Renoir) "La méprise", 12.30, 9.30.  
7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest", 8.00.

ELECTRA: "La sorcière vierge", 2.45, 6.10, 9.35, et "Les envoutées", 1.00, 4.25, 7.50.  
ELYSEE: (Salle Eusestien) "Le grand blond avec une cheausure noire", 7.30, 9.30 (Salle Renoir) "Fritz le chat", 7.30, 9.30.  
FESTIVAL: "Week-end d'un champion", 7.30, 9.30.  
FLEUR DE LYS: "Africa addio", 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.  
IMPACT: "Shall we dance?", 2.35, 5.25, 8.15, 10.45, 13.00, 15.00.  
JEAN-TALON: "Les charlots font l'Espagne", 1.00, 4.00 et "Sala face à son destin", 6.10, 9.45.  
KENT: "Mutiny on buses", 12.45, 2.25, 4.10, 6.00, 8.00.  
LEWIS: "Jesus Christ super star", 11.00, 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.  
LUCIFER: "Skyjacked", 6.00, 9.20 et "The last run", 7.45.  
MAISONNEUVE: voir Jean-Talon.  
MER: "Cristian ou Berni".  
MIDI-MINUT: "Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère no 1", 1.10, 4.00, 6.50, 9.40 et "Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère no 2", 2.35, 5.25, 8.15.  
MONKLAND: "Cabaret", 2.25, 6.05, 9.55, et "Keep it in the family", 12.45, 4.25, 8.15, 10.45.  
OUTREMENT: "That cold day in the park", 7.00 et "Mash", 9.30 et "Gimme shelter", 12.15, 4.05, 8.00.  
PALACE: "Dillinger", 12.55, 3.00, 5.05, 7.15, 9.25.  
PARPINEAU: "Le boxeur chinois", 2.35, 6.10, 9.45 et "Pas de pitié pour les héros", 12.45, 4.15, 7.55.  
PILGRIM: "Le déserteur cruel", 12.00, 3.15, 6.35, 9.50 et "Trois filles nues sur l'île Robinson", 1.45, 5.00, 8.20.  
PIGALLE: "Comte Porno", 10.25, 1.10, 3.35, 6.45, 9.35 et "Ingénue perverse", 1.50, 2.35, 5.20, 8.10.  
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "Money, money, money", 12.15, 2.10, 4.15, 6.15, 8.15.  
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "The friends of Eddie Coyle", 1.00, 3.00, 5.00, 7.10, 9.20.  
PLAZA: Voir Canadian.  
PUSSYCAT: "Sintha", 1.40, 4.25, 7.15, 10.00 et "Alimony lovers", 12.00, 2.60, 5.40, 8.25.  
RIVOLI: "La mélodie du bonheur", 1.10, 4.30, 7.50.  
SAINT-DENIS: "Les chats bottés", 1.10, 4.37, 8.04 et "Deux femmes en or", 2.32, 5.59, 9.26.  
SEVILLE: "Man who loved cat dancing", 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.  
SNOWDON: "Pete Pearl and the pole", 1.20, 3.25, 5.30, 7.15, 9.10.  
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Sera-phim", 2.00, 4.00.  
VAN HORNE: "Sluth", 1.15, 3.50, 6.30, 9.00.  
VERDUN: voir Mercier.  
VERSAILLES: (Salle bleu) "Les nouveaux exploits de Shari", 9.10 et "La colère de Dieu", 7.10. VERSAILLES: (Salle rouge) "La sorcière vierge", 7.50 et "Les envoutées", 1.45, 4.45, 7.45.  
VIEUX MONTRÉAL: "Le Décaméron", 7.00, 9.00.  
STUDIO 8: "Belle", 7.00, 9.00.  
VILLERAY: voir Champlain.  
WESTMONT SQUARE: "Scarecrow", 1.00, 3.25, 4.55, 6.55, 9.00.  
YORK: "Last tango in Paris", 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.  
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche.  
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPIQUE: Relâche.

## théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Relâche pour l'été (mais la gâra la!).  
EXPLORATEUR: "Tommy" avec les Grands Ballets Canadiens 2030.  
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Jouez-moi d'amour" et "Maison last-call" de Jean Barbeau 211.  
THEATRE DES MARGUERITES: (Trous-Rivières) Relâche.  
THEATRE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) Relâche.  
STUDIO THEATRE: (Terrebonne) "Et pis là... la... la... la" de Lise Leclerc du Sil-va 2045.

### PLACE DES ARTS

SALLE WILFRED PELLETIER: Relâche.  
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.  
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des divorces)

Greffé des divorces  
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO. 12-03232-71

EDWARD GEORGE MELVILLE WATSON, résident dans la Cité de Brossard, District de Montréal, requérant, versus Dame Muriel Olga Gredal Watson, de lieux inconnus, intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée DAME MURIEL OLGA GREDAL WATSON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prendre de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toutes ordonnances accessoires que le sollicite contre vous.

MONTREAL, 25 juillet 1973.

Me Leonard Lefebvre, Reg. Adj.

1450 City Councilors,  
Montréal 111, P.Q.

CANADA  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
ADMINISTRATION CANADIENNE  
DES TRANSPORTS AÉRIENS

**APPEL D'OFFRES**

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec: CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT (APPROX. 500' x 170'), PRES DE LA ROUTE "B" A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, DORVAL, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 102, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (J6K-2P03), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 10 août 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à partir du 27 juillet 1973, sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4790 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau  
Administrateur régional du Québec,  
Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports,  
Aéroport int. de Montréal,  
Le 19 juillet 1973.

Me Dupuis & Duval, avocats  
325 Notre-Dame,  
Repentigny, P.Q.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

Greffé des divorces  
DIVISION DE MONTRÉAL  
NO. 12-030152-73

GERARD PELLETIER, résident et domicilié dans la Cité de Lachenaie, district de Joliette,

vs  
CECILE ROBERT, présentement de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimée CECILE ROBERT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prendre de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accessoires que le sollicite contre vous.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
B. LACASSE - W.E. JOHNSON  
Montréal, le 16 juillet 1973

Me Louis Laporte, avocat  
151-Charles Barré,  
Tél: 766-0571 - Joliette

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

Greffé des divorces  
DIVISION DE MONTRÉAL  
NO. 12-030152-73

DAME THERÈSE BERTRAND, ménagère, domiciliée et demeurant au 227 Boul. Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies, district de Joliette,

vs  
GUY ROBERT, journaliste, actuellement d'adresse inconnue;

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimée GUY ROBERT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces, de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accessoires que le sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 juillet 1973

Wilfrid Lefebvre  
Registreur des divorces

Me Louis Laporte, avocat  
151-Charles Barré,  
Tél: 766-0571 - Joliette

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)

Greffé des divorces  
DIVISION DE MONTRÉAL  
NO. 12-030152-73

DAME THERÈSE BERTRAND, ménagère, domiciliée et demeurant au 227 Boul. Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies, district de Joliette,

vs  
GUY ROBERT, journaliste, actuellement d'adresse inconnue;